CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

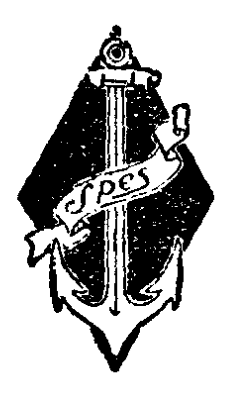
ANNÉE 1928

LA VOCATION CATHOLIQUE DE LA FRANCE ET SA FIDÉLITÉ AU SAINT-SIEGE A TRAVERS LES AGES

PAR

Mgr BAUDRILLART
Archevêque titulaire de Mélitène
Recteur de l'Institut Catholique
Membre de l'Académie Française

CINQUANTIÈME MILLE



" Editions Spes "

17, rue Soufflot, Paris (5e)

1928

LA VOCATION CATHOLIQUE DE LA FRANCE ET SA FIDÉLITÉ AU SAINT-SIÈGE A TRAVERS LES AGES

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :
CENT EXEMPLAIRES SUR ALFA
CONSTITUANT L'ÉDITION ORIGINALE

AVERTISSEMENT

Un lecteur attentif remarquera quelques différences entre le texte de mes conférences, tel qu'il se trouve dans le présent volume, et celui qu'ont donné les fascicules hebdomadaires.

Le plus conforme à ce que j'ai dit en chaire, à quelques phrases près, est le texte du volume. J'en dois faire l'aveu : rien ne m'est plus difficile, plus pénible même, que d'écrire complètement d'avance un discours. J'étudie à fond les idées et les faits ; je les dispose suivant un plan aussi rigoureux que je le puis ; je sais exactement ce que je veux dire; mais la vie, le mouvement, les images, et même certaines explications utiles, ne me viennent trop souvent qu'au contact de l'auditoire. Le discours prononcé, — rentré chez moi, je m'empresse de porter corrections et additions sur le texte manuscrit, ou imprimé d'avance... Imprimés d'avance,

c'est le cas des fascicules, afin qu'ils puissent être distribués à temps.

Que ceux qui les ont achetés et lus se rassurent pourtant et ne croient point avoir perdu leur argent ; ils ont tout l'essentiel ; les changements que comporte l'édition nouvelle ne sont que de pure forme.

J'aurais pu ajouter des notes et quelques personnes me l'ont demandé. Mais où cela m'eût-il entraîné et de combien de mois eût-il fallu retarder la publication du volume? Que l'on veuille bien considérer le nombre de faits, de questions, de doctrines même, qu'il m'a fallu exposer, ou toucher : dix-neuf siècles d'histoire en six conférences et huit heures de temps ! Quelle matière à controverses ! Autant en dirai-je des références au bas des pages ; il m'eût été facile d'aligner les noms d'une centaine d'auteurs et davantage ; mais c'eût été jeter de la poudre aux yeux et donner une fausse apparence d'érudition à une œuvre qui ne peut être qu'une œuvre d'ensemble et de haute vulgarisation. Elle donne la substance des lectures et des études de toute une vie. Que si, ici

ou là, on y rencontre quelque réminiscence inconsciente de tel ou tel auteur, daigne cet auteur accepter mes excuses et ma gratitude.

Je prie donc le lecteur de faire crédit à mon savoir et à ma bonne foi. Certes, autant que quiconque, je suis faillible ; je puis me tromper sur l'interprétation d'un événement ou d'un texte historiques. Mais je n'affirme rien dont ne m'ait convaincu une étude sérieuse et ma sincérité est absolue ; je n'ai plié ni les faits, ni les théories aux besoins d'une apologétique préconçue. Autant qu'il a été en moi, j'ai mis en pleine lumière une idée vraie qui ressort de l'histoire de l'Eglise et de celle de la France. S'il plaît à d'autres de forcer les ombres, c'est leur affaire. La lumière n'en subsiste pas moins et je la crois plus bienfaisante : c'est pourquoi j'ai parlé et écrit. Que Dieu bénisse mon effort !

A. B.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

La Cité chrétienne
La Monarchie spirituelle et la Gaule des origines à Charlemagne

CHERS AUDITEURS,

Sans doute, avez-vous été surpris d'apprendre que je monterais dans cette chaire; je le fus autant et plus que vous. Je connais la distance qui me sépare de mes illustres prédécesseurs. Aux uns et aux autres qui, tous, se distinguèrent par de si éminentes qualités, je rends hommage. Nul ne sera surpris que mon souvenir ému évoque plus particulièrement la figure du grand recteur de l'Institut catholique, Mgr d'Hulst, qui fut mon chef et mon père spirituel. Il y a trente-sept ans qu'il gravissait, pour la première de ses conférences, les degrés que je viens de monter. Nul non plus ne s'étonnera que je tienne à exprimer votre gra-

titude à celui qui, en ces trois dernières années, a su trouver le chemin de vos âmes et leur faire goûter les choses de Dieu. Sous la magie de son verbe, vous sentiez le cœur le plus évangélique, le plus apostolique, une charité qui vous restera fidèle. Le Révérend Père Sanson fut pour moi et il demeure un fils, un frère très aimé.

Votre Eminence, toujours si bienveillante pour mon humble personne et pour l'Oratoire, a daigné solliciter mon concours, celui d'un homme blanchi sous le harnais. Malgré tant de motifs de me récuser, mon affection et mon obéissance ont été les plus fortes; j'ai répondu : *ecce adsum,* me voici! Que si, au lieu d'une voix jeune, chaude et prenante, vous entendez, Messieurs, une voix fatiguée, votre charité voudra bien se souvenir que c'est au service de Dieu qu'elle s'est usée, par presque un demi-siècle d'enseignement et de prédication.

Au surplus, la chaire de vérité n'est pas une scène où se succèdent des personnages avides d'applaudissements. Nous sommes des envoyés de l'Eglise et

de Dieu qui venons vous parler, chacun avec notre tempérament, notre savoir, notre foi, notre amour des âmes. D'un succès personnel, nous n'avons cure.

Et de quoi vous parlerai-je? Naturellement, de ce que je sais le mieux. C'est de l'histoire que je tirerai mon apologétique. Depuis Lacordaire, notre maître à tous, qui orna de fresques si grandioses ses immortelles conférences sur l'Église — sans oublier son discours sur la Vocation de la Nation française, — l'histoire, dans les Carêmes de Notre-Dame, a cédé toute la place au dogme, à la morale, à la métaphysique. Qu'elle reparaisse pour un jour!

Mais peut-être que, dès ces premiers mots, plusieurs d'entre vous vont, sinon m'arrêter, du moins cesser de me suivre. L'histoire, me diront-ils, qu'est-ce que cela nous fait ? Si vous voulez convaincre les hommes d'aujourd'hui, donnez-leur des arguments d'aujourd'hui, ou des arguments d'ordre spéculatif qui sont de tous les temps ; mais des arguments historiques !

Messieurs, le passé vit en nous. Que

nous le voulions ou non, nous sommes fils de la tradition. Si les raisons qui déterminèrent nos pères n'étaient que des vérités relatives, en corrélation avec les circonstances de leur époque, évidemment l'argument historique aurait peu de valeur probante. Mais si ces raisons étaient des vérités absolues, — et la doctrine catholique revendique ce caractère, et tout l'enseignement de l'Eglise le suppose, — celui qui vous parle au nom de l'Eglise a le droit d'invoquer l'histoire et de l'appeler en témoignage.

Dans l'immensité du champ historique, souffrez que je choisisse un sujet qui m'est cher entre tous, une cause dont la défense m'apparaît comme l'une des raisons d'être de ma vie : je veux dire *la vocation catholique de notre France bien-aimée et sa fidélité, en dépit de redoutables orages, au Siège apostolique*. Soyez assurés que, du haut de cette chaire, je ne veux laisser tomber que des paroles de vérité, de paix et de sérénité. Que Dieu daigne les bénir et qu'il ouvre vos âmes à leur action !

EMINENCE[1],
MESSEIGNEURS[2],
MESSIEURS,

Que votre pensée, obéissant à la mienne, vous transporte soudain à près de vingt siècles en arrière, vers l'an 782 de la fondation de Rome, en une terre lointaine, déjà chargée d'histoire, aux confins de la Phénicie, de la Syrie et de la Palestine. Là s'élevait une ville ancienne que le gouverneur du pays, nommé Philippe, venait de restaurer, et qu'il avait appelée Césarée, Césarée de Philippe, pour faire honneur à son maître, l'empereur Tibère. Non loin de la ville, une fraîche vallée, baignée par les eaux naissantes du Jourdain, dominée par les cimes altières de l'Hermon. Quelques personnages, venus des bords du lac de Tibériade, y cheminaient causant entre eux. Et voici que l'un de ces personnages,

1. S. Em. le Cardinal DUBOIS, Archevêque de Paris.
2. S. G. Mgr CHAPTAL, Evêque d'Isionda ; S. G. Mgr CRÉPIN, Evêque de Tralles.

que tous entouraient de leur respect, — il s'appelait Jésus de Nazareth, — posait aux autres cette étrange question : « Que dit-on qu'est *le Fils de l'homme?* » Ses compagnons de répondre : « Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, d'autres Elie, d'autres Jérémie, ou quelqu'un des prophètes. — Et vous, reprit le Maître, qui dites-vous que *je suis ?* » L'un des disciples, nommé Simon, seul prend la parole : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. » Grave et vraisemblablement ému, Jésus réplique: « Tu es heureux, Simon, fils de Jean, car ce n'est pas la chair et le sang qui te l'ont révélé; mais c'est mon Père qui est dans les cieux. Et moi, je te dis que tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux »[1].

Tu es le Christ ! Tu es Pierre ! Mon Eglise ! Scène historique, paroles authen-

1. Matth., XVI, 13-20.

tiques, contre lesquelles, en raison des conséquences évidentes qui en découlent, devaient s'acharner les critiques protestants ou rationalistes, mais qu'ont victorieusement vengées les critiques catholiques, entre lesquels brille un maître de la science ecclésiastique française, membre de l'insigne chapitre de cette église cathédrale [1].

Scène et paroles que le Christ devait confirmer en deux circonstances solennelles : à Jérusalem, au moment où l'Eucharistie et le sacerdoce institués, Jésus se mettait en route, pour le suprême combat, vers le Jardin des Oliviers : « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; quand tu seras converti, affermis tes frères ! » Puis, après la résurrection, aux bords sacrés du lac de Génésareth, la triple interrogation : « Pierre, m'aimes-tu ? — Seigneur, vous savez que je vous aime! — Pais mes agneaux, pais mes brebis », mon troupeau tout entier !

Ainsi Pierre était constitué le chef, non

1. Mgr Batiffol, dans *l'Eglise naissante et le catholicisme*, pp. 101-113.

seulement de ce groupe privilégié, les douze apôtres, mais de toute la société que le Christ désignait sous ce nom « *mon Eglise* ». Société qui devait durer après lui, société à laquelle il venait de léguer sa présence dans l'Eucharistie et des prêtres pour la perpétuer, société à laquelle, avant de remonter aux cieux, il fit cette promesse : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Donc le principat de Pierre, puisque Pierre devait mourir, était un principat transmissible ; la pérennité de l'édifice entraînait la pérennité de la pierre fondamentale : « Tu es Pierre et sur cette pierre j'établirai mon Eglise. »

Franchissons l'espace et le temps ! Des bords du Jourdain, suivez-moi sur ceux du Tibre. Voici saint Pierre et le Vatican, rayonnant de splendeur, de puissance et de majesté ; voici le centre d'une hiérarchie sainte qui étend ses bras jusqu'aux extrémités du monde, qui commande et qui gouverne, au nom de Celui qui, il y a dix-neuf siècles, avait parlé à Pierre, le pêcheur galiléen. Ce pêcheur était venu de Jérusalem à Antioche et d'Antioche à

Rome. Là, il avait été martyrisé et probablement, on l'a dit, son martyre avait soulevé moins de bruit que le suicide de quelque élégant blasé. Et pourtant, ce pêcheur, ce martyr, était devenu le second fondateur de Rome et c'était grâce à lui qu'elle pouvait se proclamer la Ville éternelle. Une lignée de prêtres lui avait succédé, étendant son empire sur l'Occident et sur l'Orient. Cette lignée n'est point éteinte ; sans qu'un anneau manque à la chaîne, Pie XI continue saint Pierre. Ainsi s'est réalisée au cours des siècles et se réalise encore sous nos yeux la parole opérante, la parole efficace du Christ Jésus. Ceci est sorti de cela; ce grand arbre de ce germe si petit. N'y a-t-il pas là déjà quelque chose de divin ? Osons nous le demander; osons en convenir.

I

Que contenait ce germe, que renfermaient-elles les mystérieuses paroles de Jésus ?

Une cité et une magistrature spirituelles.

Une cité d'abord, ou, si vous l'aimez mieux, une société ; c'est là ce que le Christ appelle son Eglise.

Une cité, mais quelle cité, une société, mais quelle société ? La cité, la société des âmes. Les Juifs attendaient du Messie le rétablissement du royaume d'Israël. Ce que le Christ avait voulu, c'était la conquête et la rénovation des âmes. Mais les âmes ici-bas ne sont pas séparées des corps. Le royaume que le Christ a entendu fonder est donc tout ensemble terrestre et céleste : royaume où Dieu Lui-même et le Christ Fils de Dieu, égal à son Père, seront rois ; royaume de la vérité qui illuminera les intelligences ; royaume du bien moral qui sera la règle des cœurs et des volontés ; royaume dont le dernier terme sera le salut éternel des âmes et qui, commencé sur la terre, s'épanouira éternellement dans le ciel.

Les âmes ! Les âmes ! Mais quelles âmes ? Toutes les âmes. Le Christ n'en exclut aucune. Il les appelle toutes. Eh quoi ? N'y aurait-il plus de peuple choisi ? En est-ce fait du privilège d'Israël ? Plus de Juifs, plus de Grecs, plus de Romains,

plus de Barbares, plus d'hommes libres, plus d'esclaves? Non, plus que des hommes qui tous ont une âme à sauver et que le Christ veut sauver. La cité des âmes ne connaîtra point de limites ici-bas; elle sera universelle, elle sera catholique.

« *Omnes gentes servient ei* » (ps. VII). Dès longtemps, le Psalmiste l'avait annoncé et le Prophète Isaïe avait chanté la Jérusalem nouvelle, rendez-vous de tous les peuples : écoutons notre Racine qui l'a paraphrasé :

« Quelle Jérusalem nouvelle
« Sort du fond du désert brillante de [clarté!

. . . .

« D'où lui viennent de tous côtés
« Ces enfants qu'en son sein elle n'a point [portés ? »

Nulle cité ne peut vivre sans chef : qui donc gouvernera cette cité des âmes ? Celui à qui le Christ a remis les clefs, celui qu'il a choisi pour son vicaire, Pierre, et, dans la suite des âges, le successeur de

Pierre, le Pape qui règne à Rome : « O Rome, s'écrie au cinquième siècle le grand pape saint Léon, le siège sacré du bienheureux Pierre a fait de toi la tête du monde et les limites de ton autorité religieuse dépassent celles de ta domination terrestre ! »

Elles la dépassent, oui, d'abord en étendue ; mais combien plus en profondeur ! Une autorité humaine, en effet, si puissante qu'on la suppose, et quand même par contrainte elle obligerait à certains actes, s'arrête devant le for intérieur de la conscience. Là elle ne peut rien, rien. Celui qui, parce qu'il est ici-bas le représentant de la souveraineté divine, règne sur les âmes, est le roi des âmes, celui-là prétend atteindre les intelligences, les volontés, les cœurs, prescrire, non pas seulement des actes extérieurs, mais des dispositions intérieures, lier et délier, non pas seulement pour la terre, mais pour le ciel.

Tel est le droit du Pape, parce que telle est sa divine mission. Oh ! l'étonnant, le confondant pouvoir !

Songez maintenant, Messieurs, que

cette cité et cette magistrature spirituelles, se déclarant toutes deux universelles, s'établissaient dans un temps et chez des peuples où, depuis des siècles, religion et patrie ne faisaient qu'un, où l'Etat était tout-puissant, où Rome, maîtresse du monde civilisé, se proclamait divine, où l'empereur réclamait un culte, comme s'il eût été Dieu !

Qu'allait-il advenir de la rencontre de ces deux cités, la cité spirituelle qui surbordonnait tout au salut des âmes, la cité temporelle qui voulait régner seule sur l'homme tout entier ? Choc inévitable et redoutable entre les deux conceptions et les deux autorités !

Au début, la cité des âmes élues était chose bien petite ; elle se serrait autour de ses chefs et ceux-ci recommandaient à leurs fidèles de recourir le moins possible aux magistratures civiles, les conjurant de s'entendre et même de se juger entre eux.

Mais un tel état de choses ne pouvait durer. Bientôt, d'ailleurs, la cité temporelle exigeait des chrétiens des actes que leur conscience repoussait. Ce fut le con-

flit. La cité temporelle essaya de refaire l'unité en noyant l'autre dans le sang. Elle n'y parvint pas; le sang des martyrs fut une semence de chrétiens. Lentement l'Empire romain et finalement l'empereur conquis se rangèrent sous l'étendard du Christ.

La bataille du Pont Milvius, couronnée par la conversion de Constantin, inaugurait une période nouvelle de l'histoire. La cité spirituelle et la cité politique allaient se confondre en un même tout, les deux autorités, celle du successeur de Pierre et celle de l'empereur, s'exercer sur les mêmes territoires et sur les mêmes sujets. Comment tracer les frontières et régler les rapports ?

Une seule parole du Christ était invoquée qui marquait la séparation, ou du moins la distinction des deux pouvoirs : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Et sans doute cette parole, comme toutes celles du Sauveur, était riche de sens. Mais prononcée à propos d'une pièce de monnaie à l'effigie de César et du tribut à payer, si largement qu'on l'étendît, elle ne pouvait

cependant signifier que César était l'égal de Dieu et que César et Dieu eussent un droit égal à l'obéissance.

Evidemment, César était César et, comme tel, il avait un pouvoir à lui. Mais tout de même César était homme et César était chrétien. Il était donc, lui aussi, entré dans la cité des âmes et sous la juridiction de celui qui avait reçu du Christ la mission de gouverner cette cité. César avait peine à le croire et, plein du souvenir des empereurs païens, il eût volontiers gouverné les deux cités ; il le tenta. Au siècle même qui suivit la conversion de Constantin, un pape, saint Gélase, dut rappeler la loi à l'empereur Anastase : « Il y a deux choses par lesquelles ce monde est gouverné : l'autorité des pontifes et la puissance royale, entre lesquelles la charge des prêtres est d'autant plus lourde qu'ils doivent rendre compte à Dieu, au jugement dernier, même de l'âme des rois. Vous n'ignorez pas que, quoique votre dignité vous fasse présider au genre humain, dans les choses divines vous courbez avec dévotion votre tête devant les pontifes ; et, en tout ce qui

concerne ce domaine, vous devez leur être soumis, non les diriger. »

Mais où s'arrête le domaine des choses divines ? Quelle n'est pas, dans la conscience des hommes, la répercussion de certains actes de la puissance politique ? Quelle n'est-elle pas dans la conscience même du souverain ? Tout ce qui touche au domaine religieux ou moral, tout ce qui peut entraîner péché, entre, au moins indirectement, dans le ressort de la puissance spirituelle ; d'où la distinction fameuse dans la suite des âges entre son pouvoir direct et son pouvoir indirect.

Depuis des siècles, les deux puissances discutent et souvent se querellent au sujet de ces limites. En fait, elles trouvent, à l'aide de quelque *modus vivendi*, diverses manières de s'adapter aux circonstances et aux temps. Mais il est deux principes sur lesquels n'a jamais cédé et ne peut jamais céder l'Eglise : que la primauté de l'ordre spirituel soit sauvegardée ; que le bien des âmes soit assuré, en vue de leur salut éternel. Car tel est le but que le Christ, Fils de Dieu, Sauveur du genre humain, s'est proposé quand il a fondé,

près de Césarée de Philippe, une cité et une magistrature spirituelles : *Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam.*

II

Rome, j'ai dit ; la France maintenant.

Tandis que se constituait le gouvernement spirituel du monde, que faisaient nos ancêtres ? Ils devenaient Romains ; ils devenaient chrétiens. Conquis un demi-siècle avant que le Christ parût sur la terre, les Gaulois nos pères s'instruisaient à l'école de Rome ; leurs villes s'élevaient et s'ornaient de monuments. Par la langue latine qu'ils s'appropriaient, par les lettres, par les arts, ils entraient dans le grand courant de la civilisation antique. Encore païenne, la Gaule avait pris l'habitude de tourner ses regards vers Rome.

Qui prononça le premier sur la terre des Gaules le nom de Jésus? Nous ne le savons pas, ne le saurons jamais. Qu'il soit béni! Quoi que l'on puisse penser des origines apostoliques de certaines de nos Églises, c'est de Rome encore et de

Rome surtout que nous vint la lumière de l'Évangile. Des bords de la Méditerranée, par la vallée du Rhône, le flambeau ne se transmit que lentement de main en main, de ville en ville. A la fin du IVe siècle, les cités étaient chrétiennes; comme disaient les paysans, le Christ était le Dieu des villes; et ce Dieu était bien celui de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Mais voici que, de toutes parts, la frontière est forcée; les barbares succèdent aux barbares; les uns ne font que passer; les autres demeurent et se fixent au sol; tels les Burgondes, les Wisigoths, les Ostrogoths. Le christianisme déjà les a touchés, mais un christianisme diminué, vidé, si j'ose dire, de sa substance divine, puisque, pour ces disciples d'Arius, Jésus-Christ n'est pas vraiment Dieu. En face de ces barbares, les noms de Romains et de catholiques deviennent synonymes. « Que les Gaulois, écrit le grand évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire, demeurent unis par la foi, s'ils doivent appartenir à des dominations différentes. » Or l'évêque a le droit de

parler pour tous ; car, au milieu des périls et des terreurs de l'invasion, il est devenu le « défenseur de la cité », le représentant de toutes les traditions de Rome, en même temps qu'il est demeuré le ministre du Sauveur.

O grands évêques de ces temps troublés, où tout l'avenir de notre pays était en germe, et vous surtout Remi, l'évêque de Reims, déjà la ville prédestinée, quelle ne fut pas votre clairvoyance, lorsqu'il vous fut donné d'entrevoir, de comprendre, de développer le rôle providentiel du peuple et du roi des Francs ! Quel trait de votre génie d'avoir saisi que, par la conversion de ces païens à la foi catholique, se referait l'unité de la Gaule et que l'unité politique aurait pour fondement principal l'unité religieuse ! Ce que vous aviez deviné se réalisa.

Et maintenant, il ne restait plus qu'à achever la conversion des campagnes, et la Gaule romaine et franque serait vraiment la nation catholique, prête à répondre aux appels de Dieu.

La conversion des campagnes de la Gaule, ah ! Messieurs, comment serait-ce

pour nous chose indifférente? N'étaient-elles pas déjà ces campagnes la grande réserve d'hommes, de tout temps source principale de la nation française? N'est-ce pas de ces populations rurales que nous sortons presque tous? Nos âmes, comme nos champs, gardent la trace des sillons que nos pères creusèrent alors.

Combien profonde fut longtemps leur détresse spirituelle? Au VIIe siècle, saint Éloi dressait encore, au cours d'un sermon, l'étrange liste des superstitions dont elles ne savaient pas se déprendre. Même baptisés, leurs habitants continuaient de célébrer la fête de Jupiter et de s'assembler autour des sources et des arbres sacrés.

Dès le IVe siècle pourtant, le plus populaire de leurs apôtres et le plus puissant en œuvres, le moine saint Martin, fondateur de Ligugé, le premier monastère de France, et bientôt évêque de Tours, mais resté moine et ascète, avait entrepris de les instruire. Partout où il passait, terre de Tours, terre de Chartres, terre d'Autun, le son de sa voix, l'émerveillement de ses miracles, l'austérité de ses

mortifications, avaient précipité de leurs trônes les idoles rurales. Si étonnante fut son action que la piété des humbles ne sépara plus son nom de celui des douze apôtres du Sauveur.

Au siècle suivant, nombre d'évêques marchèrent sur les pas de l'ardent thaumaturge; oratoires, églises, petites paroisses des champs se multiplièrent. Les grands propriétaires avaient enfin compris que la révélation chrétienne n'était pas le privilège des puissants et des riches de ce monde, non plus que des citadins, cette révélation que le Christ avait confiée d'abord aux pauvres pêcheurs du lac galiléen. Encore un peu de temps et l'illustre Césaire, le saint évêque d'Arles, inaugure les prônes en langue rustique; les prêtres sont tenus de prêcher; ils doivent enseigner très simplement les vérités nécessaires au salut, rappeler les règles élémentaires de la morale : ne pas s'enivrer, respecter les lois du mariage, ne pas voler, se détourner des sorciers et du culte persistant des génies bons ou mauvais.

La Gaule enfin se couvre de monastères,

plus de deux cents au VIe siècle et bien davantage au VIIe ; écoles modèles du labeur agricole et du travail manuel, du travail manuel élevé jusqu'à Dieu et coupé de prières, enfin du travail spirituel. Qu'elle est touchante cette vieille règle monastique qui invite le laboureur à chanter l'*Alleluia* en conduisant son araire, le moissonneur trempé de sueur à se stimuler par le chant des psaumes, le vigneron à tailler les tendres rameaux, en redisant les invocations du roi-prophète! Ainsi la doctrine pénétrait dans les âmes; les mœurs s'adoucissaient et se purifiaient. Dans ces monastères, s'inaugurait la confession privée, accompagnée de la direction des âmes. Ainsi s'élaborait le peuple chrétien et, dans ce peuple, une élite. Malgré les lamentables désordres de l'Église franque du VIIe siècle, plus de cinq cents personnages de cette époque méritèrent d'être, après leur mort, auréolés du titre de saints.

Barbares et Gallo-Romains ne faisaient plus désormais qu'un seul peuple catholique. Le Franc inconnu qui, vers la fin

du VI[e] siècle, rédigeait le prologue de la Loi salique, jetait aux siècles à venir le cri épique qu'ils ont recueilli : « Vive le Christ qui aime les Francs ! »

*
* *

Messieurs, il importe que vous le sachiez, tout ce travail de conversion, d'évangélisation, de progrès dans la vie chrétienne, s'était accompli en constante union avec la Chaire de Pierre, dont la Gaule avait, de plein cœur, adopté la fête et que, depuis 450, elle célébrait, chaque année, le 22 février, comme nous la célébrons encore.

Pourquoi tant d'Églises de notre pays tenaient-elles à remonter à saint Pierre et à saint Clément, sinon, parce qu'elles y voyaient le plus beau titre d'honneur ?

A peine des Eglises sont-elles constituées sur le sol gaulois qu'elles recourent au Pape comme au suprême arbitre.

Au second siècle, quelques erreurs venues d'Asie se sont glissées jusque dans la Cité lyonnaise. Saint Irénée court à Rome pour rassurer le Pape saint Eleu-

thère sur l'orthodoxie de son Église et proclame, en quelques lignes maintes fois commentées, la prééminence d'autorité de l'Eglise romaine, la nécessité de se conformer à ce qu'elle enseigne pour se maintenir dans la tradition des apôtres.

Qu'il s'agisse de la discipline relative aux chrétiens qui ont faibli dans les persécutions, ou des grandes controverses touchant la liberté humaine et la grâce, toujours le Saint Siège invoqué !

Le grand Avitus de Vienne, celui qui célébrera la victoire de Clovis sur les Ariens, Avitus que Bossuet, onze cents ans plus tard, devait louer si magnifiquement, Avitus ne craint pas d'écrire que « si l'on révoque en doute l'autorité du Pape de Rome, ce n'est pas un évêque, c'est l'épiscopat même qui paraît chanceler ».

Saint Césaire d'Arles, son contemporain, exige que mention du Pape soit faite au canon de la messe, parce que le Pape l'a commandé et qu'un ordre du Pape oblige en conscience.

Le Pape a commandé. En effet, le Pape, vis-à-vis des Églises de la Gaule romaine

ou de la Gaule franque, n'a jamais cessé d'agir en chef. En 417, le pape saint Zozime institue l'évêque d'Arles, Patrocle, vicaire du Saint-Siège, d'abord pour la Gaule méridionale, puis pour la Gaule tout entière. Des oppositions s'élèvent; mais, pendant un siècle et demi, jusqu'après la mort de saint Césaire, dont le prestige personnel releva singulièrement la primatie restaurée, étendue jusqu'à l'Espagne, par saint Symmaque et saint Hormisdas, les vicissitudes mêmes de la vicairie d'Arles attestent l'effective juridiction du Pontife romain. Avec quelle énergie saint Célestin et saint Léon, au ve siècle, rappellent, à ceux qui trop facilement les oublient, les règles des élections épiscopales. A la fin du VIe, au commencement du VIIe, un saint Grégoire le Grand fera pressentir la sévère attitude d'un Grégoire VII par sa fermeté à réprimer les abus, à condamner l'élévation de laïques à l'épiscopat, faite par les rois dans les conditions les plus déplorables, à réclamer la réunion des conciles, à aviser par l'envoi d'un légat au châtiment des prélats répréhensibles.

Et lorsque après la crise morale du VIIe siècle, après la brutale spoliation des églises par Charles Martel, on entreprit une réforme générale et une restitution partielle, c'est encore de Rome que tout partit. Elle envoya le grand moine anglo-saxon, Winfrid, Boniface de son nom romain, son homme de confiance, un dévot du Pape, de qui la conscience n'était pas tranquille quand, entre Dieu et lui, il ne sentait pas l'autorité du Pontife. Il négocia avec les princes et les grands de ce monde, non parfois sans scrupules, car leur société n'évoquait guère l'image d'une vie monastique, ou simplement chrétienne. Il se trouvait des gens pour reprocher à ce légat ses mauvaises relations et les repas qu'il acceptait des hommes au pouvoir; alors il consultait Rome et de Rome on lui répondait : « Allez-y! Sinon vous n'obtiendrez rien et vous ne les amènerez pas à de meilleurs sentiments. » En fait, il obtint beaucoup et des gouvernements et des évêques... Il présida trois conciles et, sur ses instances, le dernier envoya une adresse unanime d'absolue soumission au pape Zacharie;

celui-ci put enfin s'écrier joyeusement : « Tous ont été pliés à l'obéissance. »

III

Rome, monarchie spirituelle, la France, nation catholique. Que feront-elles l'une pour l'autre? Quels services se rendront-elles?

Services, un tel mot est-il juste? Ne craignons pas de l'affirmer. Les peuples et les chefs d'État ont besoin de l'Église. Que de fois les pontifes l'ont proclamé et, parmi eux, Léon XIII, avec la haute portée de ses vues, la rayonnante clarté de son langage. Les peuples reçoivent de l'Église la vérité qui prévient les dérèglements de l'esprit, la loi morale et les exhortations qui les arrêtent sur la pente du mal. Aux chefs d'État, aux gouvernements, elle assure le respect et la stabilité, en réclamant, de la part de Dieu, l'obéissance à toute autorité légitime.

Mais les souverains et les peuples, de leur côté, peuvent et doivent servir l'Eglise. Puissance spirituelle, l'Église a besoin d'appuis pour étendre librement

le règne de Jésus-Christ, pour faire triompher le droit et le bien contre l'injustice et le mal soutenus par la violence. C'est ce qu'elle veut dire quand, recourant à l'image des deux glaives qui symbolisent l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, elle déclare que l'un doit être manié par l'Église et l'autre pour l'Église.

N'hésitons pas, Messieurs, à le professer hautement, malgré les préjugés contraires : dans cette réciprocité de services, peuples et souverains demeurent débiteurs à l'égard de l'Église, même quand ils ont rempli tout leur devoir.

Mais au cours des âges, aussi bien que de nos jours, combien l'ont rempli ce devoir, ou le remplissent?

A vrai dire, je ne vois guère de nations ou de souverains qui soient sans péchés.

Pourtant, il en est qui ont péché plus que d'autres et qui sont allés, par le schisme ou par l'hérésie, jusqu'à la totale séparation d'avec Rome, la pierre angulaire de l'Eglise. La France, grâce à Dieu, n'est pas de celles-là; elle a péché, gravement péché, nous devons l'avouer, mais jamais elle n'a pu prendre son parti de

rompre à fond et pour longtemps. C'est le signe de son élection et de sa vocation catholiques.

Élection, vocation? En dehors du peuple d'Israël, le peuple de Dieu, y a-t-il donc des peuples élus? Si je considère la rigueur des termes, je ne le pense pas. Mais il est des prédestinations providentielles que les événements nous permettent de vérifier et ces prédestinations, dans notre histoire à nous, apparaissent avec une telle clarté que, sans nulle présomption, et sans diminuer le rôle d'autres nations, nous nous croyons en droit de nous appliquer la parole du psalmiste : *non fecit taliter omni nationi.* Les crises de notre histoire ont coïncidé avec les crises de l'histoire de l'Église romaine et, finalement, la France a aidé au triomphe de l'Église.

Irai-je plus loin et découvrirai-je quelque harmonie préétablie entre le caractère français et l'idée catholique? Ah! certes, le Français est individualiste, personnel, indépendant; jusque dans sa façon de concevoir la religion, il apporte quelque chose de cet esprit, quelque chose

aussi de national. Mais, d'autre part, comme il possède le sens de l'universel ! Il ne considère pas la vérité, le bien, la justice comme un privilège qu'il doive jalousement garder; si ce privilège lui est accordé, il a hâte de le partager et de le répandre; quoi de plus catholique?

Le Français, tel que l'ont constitué les éléments gaulois, romains, germaniques, qui se rencontrent à ses origines, aime à incarner une idée dans un homme, à s'attacher, à se dévouer à cet homme. Considérez par exemple le soldat gaulois, le soldat franc, le soldat français, soldat de Vercingétorix, soldat de Clovis, soldat de Jeanne d'Arc, soldat de Louis XIV, soldat de Napoléon, soldat de Joffre, de Pétain et de Foch; ah! certes, il murmure et grogne à l'occasion; mais il aime son chef et éprouve le besoin d'en être aimé.

Or, l'Église catholique se résume elle aussi en un chef visible, le Pape; ce chef, le catholique français veut l'aimer et tient à en être aimé; il voudrait même l'être de préférence à tous.

Souvent, Messieurs, vous l'avez en-

tendu conter : le premier de nos rois, au récit de la Passion, se serait écrié : « Que n'étais-je là avec mes Francs! »

Du moins, soldat de l'Église catholique, fut-il, dès ses premiers pas, à côté du vicaire du Christ; et ses successeurs devaient souvent l'imiter.

Déjà, je vous l'ai marqué d'un mot, devenu catholique romain, Clovis se fit aussitôt le défenseur de la foi catholique; il abattit les deux royaumes ariens des Burgondes et des Wisigoths et saint Avitus put écrire la lettre à jamais célèbre : « Toutes les fois que vous combattez, c'est nous qui remportons la victoire; votre foi, c'est notre victoire. » Mais un compliment, un cri de joie ne pouvait suffire; le grand évêque traçait un programme : « Puisque Dieu a fait de votre peuple son peuple, il convient que, de votre côté, vous partagiez le trésor de votre foi avec les nations plongées dans l'ignorance... Ne craignez pas de vous adresser à elles et de plaider auprès d'elles la cause de ce Dieu qui a tant fait pour la vôtre. »

Programme prophétique! Sous les

Mérovingiens, l'Irlande, l'Angleterre, la Germanie, reçoivent les missionnaires des Francs, et saint Grégoire le Grand peut écrire à Brunehaut que, « si les Saxons ont eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Évangile, c'est à elle après Dieu qu'ils en sont redevables ». Et le même pape rendait encore à la couronne des Francs, portée par l'obscur Childebert II, ce magnifique témoignage « qu'elle est autant au-dessus des autres couronnes du monde que la dignité royale surpasse les fonctions particulières ». Pourquoi? Parce que le roi des Francs est un roi catholique « qui fait briller le flambeau de la foi au milieu des ténèbres d'infidélité qui enveloppent encore les autres peuples ».

Rôle qu'allaient reprendre et bien plus pleinement les descendants de Pépin d'Héristal, les fondateurs de la dynastie carolingienne qui conquit le trône par les services qu'elle rendit à la foi et à l'Église catholiques.

Au fond de l'Arabie, un homme s'était levé, doué d'un génie mystique et d'une astuce politique qui se complétaient, loin

de se nuire. De l'Ancien Testament, et même de l'Évangile qu'il n'ignorait pas, Mahomet avait tiré les éléments d'une religion nouvelle dont il s'était proclamé le Prophète. Par le culte austère du Dieu unique, par une morale pleine de condescendance aux pires faiblesses de l'humanité, par des pratiques rituelles strictes mais faciles à suivre, par la Guerre sainte enfin, il avait fanatisé les Arabes, après les avoir unis. En moins d'un siècle, des plateaux de l'Iran aux rives de l'Atlantique, puis jusqu'aux Pyrénées et à la Garonne, le flot avait déferlé, recouvrant toutes les églises du Christ sous ses vagues dévastatrices. A l'Orient et à l'Occident de l'Europe, le Croissant avançait ses cornes, redoutables tentacules. Allait-il les refermer par une dernière victoire? Nos mères allaient-elles connaître la honteuse clôture du harem, le misérable esclavage de la femme musulmane? L'Évangile allait-il succomber devant le Coran? Déjà, les troupes d'Abdérame s'étaient montrées sur la Loire, la Seine et l'Yonne.

Dieu fait entendre son appel et voici

que se dresse le duc des Francs, Charles Martel. Il s'avance et l'Arabe recule. Entre Tours et Poitiers, les légers cavaliers d'Abdérame viennent briser leur élan contre le mur d'airain que les Francs lourdement armés leur opposent.

C'en est fait : le royaume des Francs, la patrie, la chrétienté, la civilisation sont sauvés. Pour la seconde fois, et bien plus encore que la première, la guerre nationale des Francs prend l'allure d'une croisade. Chevaliers du royaume des Francs, nos pères sont aussi les Chevaliers du Christ et jusqu'à Charlemagne ils vont poursuivre la guerre sainte contre l'Islam.

Il restait encore un dernier service à rendre à l'Église romaine, celui, dont Joseph de Maistre a dit que les Français ne sont pas à beaucoup près assez fiers, « d'avoir constitué humainement l'Église catholique, en donnant ou en faisant reconnaître à son chef le rang indubitablement dû à ses fonctions divines ».

Étouffée à Rome même entre les Lombards qui la menaçaient de tout près et les Byzantins qui jamais n'avaient

renoncé à subordonner le Pape à l'Empereur, la papauté appela les Francs.

Pépin et ses fils acceptèrent, — c'est l'expression dont se sert le grand historien Fustel de Coulanges, — non pas seulement de porter au Pape un secours temporaire, mais d'exercer « une mission de défense générale et perpétuelle à l'égard du Saint-Siège ». Et ils l'acceptèrent, parce qu'ils se sentaient responsables devant le monde chrétien parce que, disent-ils, « c'était l'Apôtre qui le leur demandait ».

La victoire couronna leur bonne volonté; ils triomphèrent en Italie des ennemis du Pape et, par leurs donations successives, ils constituèrent en faveur de celui-ci l'État temporel qui, pour de longs siècles, garantira l'indépendance nécessaire du Pontife romain.

La reconnaissance fut proportionnée aux services rendus. L'Apôtre déclara que « de toutes les nations qui sont sous le ciel, aucune ne lui avait montré plus de dévouement que la nation franque ». Il éleva les princes francs à la dignité de « fils adoptifs de Saint Pierre ». L'ora-

toire romain de Sainte Pétronille, fille du chef des apôtres, témoignera, au profit des rois de France, de cette glorieuse parenté.

Mais ne convenait-il pas de transformer ces accords successifs et partiels, si étendus qu'ils fussent, en une alliance définitive, en une organisation stable du monde chrétien, qui, depuis si longtemps, cherchait sa forme?

Déjà le pape Zacharie avait présidé à la substitution, dans la monarchie franque, de la dynastie de Pépin d'Héristal à celle de Clovis, lorsqu'il avait prononcé la fameuse parole « qu'il convenait que celui qui exerçait le pouvoir royal possédât aussi le titre royal ». Déjà son successeur, le pape Étienne II, avait consacré par l'onction sainte Pépin et ses fils, défendant à quiconque de chercher un roi hors de la descendance de ceux à qui la grâce de Dieu et la main de l'Apôtre venaient de donner la couronne.

Pourtant la monarchie franque, c'était encore une monarchie nationale; ce n'était pas la monarchie impériale, universelle, que semblait réclamer comme

couronnement de son organisation la cité chrétienne : un chef spirituel, un chef temporel, étroitement unis pour la même œuvre, le gouvernement des hommes.

Dans la nuit de Noël de l'an 800, à Saint-Pierre de Rome, le pape Léon III accomplit le dernier geste, réel et symbolique, en posant sur la tête de Charlemagne la couronne de l'empereur d'Occident. Du royaume des cieux, dont il tenait les clefs, le pêcheur galiléen ratifia l'acte de son successeur. Par la pensée du Pape, par la main du roi des Francs, l'évolution, commencée depuis plus de quatre siècles, s'achevait : *Gesta Dei per Francos!*

DEUXIÈME CONFÉRENCE

La Monarchie chrétienne
La France et le Saint-Siège
de Charlemagne à saint Louis

ÉMINENCE[1],
MESSEIGNEURS[2],
MESSIEURS,

La conversion de Constantin, le baptême de Clovis, le couronnement de Charlemagne, quelles étapes et quels triomphes pour l'Église catholique! Un pape posant la couronne sur la tête d'un roi et de ce roi faisant un empereur dans la ville même où tant de papes avaient été martyrisés par la volonté d'empereurs païens, entravés dans l'exercice de leur

1. S. E. le Cardinal DUBOIS, archevêque de Paris.
2. S. G. Mgr HERSCHER, archevêque de Laodicée; S. G. Mgr CASTELLAN, archevêque de Chambéry; S. G. Mgr CRÉPIN, évêque de Tralles.

autorité par les prétentions d'empereurs chrétiens!

Triomphe, oui! Mais triomphe de quoi? De l'ambition, de l'orgueil? Non, triomphe de l'idée chrétienne! L'empire, tel que le concevaient ses deux fondateurs, c'était vraiment la Cité des âmes, le royaume de Dieu ici-bas. Le bien des âmes était le but suprême que visaient les deux chefs, le Pape et l'Empereur. Or cela, c'est précisément et c'est uniquement ce que réclame la doctrine chrétienne. Le bien des âmes est la fin immédiate et directe de l'autorité spirituelle; le bien temporel de la société, le but immédiat et direct de l'autorité temporelle; mais le salut éternel étant la fin dernière proposée à tout être humain, l'autorité temporelle y doit coopérer; elle y coopérera par une organisation chrétienne de l'Etat.

I

Cette organisation chrétienne, l'empire de Charlemagne prétend la réaliser. Le grand Alcuin, le plus pieux et le plus savant représentant de la civilisation anglo-

saxonne, alors si florissante, — elle nous avait déjà donné saint Boniface, — a dit à Charles, dont il est devenu le conseiller le plus intime : « Il vous appartient d'exalter et de conserver la sainte Église de Dieu parmi le peuple chrétien et d'ouvrir à tous la voie du salut éternel. »

Sous l'inspiration du saint religieux, se rédige le capitulaire de 802, loi organique de l'Empire. Ah! comme elle étonnerait nos modernes législateurs! Qu'y lisons-nous? Que tous les hommes libres prendront l'engagement de se vouer au service de Dieu; et le détail de leurs devoirs suit. Qu'y lisons-nous encore? Que la raison d'être de l'Empire, c'est l'unité de la foi et de la charité, entre tous ses membres; que le but des conquêtes de l'Empereur, c'est l'extension de la foi catholique : car l'Empereur est le propagateur et le défenseur de la religion chrétienne, *propagator ac defensor christianae religionis*.

Son peuple, c'est le peuple chrétien, le peuple catholique, le peuple des fidèles de la Sainte Église; plus de Francs, plus d'Aquitains, plus de Bavarois, plus de

Lombards, une seule famille chrétienne dont l'Empereur est le chef pour l'aider à faire son salut, car ainsi le veut « le royal sacerdoce » dont il est investi.

Royal sacerdoce, peut-être l'Empereur le poussera-t-il un peu loin, au gré des évêques et du Pape. Charlemagne interviendra plus que de raison dans les discussions théologiques, présidera des conciles et tentera d'imposer ses propres vues. Mais il est si attentif à faire respecter les lois de l'Église qu'il transforme en lois de l'État! Sur onze cents articles que comptent ses capitulaires, cinq cents, près de la moitié, concernent la religion. Mais il fait tant d'efforts pour assurer à son peuple de bons évêques et de bons prêtres! Mais il s'occupe avec tant de courage à dilater les frontières du christianisme! Quelles luttes contre les Saxons païens! Quelles expéditions pour porter secours aux chrétiens d'Espagne contre les Musulmans qui les oppriment! La légende fait de lui le premier des croisés : a-t-elle tort? Sur la Terre Sainte, il exerce déjà une sorte de protectorat; n'a-t-il pas obtenu la propriété et les clefs du

Saint Sépulcre? Comment l'Église lui tiendrait-elle rigueur de quelques incursions hors du domaine temporel?

La voix populaire, elle, n'hésite pas. Malgré les faiblesses de sa vie privée, elle canonise l'empereur patriarcal, l'empereur à la barbe chenue; Dante le place en Paradis; Jeanne d'Arc le voit à genoux devant le trône de Dieu avec saint Louis, priant pour la France; Louis XI inscrira son nom dans le calendrier gallican et, suivant sa manière, prescrira la célébration de sa fête sous menace de mort.

Nos écoliers n'ont pas besoin de cette menace pour la célébrer chaque année.

L'autorité suprême de l'Eglise, pourtant, n'a point ratifié la voix populaire; quand il s'agit d'un saint qui doit être proposé à l'exemple de tous, elle ne peut faire abstraction de certaines vertus, mais elle admet volontiers que, sur aucun trône, en aucun temps, elle n'a trouvé de serviteur plus constamment fidèle, plus éclairé, plus résolu à ne se considérer que comme l'ouvrier de la Providence.

L'homme n'était pas parfait; l'œuvre non plus.

Faire respecter à Rome l'indépendance nécessaire du chef spirituel de la chrétienté, de loin c'était presque impossible; de près, c'était menaçant pour cette indépendance même. L'événement ne devait pas tarder à le prouver; Léon III lui-même en avait fait l'expérience.

Définir les limites du spirituel et du temporel, alors surtout que les deux pouvoirs coexistaient dans les mêmes personnes, investies de la dignité sacerdotale et d'une autorité territoriale et politique, chose fréquente en ce siècle, n'était pas non plus chose aisée.

Enfin, maintenir l'unité d'un Empire dont toutes les parties tendaient à se dissocier, au nom de la géographie, de l'histoire, de tendances déjà nationales, tâche surhumaine, même si les empereurs eussent été autant de Charlemagne, à plus forte raison si ces chefs de plus en plus impuissants et dévorés d'ambitions rivales laissaient l'État se dissoudre jusqu'au démembrement féodal.

Déception douloureusement sentie par les contemporains et surtout par les hommes d'Eglise! Etait-ce donc une chi-

mère qu'avaient poursuivie le Pape et l'Empereur? Rien ne devait-il survivre de l'œuvre grandiose où ils avaient semblé réaliser l'idéal de l'organisation chrétienne de la cité? Gardons-nous d'une telle conclusion! L'Empire pourra disparaître ou se transformer, trois idées demeureront : il est une République chrétienne dont tous les peuples chrétiens sont les membres; le Pape a mission de la diriger dans les voies de l'union et du salut; à l'égard de la République chrétienne et du Pape les rois, surtout les rois de France, héritiers de Charlemagne, ont d'imprescriptibles devoirs.

Tout cela, Messieurs, ce n'est pas rien. A n'en parler qu'humainement, ce sont des forces historiques qui agissent encore sur nos destinées. A en juger d'un point de vue surnaturel, ce sont des desseins de Dieu sur les peuples et particulièrement sur notre peuple de France.



Le pape Léon III et l'empereur Charlemagne avaient pensé donner au monde

chrétien une constitution où les deux pouvoirs spirituel et temporel agiraient en un accord parfait pour le bien présent et futur des hommes. Or les siècles qui suivirent furent remplis de conflits, innombrables et violents, entre les deux pouvoirs.

Y doit-on voir l'effet d'une fatalité qu'il faille rejeter sur la nature des choses? Faut-il recourir à l'explication familière aux philosophes du XVIIIe siècle et aux historiens qu'ils inspirent, voire aux écrivains et aux politiques de la plus grande partie du XIXe siècle, les insatiables prétentions du pouvoir spirituel et, pour parler un langage plus concret et plus brutal, les perpétuels empiétements de la cour de Rome?

Non, Messieurs. La vérité nous oblige à dire que la plupart des conflits furent provoqués par le pouvoir temporel, impatient de tout frein, prompt à invoquer, dès qu'il le put, l'antique droit romain contre le droit chrétien, la fameuse et détestable maxime : que tout ce qui plaît au prince ait force de loi! Juristes, politiques, historiens, se plaignent souvent et avec amer-

tume des empiétements du pouvoir spirituel sur le temporel; que dire de ceux du temporel sur le spirituel, et cela dans tous les siècles?

La papauté fut réduite à agir et à lutter pour garder le libre exercice de son autorité spirituelle, pour maintenir l'empire de la loi morale et les principes du droit chrétien; dans cette lutte elle rencontra généralement la sainte complicité du peuple fidèle.

L'empire de la loi morale! Avez-vous remarqué combien de conflits entre les papes et les rois, y compris les rois de France, naquirent du devoir des papes de faire respecter les lois du mariage par les maîtres temporels du monde ? Un philosophe sceptique, un politique toujours au service du pouvoir, se scandalisera qu'un Pape français ait osé excommunier, sur son propre territoire, le roi Philippe Ier qui avait brisé son premier et légitime mariage pour épouser une femme mariée. Le bon peuple chrétien, qui est pourtant fidèle à son roi, se dira, lui, que ce roi est un homme et un chrétien, soumis à la loi commune, et que ne pas le frapper c'est

encourager le mal chez nous. Que fût devenue la morale chrétienne si les papes n'étaient vigoureusement intervenus pour en imposer l'observance à ceux qui, se sentant forts, méprisaient même les avertissements de leurs évêques ?

D'accord; mais ces terribles querelles du Sacerdoce et de l'Empire qui, pendant plus de deux siècles, mirent aux prises les deux pouvoirs, le chef spirituel et le chef temporel de la Chrétienté, prétendez-vous aussi en faire porter l'unique responsabilité sur le chef temporel, qu'il s'appelle l'Empereur, ou qu'il s'appelle le Roi ? Les faits vont nous répondre.

La monarchie carolingienne s'est éteinte dans l'impuissance. Plus de protecteur pour le Pape. Les barons romains, avides et farouches tyrans, sont les maîtres de Rome; ils font et défont les papes. Un siècle de scandales et de violences inouïes, depuis le cadavre du pape Formose déterré et jugé, jusqu'aux débordements juvéniles d'un Benoît IX.

Quelles leçons tirer d'une pareille catastrophe ? Oui, sans doute, conclure, comme l'avait jadis proclamé saint Léon, que le

pouvoir conféré aux successeurs de Pierre par Jésus-Christ ne dépend pas de leurs qualités personnelles, *dignitas Petri etiam in indigno herede non deficit*. Voltaire lui-même témoigne de cette vérité, lorsque, dans l'*Essai sur les mœurs*, il écrit, à propos de ce siècle de fer, le dixième : « On s'étonne que, sous tant de papes si scandaleux et si peu puissants, l'Eglise romaine ne perdit ni ses prérogatives, ni ses prétentions. » « On s'étonne, reprend Joseph de Maistre ; en effet, le phénomène est humainement inexplicable. »

Mais cette autre leçon aussi que, si la cause de cette indignité passagère fut le défaut d'indépendance, l'indépendance est pour les papes un bien primordial qu'ils n'ont pas le droit de ne pas revendiquer.

Donc il leur fallait un protecteur qui en imposât aux petits potentats italiens. Où le chercher ? Dans l'impuissance de la monarchie capétienne naissante, un seul était de force : l'Empereur, toujours romain de nom, germanique de fait. Et voici l'Empereur qui préside au choix des pontifes. Progrès d'abord, mais bientôt abus. L'Empereur, en effet, se prend à con-

sidérer les États de saint Pierre comme un fief dont il gratifie le Pontife, et celui-ci comme son vassal.

Ce que fait l'Empereur, du haut en bas de la hiérarchie, rois, princes et seigneurs le font à l'égard de leurs évêques et de leurs abbés; les églises se transforment elles-mêmes en seigneuries et leurs titulaires y trouvent si bien leur compte qu'on les voit même se marier pour conserver dans leur famille et le domaine et la puissance. Encore un peu et l'Eglise ne sera plus qu'un rouage de la société féodale ; que subsistera-t-il de la cité des âmes ?

A tout prix, il importe de secouer le joug. La réforme part de la terre de France, de l'abbaye de Cluny. Le moine Hildebrand et les papes qu'il inspire émancipent la papauté. En 1059, le décret de Nicolas II, en confiant aux cardinaux l'élection du Pape, « remet l'Eglise entre les mains de l'Eglise ».

C'est bien! Mais, d'un bout à l'autre de la chrétienté, les églises locales ? Partout la lutte, le déchaînement de la querelle des investitures. Enfin, la solution s'impose et c'est encore de France, de la pensée d'Yves

de Chartres, que le principe conciliateur est sorti; un juste partage est décidé : puisqu'il y a deux pouvoirs, qu'il y ait deux investitures; pour le fief, l'investiture laïque; pour la fonction ecclésiastique, l'investiture canonique; tel est le Concordat de Worms de 1122.

Est-ce la paix ? Hélas! pas encore.

Incarnation posthume du césarisme antique, les empereurs allemands, poussés par leurs légistes, se refusent à admettre que la monarchie universelle puisse être partagée. Le monde chrétien qui, socialement, est encore la pyramide féodale, ne peut avoir qu'une tête. « Ou le Pape ou l'Empereur! » dit l'Empereur au Pontife, et il entend que ce soit l'Empereur. « Non, répond le Pontife : le Pape et l'Empereur! Vous souverain au temporel, mais subordonné au spirituel. » C'est la doctrine traditionnelle.

Les armées allemandes veulent trancher la question par le glaive et du même coup dominer l'Italie. Après Henri IV et Grégoire VII, voici Frédéric Barberousse et Frédéric II, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, grandioses champions des

deux causes. Finalement, la Papauté l'emporte; les Hohenstauffen sont vaincus; l'Empire tombe dans l'anarchie du grand interrègne. La pyramide n'a plus qu'une tête, celle du Pape.

Alors, me direz-vous, ce fut le triomphe de la théocratie, de la théocratie en marche depuis Grégoire VII, mais jusqu'alors disputée au Pape; théocratie dont le nom seul, encore aujourd'hui, provoque l'émoi des politiques.

Eh bien, oui! je l'avoue, ce fut la théocratie; mais j'ajoute, et cela importe grandement, la théocratie acceptée, acceptée parce qu'elle répondait à l'état général de l'opinion, non pas des princes assurément, mais des peuples qui y voyaient un remède aux maux dont ils souffraient.

Qu'on le veuille ou non, trois grandes forces mènent le monde : la prière, la pensée, l'autorité.

La prière qui atteint Dieu et fait descendre sur l'homme le concours de la grâce. Même dans les sociétés les plus sécularisées, le nombre de ceux qui prient demeure immense.

La pensée qui vise à découvrir la vé-

rité totale et qu'illumine la révélation.

L'autorité qui a sa source en Dieu et doit tendre au règne de Dieu.

Telle est la conception chrétienne, celle du moyen âge, et il en conclut que les trois puissances doivent coopérer.

La plupart des penseurs modernes qui, plus ou moins, considèrent Dieu comme s'il n'était qu'une création de l'esprit humain, ne songent qu'à réduire sa place ici-bas; pour eux il est toujours l'usurpateur.

Nos pères de la grande époque chrétienne n'avaient pas peur de l'absolu; ils voyaient, au contraire, Dieu partout et ils voulaient qu'il fût près d'eux; aussi trouvaient-ils très naturel et très bon qu'il eût un représentant permanent sur terre; ce représentant ne pouvait être que le Pape, vicaire de Jésus-Christ, Fils de Dieu.

De ce représentant de Dieu, ils attendaient beaucoup; ils le regardaient et lui-même se regardait comme le suprême gardien de la justice; ils lui demandaient de redresser tous les torts, de garantir tous les droits, de faire en sorte que le droit primât la force. De nos jours on s'étonne,

on murmure quand on voit, du XIe au XIIIe siècle, les Papes accepter le domaine éminent, la suprême suzeraineté d'une terre, d'un royaume. Et l'on s'écrie : quelle usurpation! Mais qui donc a offert ce domaine éminent, cette suzeraineté, sinon le faible qui avait besoin d'être garanti et qui estimait que l'Apôtre le garantirait mieux qu'une armée ?

A ce représentant de Dieu, on demandait encore une protection contre l'arbitraire des princes et contre leur redoutable fiscalité. On lui demandait surtout de préserver le peuple chrétien de l'horrible fléau de la guerre. « Le Pape, écrit le jurisconsulte Martin de Lodi, peut obliger les princes à observer la paix conclue. Le crime de rupture de paix entre les princes ressort de la justice ecclésiastique. »

En accordant cette protection, en jouant ce rôle pacificateur, les papes niaient-ils les droits de l'autorité politique, ou les restreignaient-ils outre mesure ? Mieux que personne, au contraire, les papes et les théologiens ont exposé et défendu la raison d'être de l'Etat, ses devoirs et ses droits. Lisez plutôt l'incomparable docteur

du XIIIe siècle, saint Thomas d'Aquin. Jamais les papes n'ont voulu la ruine de l'Empire, ni de quelque monarchie que ce soit, mais ils n'ont pas permis non plus, autant qu'il a été en eux, que l'arbitraire des princes compromît les intérêts de l'Église, de la chrétienté, des âmes. Ils ne se plaçaient pas au point de vue d'un droit naturel et antérieur du souverain temporel, mais au point de vue de la justice; point de vue éminemment spirituel et digne d'une société spiritualiste.

Pour faire respecter leurs sentences, les Papes n'avaient point d'armée, pas plus que n'en a la Société des Nations. Ils avaient le glaive de l'excommunication qui, dans un monde croyant, aboutissait à faire de l'excommunié un paria; enfin, comme dernière ressource, la déposition du prince excommunié.

Arme terrible, je le reconnais, qu'une telle excommunication, et qui s'émoussa parce qu'il fallut en user trop souvent. Qu'a-t-on trouvé, dans les siècles suivants, pour la remplacer? L'assassinat, la révolution, la guerre.

Puissance énorme, m'objectera-t-on

encore, et capable de tourner la tête de qui l'exerçait. Assurément, s'il se fût agi d'une autorité tout humaine. Mais il s'agit ici d'une autorité qui se sait et qui se sent d'origine surnaturelle, qui se sait et qui se sent responsable de tous ses actes, de toutes ses paroles, de tous ses écrits, non pas seulement devant le présent, mais devant l'avenir, non pas seulement devant les hommes, mais devant Dieu, le maître et le juge redouté. Garantie non pas absolue contre tout emportement momentané d'une volonté qui peut être altière et qui parfois le fut; mais garantie certaine contre toute erreur de conduite prolongée et de portée générale, là même où ne se trouve pas engagée l'infaillibilité du magistère doctrinal.

L'histoire, Messieurs, confirme cette conclusion et particulièrement l'histoire des rapports des papes avec notre pays, notre pays auquel, mettant un terme à ces vues générales mais nécessaires, il est temps de revenir.

II

843! Le traité de Verdun! Date qui, chez les écrivains d'Eglise de ce temps, a fait couler autant de larmes que d'encre. Quarante-trois ans après le sacre de Charlemagne, — quarante-trois ans, l'espace entre nos deux dernières guerres avec l'Allemagne, — cette date ne marquait-elle pas l'irréparable cassure de l'Empire carolingien ? Désormais, il y avait une France et une Germanie; entre les deux une zone disputée qui devait l'être pendant plus de mille ans; en 1918, nous en reprenions à l'Allemagne une part qu'elle nous avait ravie en 1871. Oh! pourquoi la Providence, au lieu de trois fils à pourvoir, n'en avait-elle pas accordé deux seulement à Louis le Débonnaire?

Une famille avait grandi près des Carolingiens, comme jadis les Carolingiens près des Mérovingiens. Une première fois, en 887, elle avait accédé au trône de France. Cent ans plus tard exactement, Hugues Capet, élu par les grands à Noyon, sacré par l'archevêque de Reims, Adalbéron,

fondait définitivement la dynastie capétienne. Le royaume de France était né.

La monarchie capétienne était une monarchie nationale et une monarchie chrétienne. Nationale d'abord: telle elle naquit, telle elle vécut. Avec quel art, quelle persévérance, quel patient génie, quel indomptable courage, elle a su refaire une France? Quel État et quel état! pourrions-nous dire avec Bossuet, en considérant ce qu'était la France en tant que nation, lorsque les Capétiens la prirent en main, et ce qu'ils firent d'elle en quatre siècles.

Monarchie chrétienne aussi, c'est-à-dire unie à l'Église, c'est-à-dire soucieuse des intérêts généraux de la chrétienté, c'est-à-dire marquée d'un sceau religieux. Qu'est-ce, en effet, que le sacre des rois, sinon la consécration par l'Église, au nom de Dieu lui-même, du souverain? quelque chose qui donne à la royauté française un caractère analogue à celui de l'antique royauté du peuple de Dieu, un caractère spirituel, que dis-je, un caractère presque sacerdotal? « Nous savons, dira le roi Louis VII, que, d'institution ecclésias-

tique, les rois et les prêtres sont seuls consacrés par l'onction des saintes huiles. »

Les Capétiens tinrent à être sacrés, comme l'avaient été les Carolingiens, et c'est en faisant sacrer leur fils aîné de leur vivant que les premiers d'entre eux affermirent la couronne dans leur famille.

Monarchie nationale et monarchie chrétienne, la monarchie capétienne n'était pourtant pas la monarchie impériale, la monarchie universelle, partageant avec la papauté le gouvernement du monde chrétien.

Héritière d'une si grande et si noble part de l'héritage de Charlemagne, comment n'eût-elle pas souffert de cette sorte d'infériorité morale ? Et comment, d'autre part, l'Eglise n'eût-elle pas vu avec quelque inquiétude cette royauté d'un genre nouveau ? L'Eglise s'était si passionnément attachée à l'idéal que Léon III, Charlemagne, Alcuin avaient essayé de faire passer dans les faits ! Comment se résoudre à l'abandonner ? La papauté avait sacré les Carolingiens ; à ses yeux, la royauté d'Hugues Capet n'était-elle point entachée d'usurpation ? Pépin et Charlemagne

avaient été les élus du Pape; Hugues n'était que l'élu de ses évêques; la fatalité avait voulu de plus qu'il débutât par un terrible conflit avec le successeur de l'archevêque de Reims qui l'avait sacré ; or, ce conflit avait provoqué, de la part du concile de Saint-Basle, près Reims, une manifestation très gallicane, si le mot est prématuré, il n'est point trop fort.

Autre sujet d'inquiétude: comment une monarchie aussi nationale se concilierait-elle avec la République chrétienne, dont le Pape avait la garde ? Elle se déclarait indépendante à l'égard de l'Empire ! « Le roi de France est empereur de son royaume ». Elle proclamait, et que de fois elle devait le redire, que « la couronne de France ne relève que de Dieu ». Et quand elle affirmait cela, c'est à l'Empereur qu'elle pensait d'abord. Mais le jour ne viendrait-il pas, et il vint, en effet, où la maxime s'étendrait jusqu'au Pape, l'autre puissance mondiale?

Cependant l'alliance se réalisa entre la monarchie capétienne et l'Eglise. Quand la dynastie eut acquis la légitimité que le temps finit par conférer aux régimes poli-

tiques, quand le royaume de France fut assez fort pour servir d'appui, quand l'Empire germanique fut devenu pour le Saint-Siège un danger permanent, la Papauté adopta les Capétiens et ceux-ci reprirent volontiers à son égard l'attitude des Carolingiens.

Furent-ils des alliés commodes et toujours dans la main ? Non, Messieurs. Ils tenaient à affirmer leur indépendance et ce qu'ils regardaient comme leur droit royal.

Les mêmes problèmes qui se posaient en Allemagne se posaient en France et provoquaient des conflits analogues. L'inextricable confusion, dans le monde féodal, de la propriété et du pouvoir et, quand il s'agissait de seigneuries ecclésiastiques, du spirituel et du temporel, le voisinage, l'implication des seigneuries ecclésiastiques et des seigneuries laïques, avaient pour conséquence d'incessantes querelles; pourquoi se battait-on? Pour la suprématie du spirituel ou du temporel? Non. Pour le territoire, pour l'autorité, pour l'argent.

Les rois eux-mêmes, que prétendaient-ils ? Etablir l'ordre dans le royaume, c'est entendu; mais aussi étendre leur domina-

tion, faire respecter leur pouvoir, augmenter leurs revenus. Souvent ils donnaient raison aux seigneurs laïques, dont ils avaient besoin, et ne demandaient pas mieux que de saisir, aux dépens des biens ecclésiastiques, de quoi récompenser les services de leurs fidèles. Les évêques usaient de leurs foudres spirituelles et appelaient le Pape au secours. Celui-ci était naturellement porté à adopter leurs griefs; il se plaignait d'ailleurs d'incontestables abus et en réclamait la réforme. Le roi ripostait en déniant au pape tout droit d'intervenir en matière féodale. On échangeait les épithètes les plus véhémentes et des affirmations si catégoriques qu'elles semblaient irréductibles.

On finissait pratiquement par s'entendre, mais les affirmations restaient et formaient les précédents de doctrines qui, un jour ou l'autre se heurteraient.

Du moins, à la différence des empereurs allemands, aucun roi de France, jusqu'à Philippe le Bel, n'envisagea la possibilité d'un schisme ou d'une guerre ouverte contre le Pape. Plusieurs même enrayèrent les velléités de tel ou tel de leurs évêques

disposé à aller plus loin qu'eux dans la résistance.

A partir du XIIe siècle et jusqu'à la fin du XIIIe, le roi de France vint généralement en aide au Saint-Siège. En 1107, le pape Pascal II, traqué par l'empereur Henri V, se réfugie à Paris où Philippe Ier et son fils Louis lui font le plus magnifique accueil; c'est de Troyes en Champagne, au sein d'un concile d'évêques français, qu'il lance l'anathème contre l'empereur allemand; Calixte II est élu pape à Cluny par les cardinaux qui ont suivi Gélase II, et c'est en France qu'il se met en mesure de terminer par un concordat la querelle des investitures; c'est en France qu'aux heures les plus tragiques de la querelle du sacerdoce et de l'empire, les papes viendront demander à la Fille aînée de l'Église aide et refuge. Alexandre III résidera deux années dans notre patrie et, de Sens, où il aura transporté tout le gouvernement pontifical, il régira l'Eglise universelle.

Un nuage s'élève-t-il entre Philippe-Auguste et Innocent III, à propos de la candidature à l'Empire d'Otton de Brunswick que Philippe tient pour son ennemi,

par quelles protestations d'amour pour « la France, la préférée de l'Eglise, la monarchie de l'Europe qui lui est la plus chère », répond le puissant et glorieux pontife!

Saint Louis pourra bien se refuser à suivre Innocent IV dans toutes les vicissitudes de sa lutte sans merci contre l'empereur impie Frédéric II; du moins, au cours de la longue et splendide entrevue de Cluny, lui promet-il son concours éventuel, promesse qu'il renouvelle de la façon la plus efficace lorsque Innocent IV, retiré à Lyon, s'y voit menacé par Frédéric. Le Roi de France fait savoir à l'Empereur, qui se le tint pour dit, qu'une armée française lui barrerait le chemin.

Combien de fois, en échange, les Papes n'avaient-ils pas arrêté les attaques imminentes des rois d'Angleterre contre les provinces françaises !

Pourrais-je oublier l'étroite collaboration de Philippe-Auguste et d'Innocent III, dans la croisade contre les hérétiques albigeois du midi de la France qui tendaient au renversement de la société chrétienne ?

Couronnons par un souvenir plus doux l'histoire de ces rapports. Regardons

l'admirable régente Blanche de Castille et le cardinal romain de Saint-Ange penchés l'un et l'autre sur le royal enfant qui bientôt sera saint Louis.

En vérité, Messieurs, à cette heure de l'histoire, quel contraste saisirions-nous entre la France capétienne et la France carolingienne ? Tout compte fait, l'une et l'autre ont bien mérité de la sainte Eglise.

III

De quelles épithètes plus colorées devrais-je parer ce jugement si, à la part de la royauté, j'ajoutais celle de la nation, de la nation spontanément fidèle à sa vocation catholique, à ses devoirs envers la chrétienté, même quand ses chefs trop faibles ne pouvaient ou ne voulaient rien entreprendre !

Lorsque le Français est chrétien, il l'est à fond : ses pensées sont généreuses et il entend que les actes répondent aux pensées.

O France! quelles fleurs de sainteté, d'héroïsme et de conquêtes chrétiennes ton sol fécond et béni n'a-t-il pas produites

en ces trois grands siècles, le onzième, le douzième, le treizième, siècles de Cluny et de Cîteaux, siècles de la chevalerie, siècles des croisades !

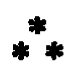
Le saint ! Se peut-il rêver plus entraînante, plus française figure de saint que celle de Bernard de Clairvaux, dévoré de l'amour de la maison de Dieu, *zelus domus tuae comedit me*; la maison de Dieu qu'est son âme, et dont il veut, par la prière et la mortification, faire un paradis où Dieu aime à se reposer; la maison de Dieu qu'est son ordre, pour lui le temple vivant de toutes les vertus, le modèle et l'asile à proposer aux âmes les plus avides de perfection; la maison de Dieu qu'est l'Eglise qu'il s'agit de réformer, afin qu'elle soit digne de son divin Epoux; la maison de Dieu qu'est l'Etat lui-même; la maison de Dieu qu'est la Terre sainte, celle où vécut le Sauveur des hommes et qu'à tout prix il faut arracher à l'infidèle; la maison de Dieu enfin qu'est tout l'univers, d'où ce cri, sublime parce qu'il sort d'une âme humble et sincère: « Les affaires de Dieu sont les miennes; rien de ce qui le regarde ne m'est étranger. »

Le chevalier! Ah! sans doute la France n'a pas le monopole de ce type héroïque d'humanité; même, la chevalerie n'a pas pris naissance dans notre pays. Mais comme ils ont su, les chevaliers de chez nous, joindre à une incomparable vaillance ce caractère de désintéressement, de générosité, de loyauté, d'honneur, cette tendresse dans l'amour de la patrie, la douce France, ce dévouement aux œuvres de miséricorde qui les montre vrais enfants de l'Évangile en même temps que du vieux sol gaulois.

Le croisé! Tous les croisés non plus ne sortirent pas de la terre de France; mais c'est au souffle de l'âme française que les croisades s'enflammèrent; âme française du pape Urbain II qui vint, à Clermont, prendre contact avec le peuple français; âme française de l'apôtre populaire, Pierre l'Ermite; âme française des combattants, grands seigneurs ou petites gens, chefs ou soldats, qui répondirent à l'appel du Pape par le cri de : Dieu le veut! et mirent leur rude corps au service d'une âme très aimante pour délivrer le tombeau du Christ! Gisant sur le sol sacré qu'avait baigné le sang de Jésus, ils jetaient vers

leur Sauveur cet ultime et sublime appel: « Seigneur, vous êtes mort pour moi, et moi aussi je meurs pour vous ! »

Ame française qui avez fait du nom de Français et du nom de chrétien deux synonymes toujours vivants dans le cœur des Orientaux ! Ame française qu'avait si merveilleusement comprise Guibert, abbé de Nogent, qui, écrivant moins de vingt ans après l'événement, l'histoire de la première croisade, imagina ce titre fulgurant *Gesta Dei per Francos*, par où il mettait en lumière et l'esprit national et la vocation catholique de la France; en ces quatre mots, n'avait-il pas enfermé l'essence de l'époque et de la race? Depuis huit siècles, on n'a pas trouvé mieux pour définir l'œuvre et l'artisan de l'œuvre.



Trois forces, ai-je dit, mènent le monde: la prière, la pensée, l'autorité. L'idéal est que toutes trois concordent dans un même effort pour le vrai et le bien. Cet accord est rare; cependant il s'est trouvé au moins un pays et un temps où il fut une

réalité. Ce pays c'est le nôtre, ce temps celui de notre saint Louis.

L'élan mystique de la prière, tel qu'il se manifesta, durant plus de cent années, par la ferveur des ordres religieux, par la profondeur des écrits, par la magnificence des monuments ! Ai-je besoin d'autres arguments qu'une invitation à lever les yeux tout autour de vous? Qu'est-il donc ce temple auguste, depuis plus de huit siècles, témoin de notre histoire, sinon la maison de la prière? Qui l'a fait sortir de terre, qui a poussé vers le ciel ses colonnes, ses ogives et scs voûtes, sinon le même peuple qui se portait en armes vers le tombeau du Christ? Qui donc criait à ses constructeurs : plus haut, toujours plus haut, toujours plus près de la lumière ! Qu'elle monte cette église et que perpétuellement elle dise au Seigneur la solidité de notre foi, l'ardeur de notre amour ! C'est de notre Ile-de-France, Messieurs, que cet art est parti pour se répandre sur tout l'Occident : encore un coup, *Gesta Dei per Francos!*

La pensée ! Naguère on eût souri à m'entendre prononcer ce mot; la pensée

n'est-elle pas l'apanage des temps modernes, émancipée par la Renaissance, libre enfin depuis le XVIII[e] siècle? En vérité, quels siècles furent animés d'un intellectualisme plus ardent que le douzième ou le treizième? Spéculations sur la foi, m'objectera-t-on. De grâce, quel est le problème philosophique, historique, scientifique que la foi ne soulève?

Or, de l'enseignement théologique, la France et, dans la France, notre Paris devint le centre universel : « La Gaule, écrivait, en son langage pittoresque, le légat pontifical Eudes de Châteauroux, est le four où cuit le pain intellectuel du monde entier. » Un prédicateur du XIII[e] siècle lui fait écho : « Paris est la source de la doctrine d'où partent des aqueducs s'étendant, non pas jusqu'à trente milles comme ceux de Rome, mais jusqu'aux extrémités du monde. »

Grâce à qui, grâce à quoi ce prodigieux rayonnement? Ah! sans doute grâce à la science des maîtres de l'Université de Paris, séculiers, religieux, représentants les plus illustres des Ordres mendiants, franciscains et dominicains, un saint

Bonaventure, un saint Thomas d'Aquin qui, à deux reprises, rassembla autour de sa chaire des milliers d'étudiants avides de vérité.

Mais grâce aussi à la volonté et à la protection particulière des papes qui comblèrent l'Université de Paris de libertés et de privilèges, au point de la transformer en un organe presque officiel de l'Eglise.

Gesta Dei per Francos! Gestes de Dieu par les Francs, oui, mais par les Francs unis au Pape!

La Providence ne devait-elle pas, — autant que ce langage est permis, — à une telle nation, à une telle société, un chef de tous points digne d'elles? Un roi de France s'est rencontré qui, prenant à la lettre les promesses du baptême de Clovis et le sublime programme de Charlemagne, a réalisé dans sa plénitude l'idéal même de la monarchie chrétienne : j'ai nommé saint Louis.

Est-ce parce qu'il entend remplir auprès de ses sujets, et jusque dans le reste de la Chrétienté, le rôle de « sergent de Dieu » que saint Louis nous apparaît comme par excellence le roi très chrétien?

Sans doute, mais ce ne serait point assez; si, plus que nul autre, il a mérité ce titre, c'est en raison de ses vertus chrétiennes, vertus privées; c'est en raison de sa politique chrétienne, vertus publiques. Chrétien, il l'est jusqu'à la moelle. Quel est à ses yeux le plus noble titre dont il s'honore? Celui de fils de France, ou celui d'humble enfant de l'Eglise? Il vous répondra qu'il souhaiterait qu'on l'appelât Louis de Poissy, en souvenir du sanctuaire où l'eau du baptême l'a purifié.

Fidèle aux leçons de sa mère, il estime que perdre l'état de grâce en se rendant coupable d'un péché grave est un pire malheur que perdre la vie. Cesser de recevoir, ne fût-ce que quelque temps, les sacrements, par suite d'une de ces excommunications dont on était alors si prodigue, lui paraît chose si douloureuse qu'il obtient des papes de grands privilèges qui l'en mettent à peu près complètement à l'abri, lui et les siens. Au moment où il excommunie les princes qui continuent à reconnaître Frédéric II, Innocent IV se rencontre à Cluny avec le roi de France.

La prière est le perpétuel aliment de son

âme ; même dans ses chevauchées de guerre, il récite les heures canoniales. Tout roi et grand roi qu'il puisse être, il s'est agrégé au tiers-ordre du pauvre d'Assise.

Il est humble, il est mortifié, miséricordieux, charitable.

Mais surtout il est juste et la justice est une vertu royale, vertu publique autant que privée. C'est sur le solide terrain de la justice que se rencontrent en lui le roi et l'homme. « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice; le reste vous sera donné par surcroît. » Voilà l'unique règle de sa conduite et cela à tous risques.

Un après-midi de Vendredi Saint, il récite pieusement dans sa chapelle l'office des *Ténèbres*. Au nom du Christ qui ce jour-là a pardonné, on essaie de lui arracher la grâce d'un grand coupable. Son doigt se pose sur ce verset du psaume : « Bienheureux ceux qui observent le jugement et font justice en tout temps ! »

Qu'il s'agisse de ses rapports avec ses sujets, ecclésiastiques, seigneurs, bourgeois, gens du menu peuple, la loi de justice imposée à tous ! Les conseillers ne manquent pas pour murmurer à son

oreille l'éternelle maxime : « Diviser pour régner. » Non! Non! Point de cela : la paix, la réconciliation! Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice! Eh quoi! même avec l'étranger, même avec l'adversaire du dehors, l'Anglais ou l'Allemand? Oui, même avec eux. Il rend au roi d'Angleterre telles provinces confisquées par son aïeul et qui semblaient indispensables à l'unité du royaume. Il ne tient qu'à lui d'écraser l'Empire allemand au plus fort de sa lutte avec le Pape. Il ne se croit pas le droit d'aller jusque-là, craignant de commettre une injustice. De même, il n'a pas hésité à exécuter le testament de son père, à démembrer au profit de ses frères le domaine royal!

O prodige! Tous ces actes de justice lui tournent à bien.

Les barons, convaincus que Dieu est avec lui, cessent de le combattre; ses frères acquièrent de nouveaux domaines qui reviendront au royaume; le roi d'Angleterre se reconnaît son vassal pour tout ce qu'il possède encore sur le sol français et de longtemps ne renouvellera plus ses incursions. Le Pape et l'Empereur le trai-

tent en arbitre et c'est lui, le roi capétien, qui fait figure d'empereur.

C'est lui qui prend en main les intérêts de la Chrétienté; c'est lui qui réveille parmi les princes et les peuples l'idée de la croisade, presque partout éteinte; lui qui conduit son peuple en Egypte. De graves fautes sont commises; tout semble perdu; le Roi est prisonnier. Le prestige de ses vertus éblouit et fascine le Musulman; ce vaincu consacre quelques années à régler les affaires de la Terre Sainte ; l'Europe entière a les yeux fixés sur lui. Comme l'Apôtre, il a le droit de s'écrier : « *Cum infirmor tunc potens sum!* Quand je suis faible, alors je suis puissant! »

Rentré dans son royaume, il y fait régner la loi de Dieu; ses *enquêteurs royaux*, la plupart hommes d'Eglise, dominicains ou franciscains, recherchent et répriment autant qu'ils le peuvent tous les abus. Pas plus que Philippe-Auguste, pas même à l'égard de l'Eglise qu'il aime tant, il ne fléchira sur ses droits, quand il est sûr que ce sont des droits. Nulle usurpation n'est tolérée.

Le dernier effort de son règne sera pour

répondre à l'appel angoissé des papes qui supplient l'Europe déchirée par les guerres civiles de s'unir contre l'Islam enivré de ses récentes victoires.

S'il le faut, Louis IX partira seul. Mais, ô merveilleux et saint combat! Clément IV qui l'a souhaitée, cette croisade, voit le roi de France si affaibli par la maladie, il le sait si nécessaire au royaume et à la Chrétienté, que c'est lui maintenant qui le conjure de rester. « J'irai », reprend Louis, et le Roi fait accepter du Pontife le sacrifice vers lequel il court. Il part, il aborde à Tunis. Quel sceau catholique et français vous avez mis, ô Roi, sur ces deux terres d'Egypte et de Tunisie où la France devait plus tard si glorieusement reparaître!

La mort, presque la mort du martyre, est la récompense d'un tel héroïsme chrétien. Echec politique apparent, mais qui achève de consacrer le saint roi aux yeux du peuple, dont il fut le maître et le père. Désormais, il incarnera l'idéal de bonté, de dévouement, de justice, de courage, de vertu que les chrétiens peuvent espérer de leurs princes. La monarchie que Philippe-Auguste avait faite puissante et redoutée,

saint Louis la rend à jamais respectable et de ce prestige moral il la couvrira jusqu'à la fin, jusqu'au hideux échafaud de 1793 : « Fils de saint Louis, montez au ciel! »

Grandeur morale, Messieurs, mais aussi puissance réelle, car jamais la France ne connut, de l'Occident à l'Orient, une prééminence égale à celle que lui avait assurée le plus juste et le plus vertueux de ses rois.

Non, le gouvernement chrétien des nations réclamé par l'Eglise n'est pas une chimère! Non, l'Evangile ne s'est pas trompé quand il a jeté aux hommes le sublime et en apparence paradoxal mot d'ordre : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice; tout le reste vous sera donné par surcroît. »

TROISIÈME CONFÉRENCE

La crise de la chrétienté du XIVe au XVIe siècle De Philippe le Bel à l'avènement d'Henri IV

EMINENCE [1],
MESSEIGNEURS [2],
MESSIEURS,

De tous les temps dont il nous incombe de retracer l'histoire, il n'en est pas de plus douloureux que celui dont nous devons nous entretenir aujourd'hui : la crise de la chrétienté du XIVe au XVIe siècle, crise qui affecta profondément et la France et l'Église.

Elle s'ouvre par un conflit d'une déconcertante violence entre les deux alliés qui, depuis près de deux siècles, marchaient la

1. S. E. le Cardinal DUBOIS, archevêque de Paris.
2. S. G. Mgr CHAPTAL, évêque d'Isionda ; S. G. Mgr CRÉPIN, évêque de Tralles.

main dans la main, le roi de France et le Pape. Et de ce conflit la principale responsabilité, ainsi que la forme hypocrite et brutale, remontent à un petit-fils de saint Louis, le Capétien Philippe le Bel. Hélas! à plusieurs points de vue, ce règne qui consolida et étendit le royaume nous apparaît sous le signe de l'injustice, comme celui de saint Louis sous le signe de la justice.

Si, au bout de deux siècles, cette crise se termina par une éclatante réconciliation qui permit à la France de poursuivre ses catholiques destinées et à l'Église de s'appuyer sur elle pour de nouvelles conquêtes, Rome n'en fut pas moins obligée d'inscrire à son passif l'irréparable perte de plusieurs nations et de laisser se voiler, du moins dans le domaine des faits, la grande idée de chrétienté.

Ayons le courage d'être vrais et quel que soit notre amour pour l'Église et la France, nos deux mères, sachons ne rien cacher de ce qui doit être dit, cela non seulement par respect pour l'histoire, mais pour l'instruction de tous les temps.

I

Transportons-nous à Rome, à la fin de février de l'an 1300. Un pape aux desseins grandioses, à la volonté tenace, à la parole impérieuse, Boniface VIII, y règne depuis six ans. Par la promulgation du premier jubilé de l'Église universelle, il a attiré dans la Ville Eternelle la foule des chrétiens. Des milliers et des milliers de pèlerins sont accourus de tous les points du monde, avides d'indulgences et de faveurs spirituelles. Avec quel respect ils contemplent, aux jours des cérémonies solennelles, le pape couronné de la tiare, les clefs en main, dans la plus éclatante splendeur de la majesté pontificale. Il parle et, sans trembler, il juge et réprouve la conduite des plus puissants princes de ce monde. La légende — les chroniques en font foi — s'empare de paroles et de manifestations peut-être trop pompeuses. On prétend que Boniface a dit: « Je suis César », et qu'un héraut s'est tenu à ses côtés, deux glaives dressés, et répétant: « Voici les deux glaives! Pierre, tu vois

ici ton successeur; et toi, Christ, auteur de notre salut, regarde ton vicaire! » En tous cas, c'est le triomphe.

Trois années se sont écoulées. Et voici le même Pape parvenu à l'extrême vieillesse, quatre-vingt-six ans, enfermé, déjà prisonnier, dans une chambre du palais attenant à la cathédrale d'Anagni. Comme naguère à Rome, il est assis sur un trône, revêtu des mêmes habits pontificaux et des mêmes insignes. Au dehors, une foule menaçante, composée d'étrangers et d'Italiens, ennemis des Gaëtani, famille de Boniface. Le Pape est digne, calme, maître de lui; mais sa figure n'exprime plus ni le triomphe ni la joie. Depuis de longs mois, il est, à la face de la chrétienté tout entière, abreuvé d'outrages, sali dans son honneur, dans ses mœurs, dans ses actions, dans ses intentions, formellement accusé de vices infâmes et, de plus, afin que la procédure puisse s'engager contre lui, — le Pape, — inculpé du crime d'hérésie. Boniface attend. Brusquement, la porte cède: un féroce adversaire de sa maison, le Romain Sciarra Colonna, entouré de sicaires armés, se rue dans la pièce et, prêt à le tuer, court

au Pape: « Voici ma tête, voici mon cou », se borne à dire, comme eût fait son Maître, le Vicaire du Christ. Aussitôt un autre homme surgit, moins brutal, moralement plus cruel; il ne veut pas que, par la mort, on lui arrache sa victime qu'il tient à déshonorer. Cet homme, c'est un Français, un légiste, un envoyé du roi de France, Guillaume de Nogaret. La veille, il est entré dans Anagni, la bannière aux fleurs de lys déployée: quel exploit! Il parle, il verbalise: « Bon gré, mal gré, hérétique, vous serez jugé! De peur que vous n'excitiez quelque scandale, je vous arrête. » Sans doute fit-il le geste de le toucher, d'où la légende du soufflet. — « Et toi, chétif Pape, fait dire à Nogaret la Chronique officielle de Saint-Denis, vois et considère de monseigneur le roi de France la bonté qui, tout loin de son royaume, te garde par moi et te défend. » Le Pape se tait, *Jesus autem tacebat*, et ne faiblit pas.

Le surlendemain, le peuple emporté par l'émotion et l'indignation, le délivre et traîne dans le ruisseau la bannière de France; Nogaret s'échappe; des cavaliers romains font escorte au pontife et le recon-

duisent à Rome, où, brisé, il meurt au bout d'un mois.

Six siècles écoulés n'ont pas épuisé l'indignation des chrétiens, quand ils entendent le récit de l'attentat d'Anagni.

***

Que s'était-il passé pour qu'on pût en venir à d'aussi hideuses extrémités? De quelles prétentions irréductibles le duel tragique du Pape et du roi de France était-il l'expression exaspérée?

Messieurs, vous ne l'avez déjà que trop constaté, ce n'était pas besogne facile que de maintenir l'unité relative de la République chrétienne, et même la simple primauté de l'ordre spirituel sur l'ordre temporel, dans un monde où les intérêts nationaux, politiques, financiers, avaient pris une place sans cesse grandissante et gardaient à leur service la force matérielle.

Ne croyez pas que je sois porté à méconnaître dans le passé, plus que dans le présent, la valeur de l'idée de nation. Formule nouvelle, mais formule féconde! Moins belle en soi que l'idée de chrétienté,

combien n'était-elle pas supérieure au morcellement féodal! Quel progrès pour l'ordre public, pour la répression des abus de tous genres! Quel levier pour agir sur le reste du monde! Quel idéal magnifiquement élevé et cependant accessible à proposer aux intelligences et aux volontés pour les soulever au-dessus des intérêts personnels et les provoquer aux plus héroïques dévouements ! Quel moyen de faire donner à chaque race et à chaque peuple, le maximum de son rendement, de son apport à l'humanité, dans l'ordre des idées, des arts, et même de la religion ! Tout cela, l'Eglise l'a compris et ne l'a jamais condamné.

Mais, comme en tout système humain et du fait des passions humaines, l'abus est toujours proche de l'usage. Chaque nation s'affirme contre les autres et tend à briser l'union humaine et chrétienne qui devrait quand même subsister; chaque nation a soif d'indépendance et repousse jalousement toute ingérence en ses affaires. Plus la nation est grande, plus celui qui la gouverne est puissant, plus l'un et l'autre deviennent susceptibles, intraitables, tou-

jours prêts à confondre leurs appétits et leurs droits. Plus le monarque aussi tend à l'absolutisme; il faut que son autorité s'étende sur toutes choses et toutes gens; il faut, pour réaliser ses desseins, qu'il dispose d'immenses ressources. Les agents de son pouvoir, ministres, conseillers, légistes, par principe et par intérêt, le poussent, excitent son avidité, son ambition, son orgueil, et couvrent le tout d'un splendide manteau d'intérêt national et de patriotisme.

Peut-être m'adresserez-vous cette remarque : dans un pays et dans un âge chrétiens, des évêques, des prêtres, ne se tiennent-ils pas, eux aussi, à côté du souverain? Ne sont-ils pas là pour lui rappeler la doctrine, lui indiquer les limites qu'il n'est pas permis de dépasser? Pourquoi faire ou laisser intervenir le Pape? Veuillez, Messieurs, juger de la situation dans chaque pays, du clergé national. D'abord il sort du peuple; il subit, comme tous, l'influence des grands courants qui entraînent l'époque, des courants nationaux surtout. Et puis il est sujet. Cependant il arrive, et il arrive souvent, qu'il

fasse entendre de justes plaintes, de sages observations; aussitôt, sans même parler des maîtres du pouvoir, une meute de chiens hargneux, pardonnez-moi l'expression, se dresse le poil hérissé et aboie, les uns à bonne intention, les autres trop heureux de saisir une occasion. Il peut advenir aussi, et il advenait assez fréquemment, quand le clergé était grand propriétaire et formait un ordre politique, que ses intérêts particuliers ne coïncidaient pas toujours avec ceux de l'Église universelle et sa discipline. Considérez par exemple la fin du treizième siècle. La papauté, elle aussi, avait grandi; elle avait multiplié ses services et donc, tout comme la royauté, ses besoins. Les taxes s'abattaient nombreuses et lourdes sur les églises de France, quelquefois aussi les coups d'autorité. D'où une demi-désaffection dont les motifs n'étaient pas sublimes, mais dont, en certaines circonstances, les conséquences pouvaient être fâcheuses. Quelle tentation de se tourner vers le Roi! Il ne se gênait guère, lui non plus, ni dans l'usage de son autorité qui s'accentuait de règne en règne, ni dans ses levées de taxes, pour ne point

parler des altérations de monnaie. Cependant il était là tout voisin: on lui tenait de près; assurément, il ne demandait qu'à laisser sortir du royaume le moins d'argent possible et à détourner les clercs d'invoquer auprès du Pape les privilèges ecclésiastiques. On cherchait donc à se faire exonérer par lui de ce qu'il fallait payer au Pape, quitte à recourir au Pape quand le Roi, à son tour, manifestait trop d'exigences.

Et voilà comment, en fait, de l'intérêt général de la Chrétienté, seul le Pape avait habituellement souci. Il le montrait en travaillant résolument au maintien de la paix entre les princes. Par là même, il mettait un frein à l'excès des dépenses, source de tant de mécontentements. Telle fut la conduite de Boniface VIII à l'égard des rois de France et d'Angleterre.

C'est précisément, me répondront certains historiens de nos jours, ce que nous lui reprochons. L'intérêt national de la France était d'en finir avec la puissance anglaise sur le continent; Philippe le Bel avait raison de vouloir la guerre.

En s'y opposant, en refusant d'autoriser la levée de taxes sur le clergé de France, première origine du différend avec le Roi, Boniface VIII portait préjudice à la France; en réconciliant les deux rois par des mariages de famille, il donna à la maison royale d'Angleterre les titres qu'elle fit valoir sur le royaume de France et d'où sortit la guerre de Cent ans.

Enfin, ce même Boniface VIII raviva la lutte éteinte entre la France et l'Empire.

Philippe le Bel n'est-il point par là même justifié de l'avoir traité en ennemi?

Messieurs, Boniface VIII, avant d'être pape, s'était toujours montré l'ami de la maison capétienne; serviteur de papes au cœur français, il avait contribué à la grandir; pape il manifesta longtemps les mêmes dispositions.

Qu'il ait favorisé le mariage de la sœur de Philippe le Bel avec le roi Edouard Ier et d'une fille du même Philippe avec le futur Edouard II, c'est incontestable. Mais pouvait-il prévoir que, dans un espace de quatorze ans, les trois fils de Philippe le Bel mourraient sans postérité masculine et qu'on invoquerait, pour faire passer la

couronne à une branche collatérale, une prétendue loi salique, dont, depuis Clovis, personne n'avait ouï parler? En tout cas, autant, après plusieurs siècles, il est facile aux historiens d'affirmer qu'il était bon que la France et l'Angleterre fussent séparées, autant les contemporains pouvaient penser que mieux valait, le cas échéant, laisser s'accomplir leur union.

Quant à l'Empire, il est vrai qu'au début de 1303, Boniface VIII reconnut Albert d'Autriche qu'il avait toujours combattu et le détacha de l'alliance française, déliant du serment de fidélité à l'égard de Philippe tous ceux qui, de la Lorraine et de la Franche-Comté à la Provence, avaient admis sa suzeraineté; coup redoutable porté à la puissance française et aggravé par cette déclaration, la plus sensible au roi et à son peuple: « Que les Français en rabattent de leur superbe, eux qui prétendent ne pas reconnaître de supérieur; ils mentent car, de droit, ils sont et doivent être subordonnés au Roi des Romains et à l'Empereur, *sub rege romano et imperatore.* »

Cette parole vous paraît révoltante?

N'oubliez pas que, quand le Pape la prononça, Philippe le Bel avait déjà déposé devant une assemblée d'évêques et de seigneurs la requête où il réclamait le jugement de Boniface par un concile, et déjà secrètement ordonné à son chancelier Guillaume de Nogaret de se rendre en Italie pour procéder à l'arrestation du Pontife. Si, en une telle extrémité, celui-ci se jetait dans les bras d'Albert d'Autriche, qui donc l'y avait poussé?

Revenons donc à l'explication traditionnelle du conflit : le choc de deux principes et de deux hommes.

Je ne veux pas invoquer la fatalité; ce n'est pas un personnage historique. Pourtant, j'ai le droit de penser et de dire que ce fut un grand malheur qu'en une époque aussi décisive, un tournant de l'histoire, suivant l'expression aujourd'hui consacrée, les deux pouvoirs aient été représentés par des hommes qui, les uns et les autres, étaient décidés à aller jusqu'au bout de leurs principes et de ce qu'ils tenaient pour leurs droits.

Que valait personnellement Philippe le Bel? Que pensait-il? Que voulait-il? Si

nombreux que soient les documents qui le concernent, il semble impossible de le savoir. La plupart de ceux qui le connurent le tiennent pour énigmatique. L'évêque de Pamiers, Bernard Saisset, aurait dit de lui : « Ce n'est ni un homme, ni une bête; c'est une statue. » La plupart de ses contemporains le regardent comme dépourvu de volonté propre et totalement livré à ses conseillers Pierre Flote, Guillaume de Plaisians, Guillaume de Nogaret, Enguerrand de Marigni. Et cela c'était grave, car ces légistes endurcis, fort éloignés des principes chrétiens du droit, incarnaient une tradition et une tradition radicalement hostile au pouvoir spirituel : l'autorité royale, disent-ils, est issue du droit naturel; la conversion des princes au christianisme n'y a rien changé; en tant qu'hommes et chrétiens, ils peuvent être soumis au pouvoir spirituel; en tant que rois, jamais et en rien.

Boniface VIII incarnait la tradition contraire, l'immuable tradition de la doctrine catholique, à laquelle il ne pouvait rien changer, à laquelle il n'a rien changé. Lisez cette fameuse bulle *Unam sanctam*,

depuis six siècles objet de controverses entre ultramontains, gallicans et régalistes de tous pays; je veux bien que, dans ses considérants, elle subordonne un peu rudement le glaive temporel au glaive spirituel; mais que dit-elle dans sa conclusion dogmatique, seule proposée à la foi des fidèles? « que toute créature humaine est de droit soumise au pontife romain ». Notre-Seigneur n'avait pas dit autre chose au chef de l'Église naissante. Quand Philippe le Bel réclamera la suppression de la bulle, Clément V, le pape qui sera son élu, lui répondra que Boniface VIII n'a ajouté quoi que ce soit à la subordination antérieure du royaume et du roi.

A côté de la tradition qui porte sur le fond de la doctrine, Boniface VIII, il est vrai, avait hérité d'une certaine tradition de forme, celle des puissants et vigoureux pontifes qu'il avait admirés au temps de sa jeunesse. Il était né au lendemain de la mort d'Innocent III; il avait vu l'écrasant triomphe d'Innocent IV sur les Hohenstauffen; il s'était nourri du style même, combien véhément, de leurs lettres aux princes. Elu à soixante-dix-sept ans, de

tempérament fougueux, il ne se rendit pas compte que les temps étaient changés et que désormais ni princes, ni peuples ne supporteraient, sans se cabrer, certains degrés dans le reproche et l'invective. Pourquoi? Parce que, maintenant, il y avait des nations et des rois qui, de ces nations, étaient les chefs incontestés, puissants et suivis.

Suivis, non pas toujours, messieurs, sans scrupules ni souffrances, car la voix de la conscience chrétienne n'était pas éteinte. A quelle astuce raffinée devra recourir Philippe le Bel pour obtenir de ses seigneurs, de ses bourgeois et de ses clercs qu'ils se solidarisent avec lui dans sa résistance au Pape!

Représentez-vous, réunis en cette église de Notre-Dame, le 10 avril 1302, les représentants des trois ordres de l'Etat. Il s'agit de répondre à Boniface qui a convoqué à Rome, pour le 1er novembre, les principaux membres du clergé français, en vue « d'aviser à la conservation des libertés de l'Eglise, à la correction du Roi et au bon gouvernement du royaume ». Quelle question pose Philippe? « De qui tenez-vous

vos fiefs? » — « Du roi », répondent comme de juste les possesseurs de fiefs. « Nos prédécesseurs, dit alors le monarque, se sont emparé du royaume de France en en chassant les barbares et, depuis, ils l'ont toujours tenu de Dieu seul jusqu'à ce jour. Nous, leur successeur, nous voulons le conserver de la même manière et par les mêmes moyens. » Autrement dit, le Roi tient son royaume de Dieu et de son épée: un droit divin, oui; mais un droit naturel, indépendant de l'Eglise et du Pape.

Alors que réclame Philippe de ses sujets assemblés? « Conseil et aide »; ce sont les termes du service féodal. Contre qui ? *Contra omnem hominem ;* contre tout homme ! Le narrateur, craignant peut-être que la postérité ne s'y trompe, ajoute comme entre parenthèses que, dans son intention, le roi visait le pape : *specialiter autem contra papam Bonifacium intentio ferebatur.* Ni au dedans, ni au dehors de l'assemblée, personne n'en douta; aussi l'émotion et le trouble furent immenses: « *Fitque rumor magnus in toto regno, turbatio cordium et confusio rerum.* » Evêques et abbés

expriment des réserves ; quelques-uns résistent ouvertement; d'autres cèdent à la crainte : « *Multi autem qui videbantur esse columnae Ecclesiae metu aut odio concussi sunt.* »

La défaite de Philippe par les Flamands à Courtrai et la mort de son chancelier Pierre Flote, resté sur le champ de bataille, rendent courage à beaucoup; ils vont à Rome, il est question de l'excommunication du roi de France; celui-ci est désemparé.

Guillaume de Nogaret, l'homme dépourvu de scrupules, s'offre à le tirer d'affaire. Il connaît fort bien ses textes de lois, civiles et canoniques. « Le Pape veut vous juger! Faisons-le juger! » « Mais le Pape ne peut être jugé par personne! » « D'accord, *sauf le cas d'hérésie.* » Car le Pape peut errer comme personne privée; et, s'il s'obstine, il est hérétique. En ce cas, a dit Innocent III lui-même en un sermon, *jam judicatus est,* il est déjà jugé par Dieu; mais, pour promulguer le jugement de Dieu, un concile est nécessaire. Accusons Boniface d'hérésie! Le roi de France n'est-il pas le défenseur de la foi, obligé par serment de

combattre les hérétiques? Mais de quelle hérésie Boniface VIII est-il coupable? De plusieurs; celle-ci entre autres: il ne croit pas à l'immortalité de l'âme. N'a-t-il pas dit qu'il aimerait mieux être chien que Français? Aurait-il jamais proféré une telle parole s'il croyait que les Français qui sont des hommes ont une âme?

Encore faut-il que le Pape soit cité régulièrement, dénoncé par des évêques. A force de démarches et d'intrigues, on finit par obtenir un nombre suffisant de signatures d'archevêques, d'évêques et d'abbés qui réclament le concile; beaucoup ont ajouté « dans l'espoir qu'éclatera l'innocence du Pape ».

Mais, pour la réunion d'un Concile général, suffit-il de l'appel d'une seule puissance? Toute la diplomatie de Philippe le Bel est en campagne pour requérir l'approbation de princes et d'évêques étrangers. Il en obtient, notamment en Navarre et en Portugal.

Maintenant, tout est prêt; Nogaret part pour l'Italie; le dénouement, c'est la scène d'Anagni.

Le dénouement! Plût à Dieu que la tra-

gédie se fût terminée par cet acte révoltant! Mais la procédure d'hérésie n'était pas éteinte par la mort, et c'est sur quoi Nogaret comptait pour obtenir sa propre absolution et le roi de France pour tenir les successeurs de Boniface.

Quel grave et solennel moment, messieurs, que celui qui suivit la mort de Boniface VIII! Pour longtemps, l'avenir de la papauté allait dépendre de celui qu'éliraient les cardinaux. Choisiraient-ils un pape résolu à poursuivre la lutte et à condamner sans merci les auteurs de l'attentat? Ou bien un pape disposé à négocier et à pardonner? En ce cas, le triomphe qui avait été refusé à Barberousse et à Frédéric II serait accordé à Philippe le Bel; la forme théocratique de la suprématie pontificale, telle que l'avaient connue les XII[e] et XIII[e] siècles, s'effacerait et la monarchie capétienne aurait la main sur le Saint-Siège.

Ce fut le second parti qui l'emporta. Un dominicain italien, le pieux, doux et timide Benoît XI, fut élu; spontanément, il envoya son pardon à Philippe et lui proposa de renouveler l'ancienne amitié de la

France et de la chaire de Pierre. Seulement, il voulait que fussent jugés Nogaret, Colonna et leurs compagnons d'Anagni. C'en fut assez; la veille du jugement, Benoît XI mourut empoisonné.

La vacance du siège apostolique dura un an; une bataille désespérée se livra au sein du Sacré Collège. Enfin, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, candidat de Philippe, l'emporta et prit le nom de Clément V. Bon gré mal gré, il lui fallut laisser s'ouvrir le procès contre la mémoire de Boniface VIII; il évita pourtant de condamner son prédécesseur, mais à quel prix! Non content d'absoudre de toute censure Philippe et Nogaret, il dut déclarer par la bulle du 27 avril 1311 que « leur zèle avait été juste et louable... parce que Boniface n'avait pas voulu céder, quoique légitimement requis ».

Sentence combien plus humiliante et plus cruelle que les injures et les brutalités d'Anagni!

II

La victoire du pouvoir civil sur le pouvoir ecclésiastique était considérable

et lourde de conséquences. Faisons abstraction de toute pensée surnaturelle et demandons-nous froidement si, à un point de vue quelconque, elle marquait un progrès.

Répondons hardiment non. Moralement, elle était un recul. Pierre Flote avait dit un jour au Pape une parole très significative: « Le pouvoir de mon maître est réel; le vôtre est verbal. » Quel mépris de l'ordre spirituel! Quelle primauté accordée à la force brutale!

Au cours du différend, on n'avait cessé de répéter que le roi de France n'a nul souverain fors Dieu et que ses actes ne relèvent de personne ici-bas. C'était affirmer l'absolutisme royal et forger les chaînes des sujets, ecclésiastiques et laïques. Philippe avait échappé à un jugement du Pape; son fils Louis X eut affaire à une révolte générale.

Au point de vue international, la France n'avait-elle pas cependant remporté un incomparable triomphe ? Contemplez encore aujourd'hui ce colossal palais, à demi restauré, qui, du rocher des Doms, domine le Rhône large et impétueux; ce fut le Vatican français. De l'autre côté du

fleuve, les gracieuses résidences de Villeneuve-lès-Avignon; ce fut le Castel-Gandolfo, le Frascati des papes nos compatriotes et de leurs cardinaux. Au lieu de ruiner la papauté, Philippe l'avait attirée dans ses bras. Soixante-treize années durant, le Saint-Siège ne compta plus que des papes français. Sur cent trente-quatre cardinaux qu'ils créèrent, cent treize furent des Français. C'était beaucoup !

Ici encore je m'arrête et je pose la question: fût-ce un bien même pour la France?

Les historiens étrangers, sans excepter les plus renommés, ont traité et traitent encore les papes d'Avignon avec une malveillance qui touche parfois à la calomnie.

Ces papes furent de vrais papes et n'oublièrent pas leur mission essentielle, universelle, catholique.

En matière de doctrine, ils n'ont abandonné nulle parcelle de la doctrine de l'Eglise. Clément V lui-même, du fait de son élection le moins indépendant, maintient toutes les déclarations de Boniface VIII sur les rapports des deux pouvoirs temporel et spirituel.

Les papes d'Avignon continuent l'œuvre

juridique de leurs prédécesseurs; ils fondent des Universités et, précurseurs des pontifes de la Renaissance, favorisent les progrès des sciences et des arts.

Ils entretiennent l'idée de la croisade et, d'autre part, animés de l'esprit apostolique et pratique des Français, ils organisent, sans plus de retard, des missions à la moderne en Chine, en Perse, en Arménie, en Egypte, en Abyssinie, au Maroc.

Et cependant, force nous est de le reconnaître, le séjour de la papauté à Avignon a été néfaste et, si peu flatteur que ce soit pour notre amour-propre, ce n'est pas à tort que l'histoire de l'Eglise le compare à la *Captivité de Babylone*.

La papauté, pour ne rien perdre, aux yeux de la chrétienté, de son caractère universel et international, a besoin, non seulement d'être libre, mais de le paraître.

Philippe le Bel avait notoirement voulu faire de la papauté l'instrument de sa politique au dehors et obtenir à cette fin, par son intermédiaire, du clergé de France, des ressources pécuniaires considérables. Les successeurs de Boniface, malgré cer-

taines velléités de résistance, passèrent pour s'être mis au service de la France contre l'Angleterre et ses rois, l'Allemagne et ses empereurs. Dans ces deux pays, le mécontentement était immense; les Italiens n'étaient pas plus satisfaits. De faux prophètes couraient l'Europe et la troublaient par d'étranges rumeurs: un jour, on annonçait que le siège de la papauté allait être transféré en Allemagne; un autre jour le siège de l'Empire à Paris. Partout, l'esprit national s'exaspérait; et c'était cet esprit qui allait faire la force et la durée du schisme lorsque, cédant à l'appel des saints et des saintes, d'une sainte Brigitte de Suède, d'une sainte Catherine de Sienne, le pape avignonnais tenterait de rétablir à Rome la résidence du successeur de Pierre.

Mais le schisme, le schisme durable n'était possible en Occident que si la papauté, partout discutée, avait perdu beaucoup de son prestige sacré. Or, ce malheur était advenu. Songez à la stupeur des fidèles lorsque, d'une extrémité à l'autre de la France, puis de la chrétienté d'Occident, on avait publiquement accusé le Pape d'abominations morales et d'héré-

sie, accusation d'hérésie qu'on ne craignit pas de renouveler, à propos d'un sermon, contre le pape Jean XXII; songez à l'effet produit par la faiblesse de Clément V dans le procès de Boniface VIII et dans celui des Templiers; songez encore au mécontentement de tous les prêtres et de tous les fidèles qui constataient qu'Avignon était devenu un comptoir et une banque et que, déjà pressurés par les rois en guerre, il leur fallait encore satisfaire aux exigences fiscales de la Cour pontificale. Alors vous comprendrez que l'élection de deux papes, à quelques mois de distance, en 1378, l'un siégeant à Rome, l'autre à Avignon, ait pu se produire et diviser la chrétienté pour près de quarante ans.

Qui dira les désastres accumulés dans chaque pays et dans chaque conscience ? Deux papes, trois même pendant quelques années, qui s'excommunient mutuellement et qui excommunient tous les défenseurs et partisans de leur compétiteur; tout chrétien peut se croire excommunié. La plupart des postes ecclésiastiques sont pourvus de deux titulaires. Les anathèmes,

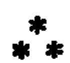
les accusations infamantes s'échangent au su des plus humbles fidèles. Ceux-ci s'affolent; des saints, surtout un saint Vincent Ferrier, les terrifient par leurs prédications : c'est la fin du monde, c'est le jugement dernier qui approche; les mystères douloureux de la Passion du Christ deviennent le thème habituel de la méditation chrétienne; on veut y participer, même par la souffrance physique, et ce sont les processions de flagellants. Un immense cri de douleur s'élève de la chrétienté.

Bientôt, la foi est en péril. En Angleterre, c'est Wiclef; en Bohême, c'est Jean Huss. Ils s'en prennent à la notion même de l'Eglise et celle-ci s'obscurcit dans l'esprit d'un grand nombre de catholiques. Ces catholiques, en chaque pays, sont tentés d'arrêter leurs regards sur leurs évêques et sur leur roi, sans chercher plus haut. Par deux fois, le roi de France se soustrait à l'obédience de ces papes qui se disputent : et quoi! pourrait-on se passer de pape? Qui rétablira l'ordre et l'unité?

Le concile général, commence-t-on à murmurer de toutes parts; les uns le proposent à titre d'expédients, pour sortir

d'affaire; les seconds vont plus loin et affirment la thèse qui, de temps à autre, dans le passé, avait déjà montré ses pointes, celle de la supériorité du Concile sur le Pape. Les docteurs de l'Université de Paris, y compris le mystique Gerson, la préconisent. Elle l'emporte. Le concile de Constance juge et dépose Jean XXIII, obtient l'abdication de Grégoire XII, élit un Italien, Martin V, qui refera l'unité. Mais ce concile lui-même témoigne du prodigieux progrès de l'esprit nationaliste. Contrairement à l'usage de tous les siècles, les pères siègent par nations; quinze délégués de chaque pays, auxquels la France a sagement fait adjoindre les cardinaux, ont été les électeurs du Pape.

Seigneur ! que de meurtrissures et que de plaies sur le corps de la Sainte Eglise !



Et sur le corps de la France autant de blessures ! O France, est-ce là ta victoire, est-ce là ton châtiment? Châtiment, ai-je donc le droit de prononcer ce mot? Quel homme saurait lire à coup sûr dans les

jugements de Dieu et prononcer sans frémir : ceci est la punition de cela.

Cependant, Messieurs, les événements sont des déclarations de la Providence divine, ce sont des maîtres qui s'imposent à nous, des maîtres qui nous enseignent. Quand nous voyons un grand peuple, jusque-là fidèle à sa vocation et prospère, tourner le dos à cette vocation et tomber aussitôt après dans un abîme de maux, comment n'être pas porté à s'écrier : le doigt de Dieu est là !

Quatorze ans après la mort de Philippe le Bel, sa descendance mâle est éteinte; une des plus effroyables guerres dynastiques que le monde ait connues, bientôt transformée en guerre nationale et accompagnée de guerre sociale et de guerre civile, est venue fondre sur le beau royaume des Capétiens; et il y en a pour cent vingt-cinq ans, à part la trop courte accalmie d'un règne réparateur, celui de Charles V !

Les défaites ont succédé aux défaites : qu'ils sonnent lugubrement les noms de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt!

Quel est cet aliéné, au teint hâve, aux joues creuses, aux yeux tantôt ardents et

tantôt morts, qui croupit dans la vermine ? C'est le roi de France. Quelle est cette intrigante voluptueuse et vénale, à la coiffure surmontée de cornes diaboliques, à la robe peinte et brodée d'étranges figures ? C'est la reine de France. Quels sont ces princes scandaleux et rapaces, dont l'un ou l'autre est souillé de sang ? Ce sont les oncles et les cousins du roi. Quel est ce jeune homme triste et timide, renié par sa propre mère ? C'est l'héritier du trône, le Dauphin. Sur qui peut-il compter, compter longtemps, compter tout de bon ? Il doute de lui-même. Depuis le traité de Troyes, où est le véritable souverain ? Où est l'autorité légitime ? Charles VII ? Henri VI ? Le Français ou l'Anglais ?

L'Etat manque d'argent, le peuple est écrasé d'impôts, la défense nationale presque abandonnée. Cependant, en des fêtes somptueuses et bizarres jusqu'à l'extravagance, riches et grands, hommes et femmes, étalent un luxe impudent, des costumes à faire rougir.

A leurs folies, à leurs jouissances dévergondées, répondent les jalouses fureurs et les âpres vengeances des petits. Les grandes

villes, Paris surtout, sont livrées au règne de la force brutale, parfois à des bandes de massacreurs dont on ne reverra l'équivalent qu'aux temps de la Saint-Barthélemy ou de la Terreur.

Dans les campagnes dévastées par l'Anglais, l'Armagnac et le Bourguignon, en proie aux épidémies et à la famine, retentissent des mots de désespoir : « Laissons-là femme et enfants ! Remettons-nous en la main du Diable ! »

Remettez-vous en la main de Dieu ! Il a jugé que la Fille aînée de son Eglise a assez souffert, assez expié. Suivant l'audacieuse image du prophète Isaïe, Il donne un coup de sifflet; le surnaturel sauveur fait irruption dans la trame des événements humains : c'est Jeanne d'Arc !

Relèvement militaire, relèvement national, relèvement moral, relèvement religieux, tout est remis entre les mains de l'enfant de Domrémy, la petite paysanne de dix-sept ans.

Tout ! quoi donc l'Eglise avec la France ? Oui, l'Eglise avec la France.

Ne croyez pas que je cède au mouvement d'une imagination échauffée ou que je

m'inspire d'une systématisation historique construite longtemps après coup. La merveille, c'est que les plus éclairés des contemporains de Jeanne, les Gerson, les Thomassin, les Christine de Pisan, combien d'autres, et jusqu'à celui qui sera le pape Pie II, ont reconnu sur-le-champ la vocation de la France, la marque plus magnifique, plus éclatante que toutes les autres, des dilections de Dieu sur notre pays et exprimé leur confiance que les maux de la France et ceux de l'Eglise prendraient fin par l'effet du même miracle.

Jeanne, Jeanne elle-même qui, dans son oraison, a vu, à genoux devant Dieu, saint Charlemagne et saint Louis priant pour la France, sait qu'à sa mission nationale, délivrer Orléans, faire sacrer le roi à Reims, mission qui est la première parce que, sans le succès de celle-là, tout le reste est impossible, Jeanne sait qu'à cette mission elle en joint une autre d'ordre religieux, rendre la France au roi Jésus et restaurer la chrétienté par le rétablissement de la paix et de l'unité.

Un clerc français de l'entourage du Pape, à Rome, écrira sans hésiter : « La

pacification du royaume de France amènera le relèvement de la foi. » Et Christine de Pisan portera son immortel jugement : « Destruire l'englescherie » n'est que le moindre des faits réservés à la Pucelle ; elle a plus haut exploit, « c'est que la foi ne soit périe ».

Au procès de réhabilitation, le chancelier de Notre-Dame évoquera la même idée de solidarité entre le salut de la nation française et celui de l'Eglise catholique. Enfin, quand, de nos jours, Pie X béatifiera notre Jeanne, l'oraison liturgique de la fête mettra le sceau officiel de l'Eglise sur la thèse chère à notre piété et à notre patriotisme : « O Dieu qui avez suscité la bienheureuse Vierge Jeanne pour défendre la foi et la patrie, *ad fidem ac patriam tuendam suscistasti.* »

Sans doute, Jeanne ne vit-elle de ses yeux de chair ni la complète délivrance du royaume, ni sa totale restauration, ni sa rentrée à pleines voiles dans la discipline catholique. Pourtant, tout ce qu'elle avait voulu et annoncé, tout ce pourquoi elle avait été envoyée de Dieu, s'accomplit après son martyre.

Par son appel au Pape en 1431, appel repoussé par ses juges, la sainte héroïne avait montré à ceux qui trop facilement l'oubliaient, le centre de l'unité, le chef désigné par le Christ, le Pontife romain. Grâce à elle, la monarchie nationale et la France catholique ramenées à leurs traditions, allaient retrouver leur juste place dans l'Europe et dans l'Eglise. En vérité, Dieu n'a point agi de même avec tous les peuples : *non fecit taliter omni nationi.*

III

La théorie de la supériorité du Concile général sur le Pape convenait trop bien aux ambitions nationales et aux prétentions absolutistes des souverains pour ne pas survivre aux conciles du quinzième siècle. Jusqu'au concile du Vatican, c'est-à-dire pendant quatre cent cinquante ans, elle allait encombrer le champ des controverses théologiques et politiques et servir comme une épée que l'on tire, à l'occasion, du fourreau.

Je dis bien à l'occasion, car une telle

théorie ne pouvait s'imposer d'une manière habituelle et constante. La décision du Concile de Constance n'avait pas, quoiqu'on l'ait soutenu, la portée d'une définition dogmatique générale et définitive; elle n'avait pas obtenu en effet la confirmation explicite du pape Martin V, condition nécessaire. Une fois l'unité du siège apostolique rétablie, les conciles avaient rapidement perdu toute popularité en dehors du monde des théologiens et des universitaires. Le concile de Bâle qui avait prétendu réformer l'Eglise, n'avait abouti qu'à en ébranler les assises. Par l'élection de l'antipape Félix V, il avait provoqué un tel scandale que les simples chrétiens ne regardaient plus le concile général que comme une machine de guerre destinée à combattre et à déposer le Pontife romain.

Les successeurs de Pierre ne pouvaient évidemment tolérer que s'implantât une doctrine aussi contraire aux paroles du Christ. Pendant cinquante ans, ils allaient lutter pied à pied pour rétablir, avec leur autorité, l'intégrité de la doctrine. Il leur fallait en outre restaurer l'Etat pontifical,

afin d'assurer leur indépendance et de ne plus se voir obligés à chercher, comme au siècle précédent, refuge et sécurité hors de Rome.

Quant aux princes, ils avaient bien pu tirer parti de l'action des conciles; mais ils se défiaient. Ainsi, Charles VII, d'accord avec une assemblée de son clergé, avait, par la Pragmatique Sanction de Bourges, transformé, de son autorité et sans le Pape, en loi du royaume, les canons réformateurs du concile de Bâle; il n'en était pas moins demeuré fidèle à Eugène IV; surtout, il était doué de trop de sens pour ne pas prévoir qu'on ne maintiendrait pas indéfiniment une constitution ecclésiastique, qualifiée de catholique, contre le gré de l'Eglise romaine. D'ailleurs, comment négocier au sujet des difficultés quotidiennes, nées des élections par les chapitres, des taxes, des réformes mêmes, avec des assemblées intermittentes et si promptement révolutionnaires ? N'était-il pas plus sage de revenir au vieil accord avec Rome ?

L'opinion, dans la mesure où l'opinion pouvait agir, y inclinait. Tous les souve-

nirs d'antan reparaissaient; on les évoquait volontiers dans les discours et les cérémonies.

Or Rome, inflexible quant à la doctrine, est aussi le gouvernement le plus apte à se prêter, dans la pratique, aux accommodements. Remettre les choses en l'état où elles se trouvaient avant Boniface VIII, avant le schisme, elle savait bien que c'eût été tenter l'impossible. Les nations étaient trop fortes, les rois trop puissants et trop maîtres chez eux. Faire des concessions à un nationalisme compatible avec la catholicité de l'Eglise et même avec l'esprit de chrétienté; faire des concessions à un absolutisme royal compatible avec la prérogative pontificale, était-ce chose irréalisable ?

Ainsi germa la notion d'un système nouveau dans les relations des deux pouvoirs, celui des concordats avec les souverains, qui allait caractériser les temps modernes.

Ce système fit son apparition à la fin du concile de Constance; Martin V, l'élu de ce concile, et son successeur Eugène IV, en conclurent plusieurs.

Au fond, de quoi s'agissait-il? Que vou-

laient les princes ? Etre indépendants à l'égard de l'Eglise romaine dans leur politique internationale, tout en lui demandant, en certain cas, des services. Sur ce point, il n'y avait pas matière à concordat. Que voulaient-ils encore ? Que voulaient-ils dans le gouvernement intérieur de leurs Etats ? Je vous l'ai dit : deux questions, question d'autorité, question d'argent. Le roi voulait tenir dans sa main un clergé qu'il voyait influent et riche ; il voulait tirer des biens ecclésiastiques une aide pour les besoins de l'Etat, une récompense pour des sujets fidèles, un appât pour des sujets redoutés.

Et le Saint-Siège, à quoi tenait-il ? A sauvegarder son droit qui est un droit divin, à faire reconnaître son autorité dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel connexe au spirituel. Or cette sauvegarde et cette reconnaissance résultent du principe même des concordats. Quand un concordat reproduirait identiquement les articles d'une Pragmatique Sanction, ou d'une Constitution civile du clergé, quelle essentielle différence ! Dans le concordat, c'est le Pape qui concède ; il demeure le

souverain spirituel, le roi de la cité des âmes, et il est formellement reconnu comme tel par le pouvoir rival qui s'est incliné devant lui, avouant que de lui seul il a pu et il peut obtenir ce qu'il souhaite.

Que le Pape donc s'entendît avec le roi de France sur le régime des nominations et des biens ecclésiastiques, la paix serait faite et le roi très chrétien reprendrait sa place de choix au sein de l'unité catholique.

L'unité ! Ah ! c'est à cela que, même aux heures les plus fiévreuses de la crise gallicane, rois, évêques et docteurs avaient aspiré. Mais, même quand on souhaitait l'union, l'esprit d'antagonisme et de lutte avait encore de redoutables sursauts. Sous Louis XI, le concordat se fit, se défit, se refit.

Et voici que les expéditions de Charles VIII et de Louis XII en Italie apportent un nouvel élément de trouble ! Jules II, le grand artisan de l'Etat pontifical, veut chasser les étrangers dont les ambitions et les incursions enlèvent toute stabilité à la resplendissante mais dolente Italie.

Encore une fois, de l'ordre temporel la guerre s'étend au spirituel : excommunication de Louis XII, réunion d'un concile contre le Pape! Va-t-on revoir les jours affreux de Philippe le Bel et de Boniface VIII?

Dieu ne le permit pas. Léon X succéda à Jules II et signa un accord avec Louis XII. Au lendemain de Marignan, avec François 1er, ce fut la paix complète, définitive, le concordat de 1516 qui devait durer autant que l'Ancien Régime. Certes, mettre entre les mains du Roi les bénéfices majeurs, évêchés et abbayes, réserve faite de l'institution canonique reconnue au Pape, ce n'était pas sans péril. On a beau jeu de s'égayer ou de s'indigner de certains choix qui furent faits, surtout par les Valois, et de la singulière destination que reçurent trop souvent des biens donnés à la Sainte Eglise. Mais outre qu'avec les Bourbons les choses rentrèrent à peu près dans l'ordre et les abus devinrent rares, il faut envisager ici l'importance extrême du résultat obtenu. Le roi de France satisfait, sans qu'aucun droit essentiel de l'Eglise eût été lésé, ne

fut plus tenté ni de s'emparer des biens ecclésiastiques, ni de pousser plus loin l'indépendance à l'égard du Saint-Siège, ni à plus forte raison, de se séparer de lui.

Il était temps ! Le concordat français est de 1516. Un an plus tard, 1517, un nom, jusque-là ignoré de tous, retentissait d'un bout à l'autre du monde chrétien, celui d'un moine allemand, Martin Luther. Il venait d'afficher aux portes de l'église de Wittenberg les quatre-vingt-quinze thèses qui marquaient le premier pas de la révolte contre Rome et de la Réforme protestante. Doué d'un génie impétueux, tout ensemble brutal et tendre, grossier et poétique, d'une verve truculente, capable d'utiliser toutes les passions et de les surexciter, il allait rassembler, en leur donnant une âme unique, toutes les rancunes nationales, tous les appétits des princes, tous les griefs religieux, tous les désirs de réforme, toutes les aspirations d'un mysticisme dégoûté de la hiérarchie, toutes les défiances, toutes les désespérances qui avaient survécu au Grand Schisme, tout ce qui bouillonnait dans le

cœur des Allemands au début du seizième siècle.

Ebranlés par lui et par ses imitateurs, au nom des mêmes intérêts et des mêmes passions, la plus grande partie des Cantons suisses, les Etats scandinaves, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Ecosse, suivaient la trace de Luther et se séparaient de Rome. Combien d'autres Etats étaient atteints !

La France était le grand enjeu. Chez elle était né le puissant émule du religieux allemand, Calvin, dont l'esprit plus conforme au génie latin était plus apte à la séduire. Nobles et magistrats, mécontents de toutes sortes, s'étaient, en grand nombre, reconnus ses disciples.

Vers 1560, la situation de l'Eglise catholique semblait humainement désespérée. Elle se tourna vers le peuple de France et lui posa la question du Christ aux douze apôtres : « Et vous aussi, voulez-vous vous en aller? *Numquid et vos vultis abire?* » Et le peuple de France répondit comme Simon Pierre : « Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle. » Trente-deux années durant, il allait verser des flots de sang pour demeu-

rer catholique romain et, fidèle dans l'épreuve, il le demeura; *in tentatione inventus est fidelis*[1].

1. Eccli. XLIV, 21.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

La France catholique
La Monarchie absolue et la Papauté
De l'avènement d'Henri IV
à la mort de Louis XIV

EMINENCE [1],
MONSEIGNEUR [2],
MESSIEURS,

Jamais la vocation catholique de la France ne courut de plus grands risques qu'aux derniers jours du XVIe siècle et jamais la nation française ne manifesta plus librement et plus fortement sa volonté de lui rester fidèle.

1. S. E. le Cardinal DUBOIS, Archevêque de Paris.
2. S. G. Mgr CHAPTAL, Evêque d'Isionda.

I

Entrons, je vous prie, dans l'esprit de nos ancêtres et sondons la gravité du cas de conscience qui se posa devant eux, en 1589, lorsque le poignard de Jacques Clément, en tranchant les jours d'Henri III, eut mis fin à la dynastie des Valois.

En vertu de la coutume fondamentale du royaume, l'incontestable héritier du trône, si lointaine que fût sa parenté avec la branche des Valois, était Henri de Bourbon, roi de Navarre. Les Français, profondément monarchistes, comprenaient toute la valeur du principe de légitimité, tous les dangers que l'on pouvait courir à s'en écarter. De plus, la personne du prince était, entre toutes, capable de les séduire; il était brave, habile, clairvoyant, plein d'esprit et d'entrain; il trouvait le mot à dire et son panache blanc était un joli signe de ralliement. Bref, c'était Henri IV.

Mais Henri IV était protestant; mais Henri IV était relaps, car il avait, au bout de quatre ans, renié son abjuration faite

à l'heure tragique de la Saint-Barthélemy. Or la coutume fondamentale du royaume ne voulait pas seulement que le Roi fût le plus proche parent par les mâles de son prédécesseur; elle voulait aussi qu'il fût catholique et le serment du sacre l'impliquait. Depuis Clovis, on avait vu des rois mérovingiens, on avait vu des rois carolingiens, on avait vu des rois capétiens, mais on n'avait pas vu de rois hérétiques. Un roi hérétique! Soixante-dix ans d'expérience avaient prouvé que cela signifiait bientôt un peuple hérétique. Partout où un prince protestant l'avait emporté, il avait imposé sa religion à ses sujets, persécuté, ruiné et autant qu'il l'avait pu, anéanti l'Eglise catholique; de nombreux Etats allemands, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Angleterre, l'Ecosse, étaient de ce fait les plus éclatants témoins; l'odieuse formule *cujus regio, hujus religio* était passée à l'état de principe. Or les Français voulaient rester catholiques. Devant eux se présentait une autre famille qui, celle-là, se rattachait à la descendance de Charlemagne, la famille de Lorraine, ou de Guise. Famille profon-

dément catholique, riche en grands hommes qui, depuis plus d'un demi-siècle, avaient rendu à l'Eglise et à la patrie les plus éclatants services, égaux à ceux par lesquels les ancêtres des Carolingiens et des Capétiens avaient préparé et mérité l'élévation de leur maison.

Si jamais changement de dynastie pût paraître justifié, n'était-ce pas alors? Ne parlons que le langage du droit naturel : comment, en ces temps, l'opposition radicale du Roi et de ses sujets sur le point capital de la religion n'eût-il pas semblé, n'eût-il pas été un motif péremptoire d'opérer ce changement? L'Angleterre protestante l'a pensé au cours même du XVIIe siècle; elle a écarté les Stuarts et tous leurs héritiers catholiques légitimes, jusqu'à ce qu'elle rencontrât une lignée protestante qu'elle appela au trône. Chose étrange: ceux-là le trouvent très bon qui ne réservent qu'invectives aux Ligueurs français partisans des Guises.

Vous me direz : il fallait escompter la conversion d'Henri IV qui promettait de se faire instruire. Des grands seigneurs, des magistrats, des évêques en nombre consi-

dérable le firent, protestant même contre le monitoire du Pape qui condamnait Henri de Navarre. Distinguons, Messieurs! Que la conversion d'Henri IV fût de toutes les solutions la meilleure, nul n'en saurait douter; mais escompter cette conversion : énorme et coupable imprudence! Henri IV promettait, mais remettait de jour en jour l'exécution de sa promesse, mais il ne donnait aucune garantie; pendant quatre ans, les événements démontrèrent qu'il ne cherchait qu'une chose, la victoire, et qu'une fois maître de Paris et du royaume, il ferait ce qu'il voudrait, rien de plus.

Et voilà pourquoi, en dépit de tous les reproches que l'on peut adresser à la Ligue, j'approuve les Français qui s'opposèrent par les armes à l'avènement d'un roi hérétique.

Que, dans les trois ordres de l'Etat. il se soit trouvé, parmi les grands, des amateurs de compromis, n'en soyons pas surpris; mais la masse du clergé et du peuple refusa de se ranger derrière eux; il préféra combattre et verser son sang, jusqu'à ce qu'il eût obtenu ce qu'il voulait : un roi catholique. Il l'obtint, car, à l'encontre de

toutes les légendes, ce n'est pas le Roi qui a conquis son royaume, c'est le royaume qui a conquis son Roi.

Honneur donc à ce clergé de France, séculiers et réguliers, qui ne connut pas la défection en masse du clergé d'Angleterre, ou les capitulations de tant de prêtres allemands, scandinaves, ou autres, si facilement devenus des adeptes de la Réforme !

Honneur au peuple de nos villes et de nos campagnes qui constituèrent la Sainte Ligue pour défendre la foi si mal servie par ceux qui gouvernaient l'Etat; honneur à notre Paris qui supporta les horreurs du siège et de la famine de 1590, non par je ne sais quelle fièvre révolutionnaire, mais parce que, de l'avis de tous les Français et de tous les étrangers, Paris était alors la ville la plus croyante et la plus fervente du royaume ! Honneur même à ces Etats généraux de la Ligue que, sur la foi de ce pamphlet, œuvre de bourgeois fatigués, sans idéal, à demi-protestants, la Satire Ménippée, on a pris l'habitude de railler et de vilipender ! Ils ont, à la veille du dénouement, contribué à sauver la foi et la nationalité du royaume

de France, bons Français en face de tout prétendant étranger, bons catholiques en face du prétendant protestant. Leur fermeté détermina la décision suprême d'Henri de Navarre.

Combat dramatique que celui dont cette âme royale fut le théâtre! Nous ne sommes pas de ceux qui, comme tant de voltairiens, nos arrière-grands-pères, croient tout arranger en répétant, avec un sourire entendu, le mot fameux : Paris vaut bien une messe! Si cette parole eût résumé toute la pensée d'Henri IV, depuis longtemps il eût choisi la messe. La vérité est plus complexe et plus digne. On attribue à Henri IV une parole dont l'authenticité n'est pas certaine, mais qui, on en a mille preuves, exprime le fond de sa pensée : « Que veux-tu, aurait-il dit à un seigneur protestant qui le blâmait, si je ne me convertis, demain il n'y a plus de France. » Et c'était vrai; car, sous le poids de trente années de guerre civile et étrangère, la France succombait. Mais sa conscience religieuse? Eh bien! Messieurs, d'abord il y eut les instructions des évêques, et puis, nous devons le recon-

naître, l'avis de quelques-uns des plus graves ministres protestants qui l'entouraient; ils lui dirent, — cette opinion était déjà répandue, — qu'il était possible de faire son salut dans toutes les formes de la religion chrétienne, y compris la catholique. Cela lui suffit.

Le 25 juillet 1593 enfin, devant l'archevêque de Bourges et de nombreux témoins, Henri de Navarre prononça les paroles décisives qui, selon l'admirable formule de saint François de Sales, « en le rendant enfant de l'Eglise le rendaient père de son royaume ».

Restait l'absolution pontificale : elle se fit attendre plus de deux ans. Ne nous indignons pas! En soutenant la Ligue d'hommes et de subsides, les Papes n'avaient eu qu'un but, assurer le salut de la religion catholique dans un des plus puissants Etats de l'Europe; leur désir n'était pas de livrer la France à Philippe II, ce qui eût entraîné leur totale dépendance et celle de l'Eglise romaine à l'égard de la maison d'Autriche. Ils s'étaient montrés disposés à traiter avec Henri IV, toutes les fois qu'il leur avait

semblé que ses promesses pouvaient être prises au sérieux; mais ils voulaient des garanties pour le présent et pour l'avenir. Or, même après la conversion, la conduite plus que légère du prince inspirait des doutes.

Le dimanche 17 septembre 1595, le pardon de Clément VIII descendit sur les procureurs du Roi agenouillés. La réconciliation de la royauté française et de l'Eglise romaine était scellée.

Un très grand siècle chrétien commençait.

***

Vous est-il advenu, Messieurs, d'assister à l'éveil du printemps, non pas dans nos pays tempérés où le passage d'une saison à l'autre s'opère presque insensiblement, mais dans les régions septentrionales ? Lacs, fleuves et ruisseaux sont captifs dans leur prison de glace; la neige uniformément couvre le sol; les frimas s'attachent à la noire armature des arbres; c'est le silence, c'est la mort. Un jour, le soleil brille et à l'éclat joint la chaleur; l'humi-

dité monte vers le ciel et se résout en pluie; une douce moiteur emplit l'air; la glace des lacs se brise; fleuves et ruisseaux se reprennent à couler, mugissant ou murmurant; la neige fond et l'herbe paraît; en quelques jours, les arbres se couvrent de bourgeons qui éclatent en feuilles; on ensemence la terre; encore peu de semaines et ce sera la moisson.

Tel fut le spectacle que présenta notre France après le long et rude hiver des guerres de religion, suivi d'un des plus splendides renouveaux de vie chrétienne qu'elle ait connus au cours de son histoire.

Œuvres de prières, œuvres de pensée, œuvres de charité, tout germa à la fois et la moisson fut incomparable. Comment entreprendre de la mettre sous vos yeux? Que de volumes n'a-t-il pas fallu déjà au maître écrivain [1] qui a entrepris, avec quel succès! de nous retracer l'histoire du sentiment religieux en France, particulièrement à cette époque; et ce n'est qu'un morceau du champ.

Si je ne recule pas épouvanté, c'est que

1. M. l'abbé Bremond.

ma tâche est plus restreinte : je me propose uniquement de vous montrer ici comment la France s'est remise en état de répondre à sa vocation catholique. Après la conversion du Roi, celle du royaume.

La France avait-elle donc besoin de conversion? Ne suis-je point en contradiction avec moi-même? Il y a quelques instants, je louais sa foi et son ardeur à la défendre. Hélas! Messieurs, quelle que soit la noblesse des motifs, révolutions et guerres laissent après elles des plaies profondes et purulentes. Depuis 1562, en France, on se battait, on massacrait, on pillait, on brûlait églises et maisons : que pouvaient être devenues les mœurs publiques et privées, du haut en bas de la nation et dans tous les ordres de l'Etat? Comme toujours, il y avait une élite d'autant plus vertueuse, d'autant plus zélée, qu'elle sentait la profondeur du mal et en souffrait pour l'honneur du Christ et celui du pays; mais la masse? En toute vérité, une France chrétienne était à refaire.

Comment y parvenir? Il y fallait la bonne volonté du pouvoir royal, restauré

dans la plénitude de son autorité; il y fallait un clergé réformé, tout dévoué à sa sainte mission; il y fallait des éducateurs de la jeunesse; il y fallait enfin des œuvres capables d'atteindre toutes les classes, le peuple surtout.

Rien de tout cela ne fit défaut. La royauté comprit son devoir et favorisa, autant qu'il dépendit d'elle, l'œuvre de restauration morale et religieuse. Louis XIII, dont la piété s'efforçait d'imiter celle de saint Louis et de qui la mort de prédestiné devait exciter l'admiration de saint Vincent de Paul, tint à marquer le royaume et la dynastie d'un sceau catholique : il obtint du Pape que la fête de saint Louis fût en France fête d'obligation; son nom devint comme un second nom patronymique des rois de la maison de Bourbon : de 1610 à 1824, tous portèrent le nom de Louis. Mais la céleste ambition de Louis XIII monta plus haut : il voulut que la Vierge Marie elle-même fût reconnue comme la protectrice attitrée, la reine de notre pays; tournez, Messieurs, vos regards vers l'autel; voyez le roi Louis XIII à genoux, présentant sa

couronne à la mère de Jésus; en exécution de son vœu, il institua la procession du jour de l'Assomption, à laquelle les magistrats, comme les prêtres, étaient tenus d'assister. Les préjugés protestants d'Henri IV et de Jeanne d'Albret étaient loin.

Marie de Médicis eut le courage de tenir tête aux orages religieux soulevés par le Tiers-Etat au sein des Etats généraux de 1614 et d'accepter, chose inouïe ! que l'assemblée de l'Eglise de France lui déclarât que, nonobstant toute opposition des Parlements, elle recevait le Concile de Trente et suppliait le Roi d'en faire appliquer les décrets.

Et celui qui fut plus roi que le Roi, le cardinal de Richelieu, — nous sera-t-il permis de l'enrôler parmi ceux qui collaborèrent à ce retour de la France à sa vocation catholique ? Richelieu eut-il d'autre souci que le souci de la grandeur nationale? Ne fut-il pas le champion, toujours debout, de la lutte contre la catholique Maison d'Autriche, l'allié de Gustave-Adolphe et des princes protestants d'Allemagne? France d'abord! Connut-il

d'autre devise et cela ne suffit-il pas à sa gloire et à notre gratitude?

Dans une des communautés religieuses de Québec, au Canada, l'une des plus anciennes, qui compte parmi ses premières bienfaitrices la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, on voit encore un portrait du cardinal qu'elle donna aux sœurs. Ce portrait ne rappelle celui de Philippe de Champaigne, ni par le génie du peintre, certes! ni par l'impérieuse majesté de l'attitude. Le cardinal est à genoux, en prières, le regard chargé d'une ferveur presque mystique. Il prie pour cette France catholique qui, sous ses auspices, naît et grandit au Nouveau Monde. L'homme d'Eglise, l'ami du très ardent père Joseph, y transparaît plus que le ministre. Richelieu, je n'en saurais douter, connut de ces heures-là. L'extension du règne de Dieu ne le laissa pas indifférent.

C'est de toute la vigueur de sa volonté et de son génie qu'il travailla, tant à refaire l'unité religieuse de la France qu'à rétablir l'ordre dans l'Eglise gallicane. Quand les protestants s'unissent aux ennemis du Roi et lui font la guerre, il les combat; il

ne les tolère plus comme parti politique et militaire. Mais c'est par des moyens tout religieux qu'il entend les ramener; il leur envoie des missionnaires; lui-même écrit pour eux et il enregistre avec joie d'importantes et sincères conversions. Plût à Dieu que Louis XIV eût toujours marché dans la même voie, au lieu de rouvrir celle des tracasseries et des violences pour aboutir à la funeste révocation de l'Edit de Nantes!

Quant à l'Eglise catholique, Richelieu use de sa haute autorité et des nombreux bénéfices qu'il tient en commande pour y rétablir la paix entre séculiers et réguliers, pour favoriser tout ce qui doit contribuer à la relever, à la purifier, à la tenir à l'abri de l'erreur. Immenses services dont il se fera honneur à bon droit dans son *Testament politique*.

Messieurs, le tombeau que nous admirons en l'église de la Sorbonne, cette Sorbonne dont Richelieu fut le second fondateur, ne porte pas un faux témoignage : le cardinal y est à sa juste place entre la France et la Religion qui, toutes deux, ont raison de le pleurer.

Richelieu voulut la réforme du clergé. De toutes les œuvres, n'était-ce pas la plus indispensable, celle sans laquelle aucune autre ne pouvait porter de résultats durables? Pour que cette réforme elle-même ne fût pas éphémère, quel autre moyen que d'arracher désormais les jeunes clercs à la vie du monde, trop pleine de périls, et de les amener dans ces asiles sacrés, les séminaires, où des maîtres, tout pénétrés de l'esprit sacerdotal, les formeraient, de génération en génération, à la science ecclésiastique, au ministère des âmes, à la vie intérieure, aux vertus morales? Est-il besoin, devant une assemblée comme celle-ci, d'évoquer les noms de ceux qui furent les bons ouvriers de cette maîtresse entreprise: les Bérulle, les Condren, les Bourdoise, les Vincent de Paul, les Jean Eudes, les Jean-Jacques Olier, l'Oratoire, la Mission, la Congrégation de Jésus et de Marie, enfin, — volontiers je dirais surtout, en raison même du rôle prépondérant qui est encore le sien, Saint-Sulpice. Grâce à ces hommes, grâce à ces institutions, le royaume de France se remplit de bons prêtres et de bons évêques; grâce

à ces hommes, grâce à ces institutions, après trois siècles écoulés, au sein de la diversité catholique, un corps sacerdotal se présente de même esprit, de même tradition, de même allure, et ce corps s'appelle le clergé de France.

La jeunesse laïque n'était pas négligée. Rappelée en France sous Henri IV, la Compagnie de Jésus y avait multiplié ses collèges qui comptaient de 25.000 à 30.000 élèves, fils de la noblesse et de la bourgeoisie. L'Oratoire en élevait plusieurs milliers. Les enfants du peuple devront attendre jusqu'en 1682 la fondation pour eux si précieuse de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, par saint Jean-Baptiste de la Salle.

Générations chrétiennement élevées, dont l'influence devait, au bout d'une vingtaine d'années, s'exercer sur la direction même des affaires publiques, mais dont l'élite commença beaucoup plus tôt à prendre les plus apostoliques initiatives, afin de rétablir dans les mœurs et dans les institutions le règne du Christ. De 1631 à 1660, la Compagnie du Saint-Sacrement, association laïque à demi-secrète, — elle

ne s'était déclarée qu'au Roi, à l'archevêque de Paris et au Pape, — exerça autour d'elle une pieuse surveillance, afin de découvrir tout ce que Dieu souffrait dans son Eglise ou dans ses pauvres et d'y porter remède. Dans la France entière et jusqu'au Canada, elle suscita des œuvres de prière, de charité, de propagande.

Ainsi la société se pénétrait à fond d'esprit chrétien; la dévotion s'étendait avec le goût de la vie intérieure. Par ses deux livres, si sages, si élevés, si sûrs, l'*Introduction à la Vie dévote*, le *Traité de l'Amour de Dieu*, saint François de Sales était le maître et le docteur de ces serviteurs de Dieu dans le monde. Volontiers, on fréquentait les communautés religieuses; on y comptait des amis, des confidents, des directeurs de conscience; magnifique et bienfaisant circuit de haute spiritualité!

Le peuple pourtant, le pauvre peuple des bourgades et des campagnes, y pensait-on? Demandez-le à ce héros de la charité, Vincent de Paul, de qui d'illustres écrivains[1] remettent aujourd'hui en une

1. MM. Henri Lavedan, A. Redier et P. Renaudin.

lumière nouvelle, grâce à ses lettres, la virile figure, l'indomptable énergie, le sens pratique; demandez-le à ses fils les Prêtres de la Mission, à ses filles, de qui le nom s'est identifié avec celui même de la Charité et qu'il lance à travers toutes les misères d'ici-bas, sans autre voile que celui de la sainte modestie. Demandez-le à tous ces missionnaires, enfants de saint François, de saint Dominique et de saint Ignace, lazaristes, oratoriens, eudistes, que je vois courir d'un élan unanime jusqu'aux extrémités de la France pour lui porter la grâce d'une nouvelle évangélisation. Voyez ce personnage qui, bravant tous les périls, s'enfonce dans les gorges les plus sauvages des Cévennes, confessant et distribuant des secours; c'est saint François Régis; cet autre, pour qui les fermes et les chemins mal tracés de la Bretagne bretonnante n'ont plus de secrets, c'est Michel le Nobletz; cet aveugle qui, intrépidement, court de petite ville en petite ville, de village en village, c'est un confrère des Bérulle, des Lamy, des Malebranche, c'est l'oratorien Lejeune; celui-ci qui remue l'Auvergne,

c'est Jean-Jacques Olier, le futur fondateur de Saint-Sulpice; celui-là enfin qui de la Bretagne et de la Normandie, court, par l'Ile-de-France, jusqu'à la Champagne et à la Bourgogne, prêchant sans discontinuer, c'est le père Eudes, le premier apôtre du Sacré-Cœur. Et tous, par leur parole populaire, simple, forte, prenante, arrachent aux foules qu'ils attirent des larmes et des cris de repentir. Ne soyez pas surpris, Messieurs, si, de cette seconde évangélisation de la France, certaines de nos provinces sortirent plus catholiques qu'elles ne l'avaient été dans les siècles les plus fervents.

Que je voudrais, Messieurs, mettre tout de suite en lumière l'action rayonnante de cette France chrétienne! Mais il me faut auparavant arrêter vos regards sur un spectacle moins heureux : celui des obstacles auxquels se heurtait, au lendemain de la Réforme protestante et des guerres religieuses, l'influence et l'autorité même de l'Eglise romaine.

II

La constitution de l'Eglise catholique est divine, puisqu'elle remonte au Christ, et par conséquent elle est immuable. Mais, comme elle exerce son empire au milieu d'un monde mouvant et de sociétés qui évoluent, elle doit nécessairement modifier, suivant les temps, les procédés de son action et, parfois même, certains rouages de son gouvernement. C'est ce qui advint au terme de la grande crise qui s'achevait à la fin du XVI[e] siècle par la constitution d'une Europe politique, dont près de la moitié s'était séparée du Saint-Siège et dont l'autre était imbue de maximes gallicanes, disons mieux, régalistes, puisqu'elles régnaient sur d'autres pays que la France.

La première chose à faire avait été de restaurer dans sa plénitude et de remettre en toute lumière l'autorité centrale, la pierre fondamentale de l'édifice catholique. Telle avait été l'œuvre du concile de Trente qui domine et caractérise la période moderne de l'histoire de l'Eglise. Il avait

défini le dogme contre les Protestants, rétabli la discipline, prononcé les anathèmes nécessaires. Exclu de l'Eglise quiconque refusait d'en accepter la loi ; simple établissement d'Etat, toute Eglise qui prétendait vivre séparée du Pape.

Le Pape est le chef visible de l'Eglise universelle ; de lui tout part, à lui tout revient, qu'il agisse par lui-même ou par l'intermédiaire de ces grandes commissions de gouvernement qu'on appelle les *Congrégations romaines*, créées au XVI° siècle. Croire ce que le Pape croit et faire ce qu'il commande, telle est la norme du bon catholique, ce qui le distingue du protestant et de tout autre chrétien. Dans la *Divine Comédie*, Béatrice disait : « Vous avez le pasteur de l'Eglise qui vous guide. » En vers qui ne rappellent que le fond de cette pensée, un cantique populaire du bienheureux Grignion de Montfort gravera dans l'âme des fidèles cette très simple règle de foi et de conduite.

Le Concile avait laissé à l'avenir, — il faudra encore attendre trois cents ans, — le soin de définir l'infaillibilité « séparée » du Pontife romain, c'est-à-dire du

Pape sans le Concile général. Mais en fait, et ce privilège ne lui fut guère contesté, le Pape allait trancher de lui-même et promptement les controverses dogmatiques qui surgiraient.

Le Concile n'avait pas résolu davantage, et le Pape ne le fit pas non plus, la question même dont la crise était née, celle des limites entre les deux pouvoirs spirituel et temporel. Le faire eût été mettre le feu aux poudres et provoquer de nouvelles révoltes.

Songez à l'état de susceptibilité aiguë où pouvaient se trouver les princes et les peuples après un demi-siècle de révolutions, de guerres, de dépositions, d'excommunications, de révoltes contre le Pape, ou contre les rois, d'assassinats politiques, tous précédés, chez les protestants et les catholiques, par l'excitante publication des plus virulents pamphlets ; songez que deux rois de France successivement, Henri III et Henri IV, étaient tombés sous le couteau de fanatiques et que, dans les Etats divisés par les guerres religieuses, tous les souverains vivaient sous la terreur d'un sort pareil : ainsi, le roi Jacques Ier d'Angle-

terre, plus pressé que tous les souverains catholiques de mettre sa couronne et sa vie sous la protection du droit divin des rois, entendu au sens le plus absolu. Il était sûr d'être appuyé par tous les rois ses frères à quelque religion qu'ils appartinssent; et il le fut.

Guidés par cette lumière, vous comprendrez mieux les fureurs que déchaînaient les plus paisibles théologiens, les Bellarmin, les Suarez, dès qu'ils s'efforçaient de préciser la doctrine et plus encore ceux qui, comme Mariana, osaient traiter de la déposition des rois et du régicide.

Aux Etats généraux de 1614, les députés du Tiers-Etat firent entendre les propos les plus violents, sous prétexte de défendre la vie du Roi et la sécurité du royaume. On conçoit que saint François de Sales, apôtre de la paix, suppliât les uns et les autres de garder le silence et de remettre à d'autres temps toutes discussions sur le pouvoir direct, le pouvoir indirect, le pouvoir directif, qui semblaient autant de machines de guerre.

Homme d'Etat, Richelieu pensait de

même; sa conduite aux Etats généraux fut la sagesse même et, bien qu'il ne fût point encore ministre, il servit d'intermédiaire entre le Clergé et le Tiers-Etat. Plus tard, tout en maintenant ce qu'il considérait comme les prérogatives de la couronne, il réprima les excès du gallicanisme renaissant : lui-même tenait pour l'infaillibilité pontificale.

Le gallicanisme, en effet, la Ligue vaincue, avait repris des forces. Le célèbre recueil de Pierre Pithou : *Les libertés de l'Eglise gallicane*, lui avait donné une formule plus précise; libertés à l'égard du Pape, servitudes à l'égard du Roi, il suffit de lire ces pages pour admirer la justesse du fameux verdict de Joseph de Maistre.

Au lendemain de l'avènement de Louis XIII, par son « *Petit livre sur la puissance ecclésiastique et la puissance politique* », un docteur de Sorbonne, Richer, avait réussi à partager toute l'Eglise de France en deux camps. Jusqu'à la Révolution, le clergé français comptera dans ses rangs des Gallicans avancés qui finiront par faire cause commune avec les Jansénistes.

Pénétrés de telles maximes, tous résolus à être chez eux maîtres absolus, princes protestants et princes catholiques se trouvaient d'accord pour exclure à peu près complètement le Pape du domaine de la politique internationale; ou du moins ils ne lui ouvraient la porte qu'en tant que souverain temporel de l'Etat pontifical. Pour eux, l'idée de chrétienté avait à peu près sombré. On ne le constata que trop dans les délibérations du fameux congrès de Westphalie contre lequel, après avoir rappelé ses nonces, le pape Innocent X ne put que protester. Le plus grand ministre des Affaires étrangères de Louis XIV, Hugues de Lionne, ne disait-il pas cyniquement : « Qu'importe au Pape que la France soit catholique ou hérétique? En est-il moins pape pour avoir perdu l'Angleterre? Serait-il pas plus grand prince, s'il n'était que le seigneur de Rome et de l'Etat ecclésiastique? » Hélas! on sait comment les ministres de Louis XIV traitèrent « le seigneur de Rome » chaque fois qu'il se trouva en conflit avec le Roi et de quelles avanies ils l'abreuvèrent, notamment dans

la triste affaire des Gardes corses.

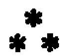
Quelle pouvait être, en face de dispositions de ce genre et d'un tel état du monde, la ligne de conduite des Papes?

Résister sans faiblir toutes les fois que la doctrine se trouverait en jeu et ils n'y manquèrent pas; maintenir un certain équilibre entre les puissances; se servir, à l'occasion, dans l'intérêt général, de la bonne volonté des unes ou des autres; pratiquement négocier.

Pour agir habituellement sur les souverains catholiques, ils recoururent à deux instruments : l'un officieux, le confesseur, généralement un jésuite, qui, discrètement, éclairait la conscience du prince, sans heurter de front ses préjugés; l'autre officiel, le nonce apostolique qui traitait avec le souverain et son gouvernement, tandis qu'à Rome un ambassadeur représentait le Roi auprès du Pape. Au cours du XVI[e] siècle, ambassade et nonciature étaient devenues permanentes. Les nonces n'étaient plus, comme les légats du moyen âge, des « porteurs d'ordres », mais des diplomates. Sans cette

présence habituelle et cette diplomatie, que fut devenue l'entente?

Politique, dira-t-on peut-être. Politique en tout cas dont le but suprême était de permettre au chef de l'Eglise d'exercer son ministère spirituel, si souvent entravé, et donc de remplir la mission qu'il tenait de son divin fondateur. Ah! Messieurs, ne soyons pas injustes envers les papes ! Ne suspectons pas aisément leurs intentions! Est-il tâche plus ardue que de défendre constamment, sans disposer d'aucune force matérielle, la vérité et l'ordre spirituel en face des passions humaines déchaînées?



« Messieurs, le Roi! » Telle était la formule que prononçait chaque jour, sans lasser jamais l'émotion ni le respect, l'huissier de service, lorsqu'il ouvrait à deux battants la porte de la chambre royale, d'où sortait Louis XIV pour se rendre, à travers les grands appartements, jusqu'à la chapelle où il allait assister à la messe.

Il est temps, Messieurs, qu'entre en scène celui qui fut l'incarnation de la monarchie et de la France en leur plus brillante époque : « Je suis Français autant que Roi. » C'est Louis XIV lui-même qui l'a dit.

Nul Français n'a le droit de l'oublier et de juger légèrement le monarque qui, suivant la belle expression d'un maître écrivain de nos jours [1], « avait épousé la France ».

La France, Louis XIV l'a défendue, agrandie, mise à l'abri du péril constant que lui faisaient courir ses frontières ouvertes et sa capitale à trois journées de marche de l'envahisseur. Il l'a façonnée à son image suivant un idéal d'ordre, d'intelligence, de beauté, de grandeur. Parce qu'il a su tirer parti de toutes ses forces matérielles et spirituelles, il l'a imposée à l'admiration et à l'imitation du monde. De même qu'il s'est rencontré dans l'histoire un siècle de Périclès, un siècle d'Auguste, un siècle de Charlemagne, un siècle de Léon X, il y a eu un siècle de Louis XIV.

Nous y penserons, Messieurs, même

1. M. Louis Bertrand.

quand le sens chrétien, la sagesse, la justice, nous feront un devoir de condamner la politique royale à l'égard du Saint-Siège. Disons-le tout de suite et bien haut, cette politique n'importait nullement à la grandeur de la France. Elle tenait plutôt à des préjugés invétérés dont Louis XIV ne sut pas se défaire.

Ces préjugés lui avaient été inculqués par ceux qui avaient dirigé sa première éducation politique. Déification de la monarchie française, de ses droits et de ses prétentions, telle avait été la note dominante de cette éducation. Déification aussi du souverain : on lui avait enseigné que son autorité était une délégation directe, sans intermédiaire, ce qui, à la rigueur, peut se soutenir, et sans limites, ce qui est inadmissible, de l'autorité divine et qu'il n'avait d'autre juge que Dieu; qu'il était donc, dans l'ordre temporel, l'égal du Pape dans l'ordre spirituel. Conformément à la plus stricte doctrine gallicane, on lui avait répété que l'autorité du Pape est purement spirituelle et qu'un monarque est bien fondé à se tenir en garde contre le Souverain Pon-

tife, parce que celui-ci se croit le maître de contrôler la puissance royale et qu'il s'attribue le droit de fixer les limites du spirituel et du temporel. Louis XIV était persuadé que ce privilège appartient au Roi et il agissait en conséquence.

Dans son admirable *Histoire religieuse de la Nation française*, à laquelle je suis heureux de rendre un reconnaissant hommage, M. Georges Goyau a mis en belle lumière une page très significative de Le Vayer de Boutigny, à qui Louis XIV avait demandé un livre sur « *l'autorité des rois touchant l'administration de l'Eglise* ».

« Dieu, expliquait le juriste, a commis l'Eglise à la conduite d'un pilote pour présider à la navigation, et d'un capitaine pour veiller à la sûreté et à la défense du navire. C'est au capitaine à défendre le vaisseau des ennemis du dehors, de faire, au dedans, qu'on obéisse au pilote, que la paix et la discipline soient conservées et d'empêcher enfin que ceux qui doivent agir et que le pilote lui-même ne se relâchent. » Le pilote, c'est le Pape; le capitaine, c'est le Roi.

Ces lignes nous donnent la plus exacte

idée de la politique religieuse de Louis XIV. Lui, si chatouilleux quand il s'agit d'ingérence dans l'ordre temporel, multipliera les incursions dans l'ordre spirituel et ne cessera guère de harceler le Pape.

Qu a de tels principes viennent s'ajouter l'orgueil de la puissance absolue et du succès, l'ombrageuse passion de la gloire. la constante influence de ministres hostiles au Pape et de parlementaires dont les plus modérés disaient. avec le président de Harlay, « qu'il fallait baiser les pieds du Pape et lui lier les mains ». on peut conjecturer jusqu'à quels schismatiques abîmes eût glissé le royaume si Louis XIV n'avait pas conservé un fond solide de religion. Grâce à Dieu, il l'avait conservé.

Louis XIV a toujours eu la foi; il l'a gardée, même dans les égarements de sa conduite privée. Il sait pourquoi il croit et ce qu'il doit croire; lui-même a exposé par écrit, dans ses instructions au Dauphin, ses raisons de croire; elles sont excellentes; quant aux vérités dogmatiques et aux vérités morales, il les a

entendu exposer chaque année aux grandes fêtes et pendant le Carême par les prédicateurs de la cour, Bossuet, Bourdaloue et les autres, non seulement avec éloquence, mais avec une indépendance qu'aucun personnage public ne supporterait aujourd'hui.

Sa religion n'était point une religion de surface et de forme : « A l'égard de Dieu, a-t-il écrit, l'extérieur sans l'intérieur n'est rien du tout et sert plus à l'offenser qu'à lui plaire. »

Aussi la religion l'a soutenu dans la vie; elle l'a arraché au désordre; elle l'a fortifié dans les épreuves de la fin de son règne; elle a donné à sa mort un caractère de beaúté chrétienne. C'est elle aussi qui l'a retenu de tirer les dernières conséquences du tragique conflit avec le Pape, dont le point culminant fut la Déclaration de 1682.

Comment vous exposer, Messieurs, dans les quelques instants dont je dispose, une question qui, de ses premières origines à sa conclusion, ne remplit pas moins de trente années du règne de Louis XIV? Comment garder d'autre part un complet

silence sur une affaire qui touche d'aussi près au sujet que je traite et dont le contrecoup s'est fait sentir jusqu'à nos jours?

Affaire très complexe qui débute à la Sorbonne, en 1663, par une thèse favorable à l'infaillibilité pontificale, dont la Faculté de théologie n'ose prendre, ni rejeter la responsabilité. De Paris à Rome, tout le monde fut mécontent et la dispute s'envenima.

Dix ans se passent et voici qu'un nouveau foyer s'allume. Il s'agit du droit de régale que le Roi exerce depuis longtemps sur presque tous les diocèses de France et que, de son chef, il étend à certains diocèses du midi jusque-là exempts, droit où se mêlent, comme en tant d'autres occurrences, le spirituel et le temporel, la question d'autorité et la question pécuniaire. Innocent XI réclame au nom des droits de l'Eglise et de la conscience; il félicite l'évêque de Pamiers, un janséniste, qui tient tête au Roi. Celui-ci proteste au nom des droits de la couronne qu'il estime seuls en jeu.

Il cherche des appuis au sein de l'Eglise de France. L'archevêque de Paris, Fran-

çois de Harlay, se charge de les lui fournir. Une cinquantaine de prélats rôdaient autour de la cour; on les rassemble en 1680. Bientôt on leur adjoint des représentants du second ordre du clergé, en excluant avec soin tous ceux qui passent pour trop romains.

Et cette assemblée qui n'est pas un concile, et cette assemblée qui professe que le pouvoir du Pape est supérieur au sien, entreprend de fixer les limites de ce pouvoir. Elle le fait en quatre articles dont voici la substance : les princes, dans les choses temporelles, ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique; les Papes n'ont reçu de Dieu qu'un pouvoir spirituel; leur pouvoir est limité par les décrets du concile de Constance sur la supériorité des Conciles généraux, réglé dans son exercice par les canons et, en France, par les coutumes de l'Eglise gallicane; ils ont la part principale dans la décision des choses de foi, mais leur jugement ne devient irréformable que par le consentement de l'Eglise.

Voilà la charte de l'Eglise gallicane et le *Credo* du Roi, dont, par édit, il exigea

l'enseignement, exigence plus mal accueillie de beaucoup qu'on ne le croit en général.

De ces articles, Bossuet porte, pour une large part, la responsabilité; il les a rédigés; il les a soutenus. A sa décharge, on dit, et l'opinion est plausible qu' « en coopérant à l'inévitable, il avait empêché l'irréparable »[1], c'est-à-dire le schisme, auquel les plus violents poussaient le Roi.

Souvenons-nous surtout que l'infaillibilité séparée du Pape n'était pas encore définie et que, par la merveille qu'est son *Discours sur l'Unité de l'Eglise*, Bossuet avait su réveiller et faire vibrer dans les âmes toutes les fibres par lesquelles l'Eglise gallicane tenait à l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises.

Indulgents, nous pouvons l'être; le Pape le fut; il cassa toutes les décisions de l'assemblée, mais ne condamna pas et, pour ne pas jeter d'ombre sur la gloire théologique de Bossuet, il épargna l'*Index* à sa *Défense de la Déclaration*.

Le dénouement se fit attendre onze

1. L'expression est de M. Goyau, dans l'*Histoire religieuse de la France*.

ans; Innocent XI refusa d'accepter pour l'épiscopat les députés du second ordre qui avaient voté les quatre articles; trente-cinq diocèses demeurèrent vacants et le Roi fut même frappé d'une excommunication que le Pape ne rendit point publique.

En 1693, plus sage que ses conseillers, il prit le parti de céder. Les évêques nommés par le Roi et qui avaient signé écrivirent au pape Innocent XII une lettre d'excuses et de regrets; le Roi lui-même lui fit savoir qu'il avait pris les mesures nécessaires pour que les choses contenues dans son édit de 1682 ne fussent pas observées.

Ainsi s'acheva, par le rétablissement d'une union qui n'avait jamais été complètement brisée, le conflit le plus grave qui, de la Réforme à la Révolution, se soit élevé entre la France et Rome.

Louis XIV, avant de clore son long et glorieux règne, devait faire un pas de plus. Dans l'espoir d'en finir avec le jansénisme ressuscité et d'obtenir du Pape, comme le souhaitait Fénelon, un « coup de foudre » contre l'hérésie, il provoqua, de la part des évêques, des déclarations en

faveur du caractère obligatoire pour toute l'Eglise des *Constitutions* édictées par le Souverain Pontife; il n'était plus question ni de concile, ni de parlement, ni de libertés gallicanes; le duc de Beauvilliers osait traiter celles-ci de « vieilles extravagantes propres à soulever le fils contre le père ».

Clément XI exprima sa reconnaissance et promulgua la Constitution *Unigenitus*; mais, moins confiant que Louis XIV, il prévit cette coalition d'une partie du clergé de France et des Parlements qui devait empoisonner de si funestes querelles tout le règne de Louis XV.

III

Les pages que nous venons de tracer sont mêlées de lumières et d'ombres. Celle sur laquelle je veux finir est toute resplendissante. Elle vous dira, combien imparfaitement hélas ! le rayonnement de la France catholique du Grand Siècle : rayonnement de son zèle apostolique par les missions, rayonnement de son génie chrétien par la pensée et par le saint amour de Dieu et des hommes.

*
* *

Je ne sais, messieurs, si un Français catholique peut éprouver plus noble émotion que celle qui le saisit lorsque, pour la première fois, débarquant à Québec, il pose le pied sur la rive du Saint-Laurent. Là, tout lui chante la merveilleuse épopée française et catholique de ses frères du XVIIe siècle. Le Canada, ce que la France a produit de meilleur hors d'elle-même, est né d'un acte de foi, soutenu par beaucoup d'actes héroïques.

Ecoutez le grand découvreur, le fondateur de la Nouvelle-France, Samuel Champlain : « Le salut d'une seule âme vaut mieux que la conquête d'un empire et les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays où règne l'idolâtrie que pour les soumettre à Jésus-Christ. » « Si nous voulions, écrit un historien du Canada, marquer en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or; les Anglais la liberté politique et religieuse; les Français pour y répandre la lumière de l'Evangile. »

Ordres religieux d'hommes et de femmes, Récollets, Jésuites, Sulpiciens, Hospitalières et Enseignantes, laïcs, même de l'un et l'autre sexe, rivalisèrent d'ardeur et d'abnégation. Eglises, collèges, hôpitaux, missions, tout s'élève sous leurs mains créatrices.

Quelle légende contant les plus belles fondations du moyen âge dépasse ou même égale la véridique histoire de la fondation de Villemarie qui sera plus tard Montréal ? Sous l'impulsion de J.-J. Olier, de pieux et entreprenants mystiques l'ont voulue. Un soldat mystique, Maisonneuve et ses trente-neuf compagnons l'ont réalisée. L'un d'eux, le jésuite Vimont, a prophétisé que « ce grain de sénevé deviendrait un grand arbre ». Aujourd'hui, l'immense métropole compte un million d'habitants, dont six cent mille de langue française et de foi catholique.

Pour les missionnaires français, les sauvages, même les féroces Iroquois, sont des frères. Nulle persécution, nulle souffrance, nul martyre, ne lassent leur courage.

Cependant, des Jésuites remontent les Grands Lacs, descendent les vallées du

Missouri et du Mississipi, précédant toute civilisation. A l'origine de ces villes, dont le nom aujourd'hui remplit le monde, on trouve ces intrépides religieux: dans les deux sens du mot, ces Français, ont *baptisé* l'Amérique du Nord.

La France pour autant oublierait-elle le vieux monde, celui où, tant de fois, elle avait combattu pour la croix du Christ contre le croissant de Mahomet et que, depuis François I[er], les *Capitulations* de ses rois avec le sultan lui rendaient plus facilement accessible ? Qu'ils répondent les fils de saint Ignace, de saint François et de saint Vincent de Paul! Et surtout le père Joseph du Tremblay, qui organise la grande mission d'Orient et, de la Turquie au Maroc, partage la Méditerranée entre les Capucins ses frères. A l'aide, il appelle Dominicains, Carmes, Jésuites : la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie, la Géorgie, la Perse, reçoivent des prêtres français.

Et voici que s'ouvrent à eux les grandes îles de l'Océan indien, Madagascar, Bourbon, l'Ile de France.

Enfin, le soleil des Missions françaises se lève sur l'Extrême-Orient. Portugais et

Espagnols avaient, au XVI° siècle, rendu d'éminents services. Maintenant leurs visées conquérantes et mercantiles ont éveillé les susceptibilités nationales des Indes, de la Chine et du Japon. Anglais et Hollandais protestants les attisent. Les progrès du christianisme s'arrêtent et le recul est proche.

Rome s'inquiète; en 1622, elle a fondé la *Congrégation de la propagande;* alors comme aujourd'hui, elle sent qu'un clergé indigène est nécessaire, si l'on veut dissiper les défiances. Ce clergé, qui le formera ? Quels évêques en ordonneront les membres ? La France s'offre, et déjà s'organise une nouvelle milice, la Société des Missions étrangères. En 1658, deux vicaires apostoliques, MM. de la Motte-Lambert et Pallu, débarquent à Siam. A Paris, s'ouvre le séminaire de la Société qui, depuis lors, n'a jamais cessé de donner à l'Orient d'infatigables apôtres et de saints martyrs.

Environ cinquante ans plus tard, en 1704, une autre société, celle des *Pères du Saint-Esprit,* se fondera pour former et pour recruter le clergé des vieilles colo-

nies françaises d'Afrique et d'Amérique. Dieu lui réservait de devenir, au XIXe siècle, un des corps les plus puissants et les plus utiles de l'armée missionnaire.

Qu'elle est belle, féconde, héroïque, cette propagation du règne de Jésus-Christ par les missions françaises !

***

Et pourtant, Messieurs, il est une autre forme d'expansion qui atteignit plus d'âmes encore et dont l'action, dans l'espace et dans le temps, fut plus universelle: je veux parler du rayonnement de la pensée catholique et française.

En ce siècle, toutes les puissances de l'âme furent au service de l'idée chrétienne : la raison la saisit, l'imagination l'illumina, le sentiment la mut et l'échauffa.

Entreprise chimérique que d'évoquer, même en une simple nomenclature, les écrivains et les penseurs, artisans de ce magnifique rayonnement !

Que sur la toile de fond de votre cerveau se peigne, comme sur le mur de la

Chambre de la Signature, au Vatican, une nouvelle *Ecole d'Athènes*, synthèse, non plus de l'antique sagesse, mais de la sagesse chrétienne !

Levez-vous théologiens, depuis François de Sales, depuis Bérulle, Condren, Eudes, Olier, docteurs du Verbe incarné, jusqu'à ces immortels commentateurs des dogmes, les Petau et les Thomassin !

Levez-vous, philosophes, même si sur quelque point votre pensée a défailli, et vous Pascal, si profondément humain dans votre attitude douloureuse, et vous Malebranche, de qui le front resplendit de la lumière des plus hautes spéculations !

Levez-vous, mystiques de toutes les écoles, Dominicains, Franciscains, Carmes, Jésuites, Oratoriens, Eudistes et Sulpiciens !

Levez-vous, orateurs de la chaire sacrée, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Massillon !

Levez-vous, historiens et érudits, Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vanne, les Mabillon, les Montfaucon, les Martène, les Calmet.

Levez-vous, poètes et artistes, car vous aussi, pour la plupart, même dans vos

œuvres qui n'étaient point de caractère religieux, vous avez laissé parler le fond chrétien de vos âmes !

Levez-vous et groupez-vous !

Autour de qui? Qui donc occupera le centre du tableau ? Deux d'entre vous peut-être, Fénelon et Bossuet, comme, dans le chef-d'œuvre de Raphaël, Aristote et Platon ? Non, Messieurs, un seul et ce sera Bossuet; car il fut tout, théologien, orateur, historien, controversiste, apologiste, et même, dans la sublimité de sa biblique inspiration et de sa prose imagée, poète. Qu'il soit à cette place, avec le geste de l'orateur; que sa bouche semble parler à tous et leur jeter ce cri du sermon sur l'*Unité:* « Que ma langue et ma main se dessèchent, si jamais je t'oublie, ô sainte Eglise romaine ! » N'est-ce pas pour elle en effet que lui-même et tous ceux que j'ai rassemblés autour de lui ont accompli un si merveilleux labeur ?

Messieurs, montons encore ! Plus haut que le rayonnement du génie est celui de l'amour. Amour du prochain, amour de Dieu; les deux commandements n'en font qu'un.

Ces deux foyers d'amour se sont allumés dans la France du XVIIe siècle et ils ne se sont point éteints. Foyer de l'amour du prochain ! de son couvent de Saint-Lazare, Vincent de Paul, après trois cents ans, continue de soulager les misères humaines et de susciter les plus héroïques dévouements. Les *Sociétés* qui portent son nom et gardent son esprit couvrent toute la terre d'un réseau de charité. Et c'est aussi d'un bout à l'autre du monde que ses Filles, plus nombreuses qu'elles ne le furent jamais de son vivant, penchent sur toutes les souffrances leur populaire cornette.

Foyer de l'amour divin ! Trente ans après saint Vincent de Paul mourait, dans le très caché monastère de Paray-le-Monial, l'humble visitandine, sainte Marguerite-Marie, à qui Jésus, dans ses apparitions, avait confié ce divin message : « Voilà le cœur qui a tant aimé les hommes. »

Ce message peu à peu faisait son chemin dans les âmes ferventes. Au jour marqué par la Providence, en un monde refroidi par le scepticisme des esprits, l'égoïsme des cœurs, la soif de l'or et du plaisir, voici qu'il éclate, qu'il déborde,

qu'il conquiert, qu'il illumine, qu'il réchauffe le monde entier : le grand Léon XIII consacre le genre humain au Cœur Sacré de Jésus !

Le don du XVIIe siècle à la catholicité n'a-t-il pas été un don magnifique ? Supprimez-le par la pensée : combien de fleurons manqueront à la couronne de la nation française, combien de rayons à l'auréole terrestre de l'Eglise catholique !

CINQUIÈME CONFÉRENCE

La conjuration contre l'Église
Le martyre et le triomphe
de la fidélité française à l'Église romaine
(1715-1815)

EMINENCE[1],
MESSEIGNEURS[2],
MESSIEURS,

« Voici que nous montons à Jérusalem : le Fils de l'homme sera livré aux princes des prêtres et aux scribes et ils le condamneront à mort. Ensuite ils le livreront aux païens qui se moqueront de lui, le flagelleront et le feront mourir sur la croix. Mais le troisième jour, il ressuscitera. [3] »

1. S. E. le Cardinal Dubois, archevêque de Paris.
2. S. G. Mgr Courcoux, évêque d'Orléans : S. G. Mgr Chaptal, évêque d'Isionda ; S. G. Mgr Crépin, évêque de Tralles.
3. Matth. XX, 17-19.

Ainsi parla le Christ aux Apôtres saisis de crainte, lorsqu'il prit le chemin de la Ville Sainte, pour sa dernière Pâque.

Ces paroles, messieurs, se sont imposées à ma mémoire lorsque, contemplant l'histoire du Saint-Siège et de l'Eglise de France au dix-huitième siècle, j'ai vu se dresser devant moi l'ombre sanglante du Calvaire que la Révolution allait leur faire monter.

Catastrophe sans précédent par sa soudaineté et par son immensité, depuis que le christianisme avait pris pied sur le sol gaulois, catastrophe où sombrèrent pour un peu de temps, avec la monarchie française, l'unité catholique et la religion elle-même dans notre pays !

Soixante-quinze ans après la mort du Grand roi, sous qui la religion et l'Église avaient joui d'un tel empire et brillé d'un tel éclat, une France nouvelle s'est levée, bien différente de la France du passé. Je dis une France : le mot est-il juste? L'immense majorité des Français, vingt millions d'habitants des campagnes ou des villes, sont demeurés fidèles à leurs convictions catholiques. Mais, par-dessus cette

France, s'est constituée une France dirigeante, France de penseurs et de politiques qui se rue à l'assaut de toutes les traditions nationales et chrétiennes. Elle prétend arracher le peuple français à sa vocation catholique, bientôt même à toute foi religieuse. Par la terreur, elle y réussit, au moins en apparence : l'Eglise gallicane gît à terre et, pendant quelques mois, tout culte sera anéanti. Promptement toutefois, la France chrétienne reprendra le dessus ; les églises se rouvriront ; la paix se conclura avec Rome; le fil de nos destinées sera renoué. Et tout cela s'accomplira en moins de douze années !

Comment s'expliquer un tel renversement, une telle résurrection ?

Et d'abord le renversement.

I

La conjuration contre l'Eglise, ai-je écrit dans le titre même de cette conférence, et sans doute quelques lecteurs auront-ils haussé les épaules : phobie, obsession cléricale, se sont-ils dit. Peu importe : je maintiens le mot parce que la chose est vraie.

Non pas assurément que je prétende qu'entre 1715 et 1789 tous ceux qui contribuèrent à ruiner l'Eglise et la religion aient vu clairement où ils allaient, où certains entendaient les mener. Des vagues successives ont sapé les bases de l'édifice, avant de se précipiter toutes ensemble pour l'abattre.

Qu'il était beau pourtant et qu'il paraissait fort cet édifice de l'Eglise de France au lendemain de la mort de Louis XIV! Le clergé était toujours le premier ordre de l'Etat ; il était doué d'esprit politique, point hostile aux sages réformes; avant la crise fatale, il allait encore donner au gouvernement trois premiers ministres et d'illustres hommes d'Etat. Il était propriétaire foncier, il était riche et, mises à part quelques dépenses d'un luxe trop personnel chez certains prélats, il faisait de ses biens un utile et charitable usage. Son autorité morale dépassait sa puissance politique et économique ; il tenait entre ses mains presque tout l'enseignement, celui qui descend, dans les églises, de la chaire de vérité, et celui des collèges. Si l'on excepte un petit nombre d'abbés

de cour et de hauts dignitaires, sa foi demeurait intacte ; en tout cas, il défendait selon son devoir celle du peuple fidèle. Sur ses écrits ne brillait plus l'éclat du génie, mais les arguments de l'apologétique chrétienne qu'il invoquait demeuraient forts et solides. Sans doute, comme dans tous les ordres de l'Etat, certaines institutions surannées, des privilèges devenus insupportables, demandaient à être modifiés ou supprimés; mais il était facile d'émonder les branches sans jeter l'arbre à bas.

Pourtant, l'Église de France portait en elle-même un ver rongeur : ses divisions qui allaient fatiguer, lasser, scandaliser le peuple chrétien et celui qui déjà ne l'était plus. C'est dans son propre sein que se forma la première vague d'assaut dont elle eut à supporter le choc et qui, atteignant Rome, l'atteignit elle-même et la blessa grièvement. Les princes des prêtres et les scribes dont souffrit le Seigneur Jésus avant d'être livré aux païens !

La coalition des gallicans les plus prononcés, des jansénistes et des parlementaires qu'avait prévue Clément XI, lorsque,

cédant aux instances de Louis XIV, il avait promulgué la Constitution *Unigenitus*, s'était en effet formée dès que le Régent, Philippe d'Orléans, réagissant contre le règne précédent, avait fait de l'hésitant et au fond janséniste cardinal de Noailles le président du Conseil de conscience et rendu au Parlement le droit de remontrances, c'est-à-dire le rôle politique que Louis XIV lui avait retiré.

Ne méconnaissons pas, Messieurs, la haute conception morale que les Jansénistes s'étaient faite de la vie chrétienne et qui est l'une des formes du sérieux que les Français, quand ils sont religieux, apportent à la pratique de leur foi. Mais comment ne pas condamner l'entêtement et l'orgueil qui, pendant tant d'années, les poussèrent à soutenir une lutte acharnée contre une décision dogmatique de l'autorité suprême et firent d'eux les alliés des pires ennemis d'une Eglise dont ils se proclamaient les enfants ? Voyez-les ces opposants, ces appelants, bientôt ces convulsionnaires, ces sectaires aux étranges pratiques, pour qui le magistère du Pape a cessé de compter dès qu'il s'est prononcé

contre eux ! Où les conduira ce libre examen devenu la règle de leurs jugements ? Ils avaient fait de la déchéance de la nature humaine le point de départ de toute leur doctrine ; à la fin du siècle, ils marchent la main dans la main avec les disciples de ce Rousseau qui proclame l'excellence de cette même nature et c'est avec ceux-là encore qu'on les entend, eux qui avaient prétendu revenir à la primitive Eglise, soutenir par la bouche de Camus et de l'abbé Grégoire que recourir à Rome serait méconnaître la souveraineté de la nation, de la nation qui, par ses représentants, aurait le droit, s'il lui plaisait, de changer la religion du peuple français, autrement dit d'anéantir le christianisme. Effrayante logique de la révolte!

Et le Parlement qui devrait être le garant de l'ordre public et l'appui du trône ? Où la passion religieuse, unie à certaines ambitions et à certains intérêts, le conduira-t-il ? A ébranler tout l'Etat, à acculer le Roi à convoquer cette assemblée qui, en quelques mois, aura abattu l'ancien régime ecclésiastique et politique ? Soixante années durant, encou-

rageant la résistance des prêtres ou des laïques en lutte contre leurs évêques, le Parlement usurpe, avec une audace croissante, les droits épiscopaux et les droits royaux ; il s'érige en juge suprême des actes de l'Eglise et de ceux de l'Etat. Il remet sournoisement en vigueur la déclaration de 1682. Il s'oppose à l'enregistrement des lettres pontificales ; il interdit l'office de saint Grégoire VII parce que ce pape fut l'ennemi du pouvoir temporel représenté par l'empereur Henri IV, et l'office de saint Vincent de Paul parce qu'on y déclare que ce saint homme s'est élevé contre l'erreur janséniste, dès qu'il l'a connue. Au nom des libertés gallicanes, il tient pour nuls les décrets de l'*Index* ; il repousse ceux de Clément XII et de Benoît XIV qui condamnent la franc-maçonnerie. Il prétend régler, malgré les évêques, les conditions d'admission aux sacrements et juger des refus d'absolution. En 1765, il fait un pas de plus et, sous prétexte d'assurer l'indépendance mutuelle des deux pouvoirs, il attribue à l'Etat tout ce qu'il lui plaît d'enlever à l'Eglise. L'assemblée du Clergé proteste par une

déclaration très solennelle, les *Actes du Clergé*, et les évêques effrayés de tant d'usurpations commencent à se serrer davantage autour de la chaire de Pierre.

Hélas ! voici que le Conseil du Roi s'engage dans la même voie que le Parlement. Par un arrêt de 1766, il oppose les droits de l'Etat à ceux de l'Eglise ; il revendique le droit d'examiner la forme des décrets de l'Eglise avant d'en autoriser la publication et de s'assurer de leur conformité avec les maximes du royaume. La ruine de la Compagnie de Jésus qui a succombé en 1763 sous les coups des Parlementaires ne lui suffit pas. De 1766 à 1784, une commission de magistrats tirés du Conseil d'Etat va, malgré les protestations du Pape et de l'épiscopat, opérer des coupes sombres parmi les ordres religieux, en supprimant plusieurs et disposant de leurs biens à son gré.

En vérité, les gouvernements exécutent par avance la besogne de la Révolution.

Jamais les souverains n'avaient traité les Papes avec un pareil dédain; jamais ils ne les avaient tenus plus complètement à l'écart des affaires internationales; les ins-

tructions données à nos ambassadeurs à Rome le proclament avec une satisfaction brutale et constatent « qu'il ne reste plus aux Souverains Pontifes, même dans les Etats catholiques, qu'un nom respectable, la faculté de distribuer des indulgences et un droit disputé d'accorder quelques dispenses[1]. » Si réduite que fût la puissance des Papes, jamais les princes, pour les empêcher d'user de ce qu'il leur en restait, n'avaient exercé sur eux plus formidable pression. Quoi de plus douloureux, de plus odieux, que les artifices et les menaces auxquels recoururent les Bourbons de France, d'Espagne et d'Italie, unis au roi de Portugal, pour amener Clément XIII qui résista et Clément XIV qui céda à supprimer la Compagnie de Jésus?

Alors, et en un moment aussi grave, l'une des sources principales de l'éducation chrétienne et du recrutement sacerdotal se trouve tarie. Alors les missions se voient privées d'un grand nombre de

1. Recueil des Instructions t. XX, Rome t. III, p. 433. (Instructions du marquis d'Aubeterre, ambassadeur à Rome.)

leurs meilleurs ouvriers ; des chrétientés florissantes retournent à l'état barbare.

Par une frappante coïncidence, la France perd les Indes et l'Amérique du Nord, où elle avait porté, avec le flambeau de l'Evangile, celui de Rome. Les puissances protestantes ou schismatiques, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, montent à vue d'œil, tandis que notre étoile pâlit. Bientôt notre traditionnelle alliée, la généreuse et catholique Pologne, sera rayée du nombre des peuples libres. Partout recule l'idée catholique.

***

L'idée catholique, c'est trop peu dire ; l'idée chrétienne elle-même. Après les princes des prêtres et les scribes, les païens. Le dix-septième siècle avait vécu d'une conception toute chrétienne et surnaturelle de l'univers et de l'être humain : les droits de Dieu, créateur et maître, sur le monde et sur l'homme ; la faiblesse et l'indignité de l'homme, sa tendance au mal, au péché ; la chute originelle, la

rédemption, la régénération par le Christ, Fils de Dieu. Le grand drame qui faisait pour chacun le fond de l'existence, c'était le drame intérieur, le drame de la conversion, le drame du salut ; de ce drame intérieur, la littérature elle-même, expression d'un état d'âme général, avait tiré sa principale et caractéristique inspiration.

Or, voici que, sous l'influence du progrès de toutes les sciences, le point de vue change du tout au tout. La nature prend la place de l'homme ; celui-ci n'est plus un empire dans un empire, encore bien moins le centre de l'univers. Le surnaturel est impitoyablement renié; toute tradition et, plus que toute autre, la tradition religieuse, dédaigneusement rejetée au nom de la science et de la raison raisonnante qui ne s'incline plus que devant l'évidence ou des arguments spéculatifs.

N'attendez pas, Messieurs, qu'à la suite d'Hippolyte Taine, qui l'a pour jamais tracé de sa plume vigoureuse, je refasse devant vous le saisissant et douloureux tableau des destructions qu'opéra, en quelques années, cet esprit nouveau et de celles qu'il prépara.

Deux armées et deux étapes, a dit Taine; deux nouvelles vagues d'assaut, si vous le voulez, contre le christianisme et la société qu'il avait faite.

Ce sont les philosophes et les économistes de la première génération qui ramènent les sciences morales aux sciences de la nature. Mais surtout, c'est Voltaire qui met les plus brillantes qualités de l'esprit français, sa verve étincelante, ses mots à l'emporte-pièce, son rire dissolvant au service de l'incrédulité, il mène la charge avec une telle vigueur, un tel entrain, qu'on se demande comment, parmi ceux qui l'avaient lu, la foi put survivre dans un si grand nombre d'âmes. Encore ces premiers, Voltaire lui-même, admettaient-ils une religion et une loi naturelles.

Reste de superstition qu'on leur passe ; ils ont ouvert la brèche par où s'élance la dernière armée, celle des encyclopédistes, des d'Alembert, des Diderot, des matérialistes déclarés, Helvétius, La Mettrie, d'Holbach; par eux tous les instincts, tous les appétits sont légitimés; toutes les violences aussi. Diderot montre

l'humanité soumise de siècle en siècle à une poignée de fripons qui la trompe et l'exploite et dont les chefs sont les prêtres et les rois qu'en termes grossiers il voue à la mort.

Plus religieux, plus près du christianisme qu'il respecte et dont parfois il s'inspire, Jean-Jacques Rousseau, par sa théorie de la société politique unique souveraine et maîtresse, où règne la seule loi du nombre, a forgé l'instrument qui accomplira la Révolution et s'efforcera d'anéantir la société religieuse, odieuse rivale.

Un merveilleux mécanisme de propagande a répandu la philosophie nouvelle jusqu'aux extrémités du royaume, atteignant toutes les classes, noblesse, bourgeoisie et même une partie du clergé, les séduisant par tout ce que contiennent de généreux les idées d'humanité, de liberté, d'égalité, de progrès. Salons, académies, clubs, sociétés de pensées, loges maçonniques, celles-ci lentes d'abord à se détacher des influences chrétiennes, mais devenues militantes depuis 1776 et plus encore depuis le congrès tenu en Allemagne, à

Wilhemsbad, en 1782, lui ont servi de véhicule; elle se sent forte, capable de tout régénérer; elle entend dominer, elle dominera.

En face de l'Eglise, toutes ces forces se dresseront aussitôt que les Etats-Généraux se trouveront réunis. Dès 1753, d'Argenson l'a prédit : la réforme qui se prépare dépassera de beaucoup la timide réforme du seizième siècle ; on « ira, c'est lui qui parle, jusqu'où l'on doit aller; on bannira tout prêtre, tout sacerdoce, toute révélation, tout mystère ».

En vérité, Messieurs, j'avais le droit de parler de conjuration. Pour l'Eglise catholique, l'heure du martyre, martyre de la fidélité, avait sonné.

II

Le 4 mai 1789, dans l'église Saint-Louis, à Versailles, un évêque, Mgr de la Fare, de Nancy, est en chaire. Devant lui, un parterre d'évêques et de prêtres, de représentants de la noblesse et du tiers-état. L'orateur développe ce passage du Livre des *Proverbes* : « *Justitia elevat*

gentem, miseros autem facit populos peccatum; la justice élève une nation, mais le péché fait le malheur des peuples. » A peine écoute-t-on; des sourires errent sur beaucoup de lèvres. Brusquement tout change; des applaudissements éclatent, même sur les bancs du clergé; l'évêque a parlé de réformes et de libertés.

Malheureux clergé ! En peu de mois, il allait connaître le sort que lui réservaient ces enthousiastes de libertés et de réformes, gallicans, jansénistes et philosophes qui formaient la majorité de l'assemblée. Quoique animés de sentiments bien différents, tous allaient s'associer pour renverser la vieille Eglise gallicane; cette besogne accomplie, viendrait la guerre à la religion même.

Des réformes, je vous l'ai dit, s'imposaient; étant donné les dispositions de tous, rien n'était plus facile que de les accomplir pacifiquement: dresser un plan, le soumettre à l'autorité légitime, c'est-à-dire à l'autorité spirituelle, épiscopat et Saint-Siège, s'entendre avec cette autorité, voter et promulguer, le succès était certain.

Mais, conformément au dogme de Rousseau, l'Assemblée avait, dès le mois d'août, voté cet article de la Déclaration des droits de l'homme: « Le principe de *toute* souveraineté réside essentiellement dans la nation. » Traiter avec l'Eglise, c'était la reconnaître comme société et comme souveraineté distinctes ; cela, on ne le voulait pas. Le clergé, disait-on, n'existe que par la nation: la nation peut le détruire, à plus forte raison le réformer. Jansénistes et Gallicans d'applaudir ! Toute la législation ecclésiastique de la Constituante allait être viciée dans son principe même.

Trois coups formidables jettent à bas les contreforts du monument.

Le clergé perd sa situation politique, ce clergé qui avait joué un tel rôle dans la facture de notre histoire, depuis le temps où, suivant un mot aussi juste que célèbre, les évêques avaient fait la France comme les abeilles leur ruche; il cesse d'être un ordre dans l'Etat ; évêques et prêtres, simples citoyens confondus dans la foule.

Il perd sa situation économique: il cesse d'être propriétaire foncier ; il est

dépouillé de tous ses biens; évêques et prêtres, simples salariés; encore le salaire, rançon des biens dont la nation s'est emparée, ne sera-t-il pas longtemps payé.

Enfin, le clergé perd le privilège de sa suprématie morale; sous l'honorable prétexte que « la vérité ne se met point aux voix », la religion catholique n'est plus religion d'Etat. Contentons-nous de l'affirmation que contient la Déclaration des droits de l'homme : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses. » De cette affirmation, il en sera bientôt comme du salaire.

Voyez, messieurs, jusqu'où les évêques de l'Assemblée poussèrent l'esprit de conciliation ; certes, ils revendiquèrent les droits de la vérité et rappelèrent les principes; mais ils s'inclinèrent devant tous ces votes de la majorité. Quand il s'agit des biens de l'Eglise, ils firent le geste de saint Pierre, le geste qui devait honorer si grandement notre clergé, lors de la loi de Séparation: « *Pecunia tua tecum sit.* » L'argent que vous avez pris, gardez-le ! Même abnégation dans l'ordre politique. Les plus attachés à l'Ancien Régime ont

prêté le serment civique aux lois constitutionnelles et ils se sont offerts à le renouveler, si on le leur demandait.

Un jour vient pourtant où ils se lèvent dans une attitude de ferme résistance et où ils jettent à l'Assemblée irritée leur *non possumus*.

Qu'est-ce donc qu'on leur a demandé ? Une adhésion d'abord et bientôt un serment à ce que l'Assemblée elle-même a désigné de ce nom, destiné à retentir à travers les âges: *la Constitution civile du Clergé*.

La Constitution civile du Clergé, réduisons-la, messieurs, à ses principes où, si vous le préférez, à ses dispositions essentielles. J'en découvre trois.

Sans la moindre intervention du Pape et des évêques, elle bouleverse la carte ecclésiastique de la France; elle ramène le diocèse au département, supprimant d'un coup plus de quarante diocèses et changeant les limites de tous les autres.

Sans le consentement du Pape, elle abolit le Concordat de 1516; elle substitue à la nomination des évêques, c'est-à-dire à leur présentation au Pape par le Roi, leur

élection par les citoyens actifs du département, même non catholiques; par conséquent, elle dépose tous les évêques dont les sièges sont supprimés et qui ne seront pas élus à quelque siège vacant ; même règle d'élection pour les curés dans leurs paroisses.

Enfin, comme pour exercer une juridiction ecclésiastique, il faut une délégation de l'Eglise, une institution canonique, elle décide que cette institution ne sera plus demandée au Pape, mais au métropolitain créé par la loi, — il y en aura dix pour toute la France, — et, à défaut du métropolitain, au plus ancien évêque de la province.

Et le Pape ? Le Pape: l'évêque élu lui écrira une lettre par laquelle il se déclarera en union avec lui et, si le Pape ne répond rien, on se passera de sa réponse.

Voilà, messieurs, ce qu'à la grande joie des ennemis avérés de l'Eglise, avaient voté d'un cœur tranquille Gallicans et Jansénistes.

Les évêques ne s'y trompèrent pas : c'était le schisme, accompagné déjà de tendances hérétiques et d'une obstination

sacrilège de la part des laïques à disposer sans l'Eglise des choses d'Eglise.

L'Assemblée pourtant n'était pas tout, du moins en droit. Il y avait encore un roi de France et ce roi était croyant, et ce roi était pieux, et ce roi, armé du *veto*, pouvait refuser sa sanction à la loi. De quelle angoisse son cœur était rempli ! Du schisme, il avait horreur et, d'autre part, il craignait, en résistant, de déchaîner les progrès de la Révolution. A cette date, c'est-à-dire en juillet 1790, sa politique était toute de conciliation et il y avait trouvé un regain de popularité qui touchait son cœur et ravivait ses espérances. Ah! si l'on pouvait obtenir le consentement du Saint-Siège, tout ne s'arrangerait-il pas? Lui du moins, le roi, était en mesure de négocier; il y avait encore un nonce à Paris et ce nonce était sage, modéré, ami de la France, désireux de venir en aide au Roi; il y avait un ambassadeur à Rome, et quel ambassadeur! le cardinal de Bernis, depuis longtemps revenu des légèretés de sa prime jeunesse, d'une rare clairvoyance et jouissant d'une très grande autorité. Oui, mais comment espérer qu'à Rome on

trancherait en quelques jours une question d'une telle importance et qu'on accepterait en bloc une constitution que l'Assemblée souveraine déclarait ne pas vouloir modifier ? Fort de l'avis des deux archevêques qui siégeaient dans son Conseil, dont l'un était très pieux et l'autre très politique, Louis XVI tenta la difficile entreprise. Pour apaiser l'Assemblée, il promit sa sanction, tout en ajournant la date de la promulgation. Faire vite, obtenir coûte que coûte et sur l'heure le « oui » de Pie VI, à cela se bornaient les instructions du Roi. Hélas! il n'attendit même pas le retour du courrier de Rome. Effrayé par les insolentes réclamations des représentants du peuple, il céda et, le 24 août, la Constitution civile du clergé, revêtue de sa signature, devenait loi de l'Etat. Deux ans plus tard, à pareille date, il était prisonnier au Temple. Son invincible résistance aux lois de proscription contre les prêtres que la Législative et l'émeute avaient prétendu exiger de lui devait lui coûter et le trône et la vie.

*
* *

Par la bouche de ses évêques, avant même que le Pape eût rendu son jugement définitif, l'Eglise de France avait prononcé son acte de foi, proclamé son inébranlable fidélité à la chaire de Pierre. Il lui restait à donner le suprême témoignage, celui au delà duquel il n'y a plus rien, le témoignage du sang: elle le donna surabondant. *Noluerunt infringere legem Dei sanctam et trucidati sunt*; ils n'ont pas voulu enfreindre la sainte loi de Dieu et ils ont été massacrés, est-il dit, au premier livre des Macchabées, des Juifs fidèles qui refusèrent de se conformer à l'édit d'Antiochus; ces mots s'appliquent à la lettre aux prêtres et aux évêques de France, mis en demeure d'obéir aux lois impies de la Révolution.

Écoutez les cris de fureur qui, de Paris et de toutes les villes du royaume, s'élèvent contre ces malheureux, coupables d'avoir refusé le serment schismatique, pour les dénoncer, les traquer, les pousser vers l'exil et bientôt à la mort. Clubs et journaux, assemblées

municipales, directoires des départements, Assemblée législative elle-même, provoquent ou votent les motions les plus cruelles. Réfractaires, ennemis du peuple et de la nation, qu'on les interne au chef-lieu sous bonne garde! Pestiférés, qu'on les expédie dans les lazarets de Rome ! Mais non, la prison, la déportation, c'est trop peu; les bateaux qui vont en mer jeter, en s'entr'ouvrant, les immondices des villes, voilà ce qui convient pour ces prêtres ! Qu'on les noie ! Qu'on les tue ! Que leur sang coule ! *Tolle, crucifige !* Le salut de la patrie l'exige : ce sont des traîtres qui conspirent avec l'ennemi du dehors.

Et voici les horribles massacres de septembre 92 qui s'organisent sous la direction de la Commune de Paris, avec la complicité des grands meneurs de la Révolution, Danton, Robespierre et Marat. Aux Carmes, à l'Abbaye, à Saint-Firmin! De toutes parts, ce cri retentit dans les quartiers de Saint-Sulpice et de Saint-Victor, où tant de prêtres ont cherché un refuge. Jour et nuit, des bandes armées perquisitionnent, pourchassent, arrêtent, et, des

asiles de la prière, font de sinistres prisons. Mais de quel crime accusez-vous vos victimes, puisque vous prenez encore la peine de les interroger? Vous, l'archevêque d'Arles, vous étiez charitable et généreux, doux et patient, mais vous combattiez les philosophes, mais vous avez refusé le serment : aux Carmes ! Vous, évêque de Beauvais, vous étiez le père des pauvres, vous marquiez chacun de vos pas par un bienfait, c'est votre successeur, l'évêque constitutionnel de l'Oise, c'est le directoire du département qui le déclarent, mais vous avez prêché la résistance à la Constitution civile; et vous, son frère, l'évêque de Saintes, ami des petites gens de votre pays, c'est vrai, mais ennemi des Jansénistes, mais réfractaire au serment : tous deux aux Carmes! Et vous, Hébert, confesseur du Roi, vous étiez près de lui le 10 août; si vous l'aviez bien conseillé, il n'aurait pas opposé son *veto* à la loi de déportation; et vous, Bénédictins, avec votre supérieur Dom Chevreux, Cordeliers, Capucins et Minimes, qui vous faisiez les complices de tous ces prêtres réfractaires; et vous, prêtres de Saint-

Sulpice, qui les avez élevés dans les principes qu'ils professent aujourd'hui; et vous, Eudistes, et vous, Lazaristes de Saint-Firmin : la Nation a justement mis la main sur vous et, dans quelques jours, « le sol de la liberté sera purgé de votre présence »!

Saintes victimes qui, dans quelques jours en effet, serez devenues la masse empourprée, *massa purpurata*, des martyrs sanglants que le Pape saluait naguère au nom de l'Eglise en vous béatifiant, que faisiez-vous en attendant la mort ? Vous vous y prépariez avec une joie surnaturelle. Tel saint Ignace d'Antioche, vous souhaitiez devenir le froment du Christ, être broyés sous la dent des lions. Oh ! qu'elle fut sublime cette délibération du 1er septembre, veille de votre mort ! Prêteriez-vous, si on vous le demandait, le nouveau serment, d'apparence toute politique celui-là, qui pourrait sauver votre vie? Dans le doute s'il était licite, encore qu'il le parût, vous décidâtes d'attendre l'avis du Saint-Père. Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées, vos bourreaux vous pressaient de toutes parts, et vous,

l'archevêque d'Arles, vous vous présentiez à eux comme Jésus votre maître : « Je suis celui que vous cherchez! » Et vous, l'évêque de Beauvais, la jambe brisée par un coup de feu, vous demandiez avec bonne grâce à vos bourreaux de soutenir vos pas pour aller où l'on mourait! Et tous, à l'Abbaye, à Saint-Firmin, comme aux Carmes, quelle que fût l'atrocité de vos supplices où se complaisaient les persécuteurs, vous ne saviez que prier et pardonner; vous arrachiez à l'un de vos juges ce cri d'admiration : « Ils allaient à la mort comme on va à des noces! »

Pendant sept années, d'un bout à l'autre de la France, le sang des prêtres, des religieux et des religieuses coula, plus ou moins selon les temps, mais toujours; et partout, à Compiègne, à Valenciennes, à Orange, à Laval, à Angers, à Nantes, à Arras, sur les pontons de la Charente, ce fut le même héroïsme et la même fidélité.

Ah! l'on avait protesté lorsque le Pape Pie VI, condamnant la Constitution civile du clergé, avait déclaré qu'elle conduisait à la ruine totale de la religion : au bout de deux années, la preuve était faite. Les

prêtres constitutionnels y avaient passé comme les autres; la Révolution, dans sa marche rapide, s'était acharnée contre tout sacerdoce, poussant les prêtres à se marier, et puis à remettre leurs lettres de prêtrise, à faire profession d'apostasie; elle avait brisé les statues des saints, les chefs-d'œuvre accumulés par les siècles de foi; elle avait fermé les églises elles-mêmes et fait taire les cloches, depuis le grave bourdon des cathédrales jusqu'aux clochettes argentines des plus humbles chapelles qui, avec le chant des oiseaux, réveillaient si gaiement nos campagnes et nos petites cités. Plus d'appel de la terre au ciel ou du ciel à la terre, pas même la voix humaine qui, dans les pays musulmans, descend du haut des minarets pour rappeler à l'homme le devoir de prier. Le silence interrompu çà et là par le roulement des tambours, ceux de la guerre et ceux des exécutions. Plus de prêtres, plus de culte, et maintenant s'achevait l'accomplissement de la menaçante prophétie du comte d'Argenson : plus de révélation, plus de mystère, mais la seule raison, la raison déifiée.

Que votre imagination se représente, Messieurs, à la croisée du transept de cette cathédrale, encore tout imprégnée de la prière de tant de siècles, une montagne de verdure, un petit temple grec, des draperies qui cachent la « barbarie gothique » de l'édifice, une femme drapée de blanc et de bleu, le bonnet phrygien sur la tête, une lance à la main, qui gravit les degrés du temple et s'assoit sur un trône. C'est la déesse Raison, dans le temple de la Raison. Le 10 novembre 1793, elle reçoit les hommages des petits et des grands; honteux, mais effrayés, les représentants du peuple à la Convention seront avant la fin du jour, obligés de défiler comme les autres! Ainsi l'ont voulu Chaumette et la Commune.

Les fils avaient si cruellement souffert ! Le Père pouvait-il être épargné ? Avant de s'éteindre, le feu de la Révolution l'atteignit à son tour. Pie VI, détrôné par les armées du Directoire, après le meurtre du général Duphot, tué dans une émeute, est traîné en France. Il meurt à Valence, le 29 août 1799. « Le ci-devant pape vient de mourir, écrit l'administrateur du dépar-

tement; ce sera le dernier, et la fin de la superstition! » Sans nulle cérémonie, on enfouit son corps dans le cimetière de la ville; pas une croix, pas un signe sur sa tombe, où on laisse pousser l'herbe, afin de donner l'image de l'oubli où l'on prétend ensevelir la papauté, avec celui que l'on qualifiait si imperturbablement de « dernier des papes ».

N'était-ce pas le fond de l'abîme ? Qui eût encore osé parler de la vocation catholique de la France et de sa fidélité à la Chaire de Pierre ?



Et pourtant elles vivaient l'une et l'autre et quelqu'un en parlait. Un homme, disons un voyant, Joseph de Maistre, à l'heure où la France, en 1795, semblait ne plus connaître d'autre propagande que celle de la Révolution, ne craignait pas d'écrire : « L'esprit religieux n'est pas éteint en France; il soulèvera des montagnes; il y fera des miracles. »

Déjà la prophétie se réalisait. Ces évêques, ces prêtres, poussés par la persé-

cution sur tous les chemins de l'exil, y avaient donné le spectacle d'une vertu supérieure à leur infortune. De tous les points du monde, l'admiration montait vers eux; protestants d'Angleterre, de Suisse, d'Allemagne et d'Amérique, se prenaient de respect pour une religion, pour un sacerdoce, capables de tels héroïsmes.

Plus grands encore étaient les mérites de ceux qui, au péril quotidien de leur vie, étaient restés ou rentrés en France. Jamais la messe ne cessa d'être célébrée secrètement ici ou là et les sacrements furent donnés, grâce aux saintes complicités de ceux qui cachaient les prêtres; les œuvres elles-mêmes ne suspendirent pas complètement leur bienfaisante action. Que devrais-je dire ici de la mâle et fervente résistance des paysans de l'ouest, Vendée, Bretagne et Normandie ?

C'est de la bouche de l'un d'eux, un Vendéen, que sortit la sublime clameur qui semble exhaler l'âme même de la France catholique : « Rends-toi! » lui criaient vingt ennemis, le pressant de leurs baïonnettes. Et lui de répondre : « Rendez-moi mon Dieu! »

Rendez-moi mon Dieu! Oui, c'était le cri de la France opprimée! Mon Dieu, non pas la déesse Raison de la Commune de Paris, non pas l'Etre suprême de Robespierre, non pas le Dieu des philosophes, ni celui des théophilanthropes, non pas même le Dieu et le Christ des protestants, non pas même le Dieu, le Christ et l'Eglise des Constitutionnels, mais le Dieu, le Christ et l'Eglise de Saint Remi et de sainte Geneviève, de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, de Louis XIV et de Louis XVI, de sainte Jeanne d'Arc, de saint Vincent de Paul et de sainte Marguerite-Marie, le Dieu, le Christ et l'Eglise du Pape. Ce Dieu, ce Christ et cette Eglise allaient enfin lui être rendus. Après la Passion, la Résurrection! *Tertia die resurget.*

III

C'est le matin de Pâques, 18 avril 1802; les cloches sonnent joyeuses dans le ciel pur; des yeux se mouillent d'émotion; une foule disciplinée, non plus la horde révolutionnaire, se rend de toutes parts vers Notre-Dame. Sénateurs, tribuns, députés

au Corps législatif, membres de l'Institut, magistrats, ont pris place dans la nef, beaucoup sans doute fort étonnés, peu satisfaits de se voir là; le nouveau maître l'a voulu. Un triomphal cortège s'avance, généraux aux brillants uniformes, accompagnés d'escortes, ambassadeurs, conseillers d'Etat, ministres, deux des consuls, puis le troisième, — le premier, — Bonaparte. Vers une heure, il arrive devant le grand portail; Mgr de Belloy, archevêque depuis quelques jours, l'y reçoit, comme il eût reçu le Roi. Le premier consul et ses deux collègues prennent place sous un dais, à droite de l'autel; en face, sous un autre dais, un légat du Pape, le cardinal Caprara. Mgr de Boisgelin qui, vingt-sept ans auparavant, avait prononcé le sermon du sacre de Louis XVI, prend la parole à l'évangile; puis des évêques nommés d'hier prêtent serment. A l'Élévation, les troupes présentent les armes, les tambours battent, comme sous l'Ancien Régime. La messe terminée, le cardinal Caprara entonne le *Te Deum.* Les cloches s'ébranlent derechef et le canon retentit.

Ainsi qu'aux siècles passés, des officiers de police, escortés de cavaliers, avaient proclamé, de carrefour en carrefour et de place en place, l'acte dont, à Notre-Dame, on célébrait la promulgation et qui s'appelait le Concordat : c'est-à-dire la réconciliation officielle de la France avec l'Eglise romaine, le retour avéré de la France à sa vocation catholique.

Du champ de bataille de Marengo était sorti le nouveau pacte entre l'Eglise et la France, comme celui de l'Ancien Régime du champ de bataille de Marignan et le premier, le plus décisif, du champ de bataille de Tolbiac.

A l'heure marquée par ses décrets, la Providence avait suscité sur la scène du monde les deux hommes les plus aptes à tirer la France, l'Europe et l'Eglise de la crise presque mortelle où les avaient jetées la philosophie du dix-huitième siècle et les attentats de la Révolution. Dieu lui-même, — pour employer le mot à jamais mémorable de l'habile et modeste négociateur Cacault, — avait formé pour cette œuvre, grande entre toutes, le héros qui incarnait la France nouvelle, le saint qui

incarnait l'église catholique : Bonaparte et Pie VII.

Un héros et un saint ! Il ne fallait pas moins pour triompher des obstacles en apparence insurmontables qui se dressaient sur la route d'un accord.

Le premier de tous, et le plus formidable, c'était l'opposition des principes.

Les dirigeants de la nation française, politiques, militaires, membres de cet Institut de France qui se regardait comme le concile permanent de la libre pensée, n'admettaient pas que fût mise en doute la légitimité de l'œuvre qu'au nom des droits de l'homme avait accomplie la Révolution. Si l'on était réduit à traiter avec l'Eglise, ils prétendaient du moins que celle-ci s'inclinât devant cette œuvre. Ils voulaient que le Pape reconnût la liberté de conscience et des cultes, les principales lois révolutionnaires, notamment, dût-on l'abolir, la Constitution civile du clergé, la vente des biens d'Eglise, le mariage des prêtres qui avaient cédé à la terreur des événements ou simplement à l'esprit nouveau.

L'Eglise romaine, représentée par les cardinaux et la plupart des conseillers du

Pape, entendait que fussent affirmés sa divine constitution, sa juridiction souveraine, sa hiérarchie, son droit de propriété; en témoignage de ces principes et des droits supérieurs de la vérité, elle réclamait le rétablissement en France de la religion catholique comme religion d'Etat.

Ainsi posé, le problème était insoluble. On ne sortit d'une telle impasse que grâce à la largeur de vues et au bon sens pratique des deux chefs, du héros et du saint, qui tous deux consentirent à se placer sur le terrain des faits.

Bonaparte tenait à obtenir un certain nombre de résultats positifs : avant tout, la démission des évêques d'Ancien Régime, afin de constituer un épiscopat qui acceptât le nouvel ordre de choses et fût dévoué à son gouvernement; il voulait que les acquéreurs de biens ecclésiastiques fussent rassurés et par le chef de l'Eglise lui-même; il ne contestait pas à l'Eglise le droit de posséder; il entendait que l'Eglise catholique fût en France libre, organisée, honorée, sans que cependant le clergé formât un ordre dans l'Etat; il l'eût volontiers reconnue comme dominante, mais il ne

croyait pas le moment venu; enfin il tenait pour nécessaire, au lendemain de tant de troubles, que l'Etat exerçât une certaine police sur les cultes. Qu'on lui donnât cela, il se tairait sur les principes, car il se targuait de n'être pas un idéologue.

Pie VII et le cardinal Consalvi, tout pleins du sentiment de l'immense devoir qui leur incombait de sauver la religion et de restaurer l'Eglise en France, portés d'ailleurs aux accommodements, l'un par l'extrême bonté de son cœur, l'autre par la subtilité naturelle d'une intelligence convaincue « qu'il y a des moyens termes pour tout », entrèrent peu à peu dans l'état d'esprit et la manière de voir du Premier Consul : donner à chacun des problèmes une solution pratique, sans reconnaître les principes de la Révolution, sans compromettre ceux de l'Eglise.

A ce point de vue, la rédaction de chacun des articles du Concordat est un chef-d'œuvre, par ce qu'il dit et par ce qu'il sous-entend; il me serait aisé de vous le montrer.

Sans doute, il fallut accepter d'importants et durs sacrifices! L'Eglise ne peut

traiter avec une société divisée comme avec une société unanime. Cependant, si l'on va au fond des choses, la victoire de la papauté fut immense et féconde en conséquences pour l'avenir. Le XIX[e] siècle allait en faire la preuve.

Par le seul fait qu'elle avait traité avec Pie VII, la France révolutionnaire avait reconnu que les innovations par elle introduites dans l'Eglise ne pouvaient être, sans le concours du Pape, ni maintenues, ni défaites, reconnu par conséquent que le Pape est le chef de l'Eglise et que rien de ce qui se fait sans lui, dans l'ordre ecclésiastique, n'est valable.

Elle avait reconnu aussi, toujours *ipso facto*, que ceux-là seuls peuvent être tenus pour évêques catholiques qui sont unis au Saint-Siège et reçoivent de lui leur institution canonique. Par la bouche de Bonaparte, elle avait même supplié le Souverain Pontife, non seulement de fouler aux pieds l'un des articles fondamentaux des libertés gallicanes, mais de s'élever au-dessus de l'observation traditionnelle des canons de l'Eglise, en imposant leur démission aux évêques d'ancien régime, et

même en les déposant s'ils résistaient.

Elle avait enfin reconnu que l'Eglise a le droit de posséder et que l'Etat n'est pas maître de disposer de ses biens, comme l'avait fait la Constituante, puisqu'elle avait sollicité l'acquiescement du Pape à leur vente, seul moyen de rendre aux acquéreurs la sécurité et la paix.

Ajoutons qu'elle avait explicitement admis le libre et public exercice de la religion et du culte catholiques, éteignant du même coup toutes les lois restrictives.

Ainsi s'était réalisé l'avis si vrai que le sagace Cacault avait donné, au moment où, sur son conseil, le secrétaire d'Etat de Pie VII partait pour Paris : « On peut anéantir la cour de Rome; on ne saurait changer sa marche ancienne et ses dogmes. »

Je vous ai dit, Messieurs, ce que Pie VII avait obtenu du Premier Consul. C'était l'essentiel et c'était suffisant. En voulez-vous la preuve ? Napoléon lui-même, Napoléon empereur et sacré par Pie VII, dans cette église de Notre-Dame, Napoléon au comble de la gloire et de la puissance, se brisera dans toutes ses tentatives pour s'évader du Concordat qu'il avait signé.

Par les Articles organiques qu'il avait en 1802, joints au Concordat, il avait cru s'ouvrir une porte pour réintroduire subrepticement certaines maximes gallicanes et certaines conséquences des principes de 89. En vain! Le Pape, si mécontent fut-il, put fermer les yeux après avoir protesté; grâce au Concordat, il avait gardé entre ses mains les clés de l'édifice.

Le concile de 1811 paraîtra céder à l'impériale volonté, mais il annulera toutes ses concessions par ce simple article, le dernier : « Le présent décret sera soumis à l'approbation de Notre Saint Père le Pape. » Nous sommes loin de l'Assemblée de 1682.

Pour obtenir que le Pape délègue aux métropolitains son droit d'institution canonique, l'Empereur n'aura d'autre ressource que de s'adresser au Pape lui-même qu'il tient prisonnier à Fontainebleau. Quand Pie VII aura retiré son consentement d'un jour, force sera bien à l'Empereur de s'incliner. Impuissant à défaire ce qu'il avait si bien fait, il léguera le Concordat à la monarchie restaurée et celle-ci

le transmettra intact aux régimes qui la suivront.

En dépit des luttes dramatiques qui, de 1808 à 1813, rappelleront les plus sombres épisodes des querelles médiévales entre le Sacerdoce et l'Empire, en dépit de l'occupation de Rome, de la captivité de Savone et de celle de Fontainebleau, la France demeurera fidèle au Pape et à sa vocation retrouvée.

Lorsque le héros foudroyé expiera sur le rocher de Sainte-Hélène la terreur qu'il avait inspirée au monde et la violence qu'il avait faite au Pape, le saint, rentré à Rome, au milieu des acclamations de son peuple, seul entre tous les puissants de la terre, réclamera une humaine et chrétienne pitié pour celui qui, au lendemain de la Révolution, avait réconcilié la Fille aînée de l'Eglise avec le Pontife romain son père.

SIXIÈME CONFÉRENCE

L'Église romaine, la France moderne et le règne de Jésus-Christ

ÉMINENCE [1],
MESSEIGNEURS [2],
MESSIEURS,

Le Christ avait dit à Simon fils de Jean: « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle. »

L'effroyable tourmente révolutionnaire avait passé et les portes de l'Enfer n'avaient pas prévalu contre l'Eglise romaine.

Mais l'Eglise romaine se trouvait en face d'un monde bouleversé et d'une

1. S. E. le cardinal DUBOIS, archevêque de Paris.
2. S. G. Mgr HERSCHER, archevêque de Laodicée ; S. G. Mgr CRÉPIN, évêque de Tralles.

France nouvelle. Quelle allait être son attitude ? Quel serait son rôle ? Revivrait-elle les jours de son antique suprématie ? Reprendrait-elle tristement la place effacée à laquelle l'avait réduite les gouvernements d'Ancien Régime ?

Ceux-ci renaissaient de toutes parts et ils espéraient que, pour la papauté comme pour eux-mêmes, la Révolution ne serait qu'une parenthèse heureusement fermée. Despotiques ou libéraux, ils s'efforcèrent de confiner le Pape dans le cercle étroit d'influence que lui concédaient des traditions diplomatiques deux fois séculaires. Les paroles suggestives de Chateaubriand, lorsque au Conclave de 1829 il exprima le vœu que le futur pontife, « puissant par sa doctrine et par l'autorité du passé, n'en connût pas moins les nouveaux besoins du présent et de l'avenir », demeurèrent d'abord sans écho. *Quieta non movere* semblait l'unique et universel mot d'ordre.

Vingt ans après, tout changeait : la papauté commençait à remonter vers des sommets qu'elle n'avait pas atteints depuis le moyen âge et où nous la voyons aujourd'hui solidement établie.

Une dernière fois, Messieurs, puisque nous touchons au terme de ces conférences et de la longue histoire qu'elles vous ont contée, contemplons la chaire de Pierre puis nous tournerons nos regards vers la France moderne et nous dirons ce que furent l'une pour l'autre, à l'époque contemporaine, les deux puissances dont nous avons vu s'élaborer l'alliance au moment même où naissait le royaume des Francs.

I

Cinq années avant que le XIX[e] siècle achevât de tomber dans l'abîme du passé, paraissait un ouvrage de haute valeur, très digne de fixer l'attention du public. Il avait pour titre: *Le Vatican; les Papes et la civilisation*. Le principal auteur en était un jeune homme, depuis peu sorti de l'Ecole normale et de l'Ecole de Rome, M. Georges Goyau, qui préludait ainsi à tant de belles études par lesquelles il a revivifié l'histoire de l'Eglise. L'épilogue du livre fit sensation; il était signé d'un nom estimé entre tous parmi les lettrés, celui d'Eugène-Melchior de Vogüé. En des

pages où la poésie s'unissait à la vigueur de la pensée, il montrait la petite lumière qui, chaque soir, au faîte du Vatican, brille dans la chambre du Pape, comme le phare vers lequel devait s'orienter le monde civilisé, s'il voulait échapper aux révolutions intellectuelles, morales et sociales qui le menaçaient d'une ruine totale. Et ceci s'écrivait au terme de ce quart de siècle où l'Eglise n'avait guère connu, de la part des penseurs et des politiques que critiques, invectives et menaces.

Comment un tel conseil, pour ne pas dire un tel pronostic, était-il devenu possible ? Comment nombre d'esprits éminents l'accueillaient-ils avec faveur ?

Par un étrange renversement de toutes les prévisions humaines, plusieurs des événements qu'avait provoqués la Révolution et des forces qu'elle avait déchaînées avaient tourné à l'avantage de la Papauté, accru sa puissance et ses moyens d'action.

Eh quoi! m'objecterez-vous peut-être, faites-vous si bon marché du coup fatal qui, en 1870, a frappé le Saint-Siège, le dépouillant de cet Etat pontifical qu'il

possédait depuis un millier d'années? Oubliez-vous l'émotion qui, alors, s'empara des catholiques et les protestations que, depuis cinquante-huit ans, le prisonnier volontaire du Vatican élève devant le monde chrétien ?

Non, Messieurs, je n'oublie rien et j'attends comme vous les réparations et les solutions nécessaires qu'il plaira au Souverain Pontife d'accepter comme garantie de son indépendance.

Mais je remarque d'abord qu'aux yeux de tout l'univers le Pape demeure souverain; jamais plus de nations ne furent diplomatiquement représentées auprès du Vatican.

Je remarque surtout que, par une manifeste volonté de la Providence divine, trois mois avant que la souveraineté territoriale des Etats de l'Eglise ne fût enlevée au Pape, sa souveraineté spirituelle avait reçu du Concile œcuménique du Vatican le splendide couronnement depuis si longtemps attendu: le 18 juillet 1870, avait été proclamé le dogme de l'infaillibilité du Pontife romain, indépendante du consentement de l'Eglise lorsque, du

haut de la chaire de Pierre, parlant comme docteur et pasteur universel, il définit, pour toute l'Eglise, une doctrine touchant la foi ou les mœurs.

Et je remarque enfin que les gouvernements qui avaient affecté tant de crainte au sujet de cette définition ne tardèrent pas à reconnaître que nul préjudice n'en résultait pour eux.

Ainsi s'achevait l'unification de la monarchie spirituelle et de la cité des âmes.

Qui, par conséquent, se refuserait à constater l'ascension de la Papauté au XIXe siècle ?

Rappelons donc en peu de mots les événements et le jeu des forces qui l'expliquent.

Au lendemain des traités de 1815, tout était à refaire, à réorganiser, dans la plupart des Etats de l'Europe catholique, et même de l'Europe protestante ou orthodoxe qui comptaient une minorité catholique. Vers qui se tourner pour accomplir cette œuvre ? Tous les souverains, bon gré mal gré, ne purent qu'imiter Bonaparte, c'est-à-dire s'adresser au Pape. De nom-

breux accords furent conclus; plus tard, la hiérarchie fut restaurée dans certains pays. Aussi peut-on dire que toutes les grandes Eglises de l'univers catholique, dans leur état présent, sont l'œuvre des papes du XIXe siècle; aussi bien les Eglises des pays de mission.

Quant aux vieux pays catholiques, ils demeurèrent sous le régime des concordats, c'est-à-dire des fréquentes tractations entre Rome et les gouvernements. Même en présence de gouvernements hostiles, Rome tint énergiquement et jusqu'au bout pour le maintien de ces accords; elle sauvegardait ainsi d'une part le principe de l'union entre l'Eglise et l'Etat et, de l'autre, celui de son effective souveraineté. Par ses nonces, doyens de droit du corps diplomatique, elle avait un constant accès auprès des dirigeants de l'Etat.

Par eux encore, elle s'ouvrait une seconde porte, celle-là auprès des catholiques de chaque nation. Et ceci m'amène à l'autre considération par laquelle je prétends vous faire entendre comment s'est accompli ce que nous avons appelé l'ascension de la papauté.

La Révolution, la Déclaration des droits de l'homme, avaient proclamé le droit pour chacun de penser, de parler et d'écrire librement, droit dangereux que l'Eglise et les catholiques réprouvaient en tant que principe, mais dont, puisqu'il survivait, il leur était loisible de se servir pour défendre la vérité.

D'où la puissance de l'opinion. Or l'opinion des générations nouvelles à l'égard du Pape allait à l'encontre de celle des générations précédentes. Faut-il vous rappeler le prodigieux coup de bélier donné aux idées gallicanes, dès 1808, par les « *Considérations sur l'Eglise de France au* XVIIIe *siècle* » de Félicité de La Mennais et, en 1819, par le livre *Du Pape,* de Joseph de Maistre? Mouvement qui se poursuivra jusqu'au concile du Vatican, grâce, par exemple, à la *Monarchie pontificale* d'un Dom Guéranger et surtout aux ardentes polémiques d'un Louis Veuillot.

Le petit clergé de France, privé de propriétés territoriales, ce lien si puissant avec les intérêts temporels du pays, souvent tracassé par les pouvoirs publics, se jette en masse du côté de Rome, son plus

solide appui, et revendique les prérogatives du Pape.

Les évêques, choisis par le pouvoir, tardent un peu plus; mais l'union du trône et de l'autel sous la Restauration ne leur a pas porté bonheur; le scepticisme railleur de Louis-Philippe, l'esprit voltairien de beaucoup de ses ministres, ne leur avaient donné que de médiocres satisfactions; leurs survivances gallicanes s'éteignirent peu à peu. Les conciles provinciaux qui se réunissent sous la seconde République accélèrent le mouvement en faveur de l'infaillibilité pontificale.

Et les fidèles ? Ils usent des libertés générales ; ils forment une opposition ou même un parti catholique, avec qui les gouvernements les moins bien disposés sont obligés de compter. La liberté de la presse qui diffuse tant d'erreurs permet aussi à la vérité d'atteindre partout. Que deviennent, à l'égard des paroles du Pape, les barrières douanières d'antan? Vous interdisez la promulgation d'une encyclique : des centaines de journaux la donnent. Vous prétendez réduire les nonces à leurs fonctions d'am-

bassadeurs; vous le criez bien haut et c'est vous, gouvernements, qui, à certaines heures, en êtes réduits à les prier d'intervenir pour empêcher les conflits trop aigus, au point que parfois, comme il advint sous Louis-Philippe à propos des Jésuites, et même depuis, ils mécontentent les catholiques prêts à résister. Oui, mais quelle force cette modération donne au Pape lorsque, comme Pie X, il fait de la résistance un devoir ! Au surplus, que de fois l'événement a prouvé que les Papes avaient eu raison d'imposer la prudence : ainsi Pie IX demandant aux catholiques d'accepter la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement que les plus intransigeants des catholiques voulaient repousser et que nous considérons maintenant comme la plus belle conquête des catholiques au siècle dernier.

Quoi qu'il en soit, tel est le fait: désormais le Pape se trouve en contact direct avec le peuple fidèle. Tantôt il donne des conseils, tantôt des directions, tantôt des ordres. Conseils et directions, la vertu de prudence demande qu'on les suive; ordres, l'obéissance exige qu'on s'y soumette. Rien

ne sert de prétendre que l'infaillibilité n'est point en jeu; le Pape ne possède pas que le pouvoir d'enseigner, *magisterium*, il a celui de gouverner, *imperium*. Si chaque fidèle demeure juge de son obéissance, c'est le libre examen, c'est la démagogie, c'est l'anarchie dans l'Eglise, c'est la destruction de la cité des âmes. Un particulier, si éminent soit-il, ne jouit pas des droits d'un gouvernement, représentant authentique du pouvoir temporel. On entend dire quelquefois: saint Louis a fait ceci, saint Louis a fait cela; je puis bien le faire. Mais non! Saint Louis était le Roi, saint Louis était César, et vous ne l'êtes pas! Que si vous faites valoir que c'est aujourd'hui le peuple qui est le souverain, et que vous êtes membre du souverain, je vous répondrai : comme les jansénistes du XVIII[e] siècle, vous avez déjà rejoint vos pires adversaires, ceux dont vous dites que votre raison d'être est de les combattre.

Ainsi, Messieurs, l'autorité du Pape n'a pas cessé de grandir depuis cent ans. Est-ce un abus? Non; d'abord parce que cet accroissement est dans la logique de l'institution pontificale, telle que le Christ l'a

promulguée; ensuite parce que les circonstances la justifiaient. Jamais cette autorité forte et centralisée n'avait été et n'est plus nécessaire que dans l'universel désarroi des sociétés modernes; enfin jamais elle n'a été plus exclusivement au service des intérêts spirituels de l'humanité, même quand elle paraît s'avancer sur le terrain social et politique.

Que se sont en effet proposé les papes du XIXe et du XXe siècles ?

De maintenir dans le monde moderne l'idéal chrétien du règne universel de Jésus-Christ.

D'abord contre les tenants de l'idéal révolutionnaire, puis contre ceux des catholiques qui, plus ou moins consciemment, se laissaient influencer par cet idéal.

D'où les grandes encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX qui condamnent le libéralisme, les encycliques *Mirari vos* et *Quanta Cura,* à laquelle est joint le *Syllabus,* catalogue de propositions erronées.

Ces encycliques ont soulevé des tempêtes, et pourtant, que contenaient-elles au fond ? Grégoire XVI et Pie IX proclamaient la doctrine chrétienne et les droits

de la vérité contre la tyrannie collective de la masse érigée en souveraine, ainsi qu'avaient fait les papes du moyen âge en face de l'arbitraire des rois. Au souverain populaire. comme aux monarques de jadis, ils rappelaient que l'autorité n'a pas sa source dans la volonté de l'homme, roi ou multitude, mais qu'elle vient de Dieu et qu'elle est limitée par la loi morale.

Léon XIII, dans l'encyclique *Immortale Dei*, remit en honneur la conception chrétienne de la cité politique et interpréta les principes de manière à calmer les préjugés hostiles.

Pie XI enfin, dans son encyclique sur le Christ-Roi, nous fait toucher du doigt le caractère essentiellement spirituel de ce règne du Christ, jusque dans ses exigences à l'égard de l'organisation de la société.

Règne universel de Jésus-Christ, ai-je dit. Messieurs. Universel, c'est vous indiquer que la papauté contemporaine n'a pas perdu de vue la noble préoccupation de la République chrétienne, le souci de la paix entre les peuples. Pie VII refusera à Napoléon de déclarer la guerre aux

Anglais, parce qu'il est le père commun de tous les fidèles; Pie IX interviendra auprès de l'Allemagne, au nom de la France meurtrie; Léon XIII renouvellera l'antique arbitrage des papes et prononcera entre l'Allemagne et l'Espagne ; Benoît XV travaillera de toute l'ardeur de son âme au rétablissement de la paix ; Pie XI s'efforcera de restaurer l'union morale du monde chrétien, encore si profondément divisé.

Que de services, Messieurs! Ajoutez que la Providence a voulu que, dans ces temps où la notion du surnaturel est si affaiblie, les papes qui se sont succédé depuis 1846 aient joint à l'autorité de leur fonction celle de leur haute valeur personnelle : Pie IX, dont la bonté, l'ardente piété, l'indomptable courage, les malheurs, attirent les foules émues et les précipitent à ses pieds, comme devant le plus aimé des pères; Léon XIII, de qui le génie subjugue les plus grands esprits et les force à regarder vers Rome; Pie X, par sa fermeté, sauveur de l'Eglise, menacée des plus grands périls doctrinaux, par sa sainteté, le modèle vénéré de tous les chré-

tiens; Benoît XV qui, au milieu de l'humanité furieuse, s'acharne à sauver ce qui peut encore subsister de fraternité et de charité dans les cœurs; Pie XI enfin qui, unissant l'énergique volonté du chef à l'intelligence du savant, travaille à réparer les ruines d'une Europe désorientée et blessée.

Faut-il s'étonner si cette ascension de la papauté dans le monde s'est accompagnée d'une ascension plus intime et plus touchante dans le cœur même des catholiques ? Ainsi est né ce sentiment, dont le nom même eût surpris nos pères du XVII[e] siècle, la dévotion au Pape. Sentiment qui parfois provoque de si ardentes, de si tendres manifestations. Rappelez-vous tels pèlerinages, telles canonisations, tels jubilés pontificaux, où l'âme catholique vibra si fortement!

II

Il est temps, Messieurs, d'en venir à la France.

Je dis la France, ne devrais-je pas dire *les* Frances, car la France moderne

n'est pas une — ce n'est que trop certain.

Nous lisons au livre de la Genèse : « Rébecca avait obtenu du Seigneur la grâce de la fécondité, mais elle sentait dans son sein deux enfants qui se heurtaient l'un contre l'autre. Troublée, elle pria et consulta le Seigneur qui lui répondit : « Il y a dans tes entrailles deux « peuples qui seront divisés et se combat- « tront. » (xxv, 22.)

N'est-ce pas l'image de la France telle que la Révolution l'a laissée ? « Fils des croisés ! — Fils de Voltaire ! », a-t-on dit dans un expressif symbole; France catholique, France laïque, dit-on aujourd'hui en un langage plus réaliste. Deux Frances, en tout cas, *duae gentes in utero tuo*. Et ces deux Frances, depuis un siècle et demi, n'ont guère cessé de se heurter et de se combattre.

Chacune a un idéal et poursuit un but. La France catholique garde l'idéal traditionnel et tend à assurer le règne de Jésus-Christ dans les institutions et dans les mœurs.

La France laïque relève de la Révolution et de sa philosophie: pas plus qu'à la

fin du XVIIIe siècle, la Révolution ne veut se contenter de représenter un ensemble de réformes et de principes politiques; elle entend demeurer le gouvernement du monde par la raison indépendante ; elle traite donc en ennemies la révélation et la société religieuse qui refusent de se soumettre à une telle prétention.

Les systèmes pourront se succéder; dans les années qui suivront la chute de Napoléon, ce sera le réveil et la vogue étonnante de Voltaire et de Rousseau ; plus tard, le positivisme de Comte ou de Littré, ou bien encore le criticisme et l'idéalisme hégélien de Renan, ou le scientisme dont nous avons vu le règne; l'idée fondamentale restera la même. La raison et la science suffisent à tout et engendrent tout progrès.

Au nom de la raison, au nom de la science, au nom du progrès, on fera la guerre à l'Église et, sous le vocable ambigu de cléricalisme, c'est le christianisme même que l'on poursuivra. La laïcisation intégrale de l'État, voilà le but. Pour l'atteindre plus vite et plus sûrement, on se servira d'une société ténébreuse, la franc-maçonnerie, aux mots

d'ordre de qui on obéira servilement.

Ainsi subsiste ou se reforme la conjuration du XVIIIe siècle, avec élimination progressive et rapide des éléments encore chrétiens, jansénistes ou gallicans.

Si vous vous rappelez, Messieurs, les souvenirs que Montalembert, Lacordaire, Gratry, Olivaint, nous ont laissés sur leur jeunesse, vous savez dans quelle atmosphère fort peu catholique se mouvait la plus grande partie de l'aristocratie et de la bourgeoisie, au temps de la Restauration et de Louis-Philippe. Cependant alors, grâce à l'esprit concordataire qui subsistait, les ennemis de l'Église et du christianisme rencontrèrent une certaine résistance de la part des gouvernements; l'attaque ouverte n'était guère permise.

La fin du Second Empire vit se dessiner la grande offensive. En 1869, le parti radical formula son programme. Le 8 décembre de la même année, le jour même où Pie IX ouvrait à Rome le concile du Vatican, sept cents délégués des Loges maçonniques de tous pays, France comprise, se réunissaient à Naples et « assumaient l'obligation de

travailler à l'abolition prompte et radicale du catholicisme, à son anéantissement par tous les moyens, y compris la force révolutionnaire ».

En 1880, la France laïque l'emportait politiquement et commençait la lutte qui devait aboutir à la séparation de l'Église et de l'État.

Cependant, Messieurs, il importe de le reconnaître, les deux Frances ne sont point séparées par des cloisons étanches. D'abord presque tous les Français sont catholiques par le baptême et les rites qui marquent les principaux événements de l'existence. Il leur arrive, au cours de la vie, de passer d'une France à l'autre et même de subir simultanément en eux l'influence de l'une et de l'autre. La France laïque réagit ainsi sur la France catholique et inversement la France catholique sur la France laïque, de manière à l'empêcher d'aller jusqu'au bout de ses desseins et de renier totalement son antique vocation.

Entre tous les Français, certaines affinités de caractère subsistent, à tel point qu'un ouvrier révolutionnaire, séduit par

un idéal de justice absolue, est moins loin qu'il ne le paraît d'un chrétien. Et puis les traditions agissent sur les individus et même sur l'ensemble de la nation. Aussi la France se retrouve-t-elle une à certaines heures. Qu'un grave danger menace la patrie, tous les Français se lèvent, animés d'un même vouloir. Les catholiques en particulier savent prouver qu'ils aiment la France tout court et que, pour la servir, leurs cœurs et leurs bras sont toujours prêts.

C'est ce qui me permet d'affirmer que, malgré tout, la France moderne, tantôt par les seuls catholiques, et tantôt tout entière, n'a pas menti à son passé.

***

Avez-vous visité, Messieurs, dans les années qui suivirent la guerre, les régions libérées du Nord? Avez-vous vu ces campagnes froidement ravagées par l'ennemi, ces bois déchiquetés par les obus, ces arbres amputés par la mitraille, asphyxiés par les gaz nocifs? Ils élevaient lamentablement vers le ciel leurs troncs mutilés.

Mais déjà, tout autour d'eux, la vigueur de la sève s'épanchait en multiples surgeons. Au bout d'un an ou deux, les arbres eux-mêmes recommençaient à se couvrir de verts rameaux. Et maintenant, partout c'est la vie. Je ne trouve pas de meilleure image pour exprimer le renouveau catholique de la France au XIXe siècle.

Mais comment vous dépeindre un temps si voisin de nous, nommer les uns et faire silence sur les autres, ou risquer, dans l'espoir d'être juste, de prolonger sans mesure cet entretien?

Laissez-moi donc incarner en un très petit nombre de figures le magnifique apport de la France moderne à la catholicité : apport de la pensée, apport des œuvres, apport du zèle apostolique, apport de l'héroïque sainteté.

Le dix-huitième siècle avait orgueilleusement prétendu exiler le christianisme du monde pensant. A peine naissant, le XIXe l'y ramène avec la grande trilogie de Chateaubriand, de Joseph de Maistre et de Bonald, apologistes imparfaits sans doute, mais qui remettent en lumière la beauté et la bienfaisance de l'idée

chrétienne et de l'institution catholique.

Et maintenant, suivez-moi dans ce coin de Bretagne, La Chesnaie, qui fut un moment la capitale de la pensée catholique. Un homme y règne, à l'âme de feu, mais tourmentée, entouré de distingués et fidèles disciples. C'est celui de qui Lacordaire a pu écrire : « Cent quatorze ans avaient passé sur la tombe de Bossuet, cent trois ans sur celle de Fénelon, soixante-seize ans sur celle de Massillon... lorsqu'apparut M. de La Mennais. » Le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* avait réveillé chez beaucoup l'amour de la vérité et provoqué l'enthousiasme. « En un seul jour (c'est encore Lacordaire qui parle) M. de La Mennais s'était trouvé investi de la puissance de Bossuet. »

Hélas! pour n'avoir pas voulu incliner sa tête trop altière devant l'autorité romaine qu'il avait naguère exaltée, le chêne tomba foudroyé. Du moins, l'élite qu'il avait groupée autour de lui continua l'œuvre abandonnée par le maître.

Quelle foule avide et inquiète se presse autour de la chaire de Notre-Dame? Elle

attend la parole de vie à laquelle elle aspire, celle qui la tirera des abîmes du doute et lui rendra les joies de la vérité reconquise, celle qui lui montrera les sublimes harmonies du dogme avec les grandes lois de la nature humaine et les infinies ressources de l'Eglise catholique, assez riche pour donner à la société moderne tout ce qu'elle cherche en s'agitant, l'ordre, la paix, la fécondité, la justice et la liberté. De la chaire elle descend cette parole, chaude, pittoresque, libre et hardie, convaincante et touchante, allumant une flamme dans tous les cœurs : c'est la parole de Lacordaire.

Allons au palais du Luxembourg, à la Chambre des pairs. Un jeune homme de belle figure vient de monter à la tribune : le comte Charles de Montalembert. Avec feu, avec logique, avec noblesse, il plaide le procès de l'école libre, prélude de la liberté d'enseignement dont la conquête commence, et il émeut jusqu'aux plus vieux routiers de la politique. Toutes les nobles causes le retrouveront à cette même tribune, toujours généreux, toujours éloquent, et, quand il n'y pourra plus monter,

sa plume trouvera des accents aussi magnifiques que son verbe.

Maintenant, voici la Sorbonne : un professeur, Frédéric Ozanam, y soutient, avec une science approfondie, une incomparable poésie, une chaleur de conviction qui captive l'auditoire, la plus belle des thèses : la transformation du monde antique, la civilisation du monde barbare, la rénovation toujours possible du monde moderne, par le christianisme. Ce professeur est un apôtre et un saint. Epuisé par la maladie, à ses étudiants il jette ce cri : « Si je meurs, ce sera à votre service ! » Et il meurt à quarante ans, laissant après lui la plus riche moisson.

Pénétrons dans les bureaux de rédaction de quelque grand organe de la presse périodique, journal ou revue ; à l'*Univers*, nous reçoit le plus passionnément romain, le plus véhément, le plus convaincu, le plus intrépide à braver les préjugés, le plus désintéressé des polémistes, Louis Veuillot ; au *Correspondant*, une phalange d'hommes d'élite, plus indulgents que Veuillot à la France moderne, non moins dévoués à l'Eglise, les Montalembert, les

Dupanloup, les Broglie, les Falloux, les Cochin.

Je m'arrête, messieurs; en des temps encore plus proches du nôtre, les institutions n'ont-elles pas, comme il convient, succédé aux hommes qui furent les initiateurs; ne faisons-nous pas davantage œuvre collective?

Des salles de rédaction du siècle dernier, passez à la ruche active des œuvres de la *Bonne Presse* et de la *Croix;* de la grave Sorbonne de 1850, à nos Universités catholiques. Quelle différence d'allure dans la poursuite du même but!

Il m'en coûte de ne pas dresser devant vous la haute et lumineuse silhouette de Mgr d'Hulst qui, en trois mois, fit sortir de terre notre Institut catholique de Paris, qui sut l'orienter dans la voie des sûres méthodes scientifiques, et prophétisa l'avenir de rénovation intellectuelle qu'un enseignement supérieur bien compris réservait au clergé et aux catholiques. Prédiction maintenant réalisée.

Théologie, philosophie, mystique, apologétique, exégèse, histoire des religions, histoire de l'Eglise, que d'ouvrages, que

de répertoires, publiés depuis 1875, trésor où puise aujourd'hui toute l'Eglise catholique, tributaire pour une très large part de la science française. Que de savants, que de littérateurs, que d'artistes hommes de foi et de piété compte la France d'à présent! Quelle place ils ont prise dans les Académies, dans les Sociétés savantes, dans les Congrès ! Et — qu'on me pardonne cette parenthèse — si les Conférences de Notre-Dame sont aujourd'hui entendues dans la France entière, au delà même, à quel savant le devons-nous? Dans quel laboratoire la merveilleuse découverte a-t-elle pris son premier élan?

Mais je dois me borner, car les œuvres m'appellent et là le champ est infini. Pas une misère physique ou morale, pas un âge de la vie, auquel un secours ne soit offert! Jetez les yeux sur le palmarès annuel des prix de vertu à l'Académie française : presque toutes les œuvres couronnées sont de fondation ou d'inspiration catholique.

Combien de ces œuvres ont rayonné sur le reste du monde!

Ce modeste membre des conférences de saint Vincent de Paul qui, ses bons à la main, des conseils prêts à sortir de ses lèvres, monte l'escalier du pauvre, le premier, notre Paris l'a vu; dans tout l'univers chrétien, est-il une seule ville, grande ou petite, qui ne le connaisse aujourd'hui?

La petite sœur des pauvres, ne la rencontrerez-vous pas aussi en Afrique, en Amérique, en Asie, comme en France, toujours semblable à elle-même, descendant de sa petite voiture pour quêter de porte en porte, réalisant partout le même miracle quotidien, de nourrir, de loger, de vêtir, sans revenus assurés, des milliers et des milliers de vieillards?

Si je prétendais vous faire admirer la diversité dans la fécondité de nos initiatives, quel diptyque je me plairais à peindre! Sur l'un des volets, je mettrais l'humble Lyonnaise, Pauline Jaricot, fondatrice de la *Propagation de la foi*, qui osa solliciter le petit sou du pauvre pour l'évangélisation des plus lointains empires; sur l'autre, un officier en dolman bleu, les aiguillettes d'argent à l'épaule,

le sabre au côté, Albert de Mun, prononçant son premier discours devant les ouvriers du Cercle Montparnasse. Si l'œuvre des Cercles elle-même n'a pas produit tous les résultats qu'on en espérait alors, quelle impulsion du moins fut donnée au mouvement social catholique de notre pays et des autres!

Vous plaira-t-il maintenant de contempler le zèle apostolique des Français nos contemporains? A quelle extrémité de la terre ne devrez-vous point vous porter? Où ne trouverez-vous pas des ouvriers de notre race? En 1900, sur un peu plus de 6.000 prêtres missionnaires, la France en fournissait 4.500, c'est-à-dire 75 0/0; quelques années plus tard, 72 0/0, auxquels il convenait d'ajouter 3.300 frères et 10.500 religieuses. Aujourd'hui encore, alors que toutes les nations sont entrées en lice, sur 190 Instituts de femmes qui travaillent dans les missions, 59 sont français. Serviteurs et servantes de l'Evangile qui aiment et qui font aimer la France!

Même sous les gouvernements les moins chrétiens, notre essor colonial a

servi la cause du catholicisme. Quelle page que cette résurrection de l'antique Eglise d'Afrique par l'apostolique et puissant génie du cardinal Lavigerie! De quelle émotion l'on se sent envahi lorsque, du plateau de Byrsa, à Carthage, l'œil contemple de toutes parts ces couvents catholiques et français, ces écoles catholiques et françaises, ces ruines sacrées exhumées par un religieux français, et tout près l'humble chapelle qui rappelle la croisade de saint Louis! Spectacle non moins saisissant, celui qui suscita de telles admirations dans l'âme d'un Maurice Barrès, lorsqu'il lui fut donné de visiter la Syrie et le Levant! Notre traditionnel protectorat sur les chrétiens d'Orient et sur les Lieux-Saints n'avait-il pas, encore une fois, rendu synonymes les noms de Catholique et de Français? Les représentants de la France ne semblaient-ils pas. dans l'Empire Ottoman, comme les vicaires temporels de l'Eglise romaine et celle-ci n'aurait-elle pas pu dire à la France moderne, comme à celle de Clovis : « Quand tu combats, c'est nous qui remportons la victoire. »

Aussi bien, l'a-t-elle dit en termes équivalents, soit que son regard s'arrêtât sur cette œuvre apostolique, soit qu'il contemplât d'autres combats héroïques, ceux du martyre et de la sainteté Combien de nos missionnaires a-t-elle déclarés bienheureux! Quel jour resplendissant de lumière que ce dimanche 20 mai 1900 où, dans Saint-Pierre de Rome, la *Société des Missions étrangères* vit élever aux honneurs des autels neuf de ses évêques et prêtres français, quarante de ses prêtres et fidèles indigènes martyrisés en Chine, au Tonkin, en Cochinchine! Combien d'autres Français et Françaises ont partagé la même gloire, depuis les fondateurs et les fondatrices qui, au début du XIX[e] siècle, refirent la France chrétienne, jusqu'à notre curé d'Ars, l'exemple de tous les curés, jusqu'à notre petite sœur Thérèse de Lisieux, « l'enfant chérie du monde! »

Aussi avons-nous entendu Pie X prononcer cette mémorable parole : « Si le surnaturel vit partout ici-bas, il vit surtout en France »; et Benoît XV décorer notre patrie du nom de « Mère des saints ».

Lorsque des prophètes de malheur crurent devoir prédire à Léon XIII l'effondrement prochain de la France, en raison de ses fautes, le vieux pontife se redressa pour répondre : « La France périr! Non, non! Et par quoi, et par qui la remplacerait-on? »

III

En ce dernier siècle, comme aux autres, la France n'a-t-elle pas donné au Pape le témoignage de sa fidélité, témoignage du sang qui peut-être lui coûte le moins, témoignage de l'obéissance, plus humble, mais souvent plus méritoire?

Qui donc, sinon la France de Louis-Napoléon, a replacé Pie IX sur son trône en 1849? Et quand les grandes luttes pour l'unité italienne eurent commencé, qui donc encore, en dépit des sympathies qui le portaient vers l'Italie, a cependant empêché sa marche sur Rome? Je sais, messieurs, quelles furent les erreurs et les fautes du gouvernement impérial. Mais je ne puis m'empêcher de constater que

seul il mit des troupes au service du Pape. Rendons hommage au vainqueur de Constantine, Lamoricière, portant au pontife menacé l'aide de sa loyale et vaillante épée, hommage aux zouaves pontificaux qui, à Castel-Fidardo, succombèrent dans une lutte inégale, hommage à nos soldats qui, à Mentana, sous le général de Failly, repoussèrent l'agresseur. Mais gardons-nous d'oublier, puisque d'autres l'ont amèrement reproché à notre fidélité catholique, qu'aux premiers jours de la guerre de 1870, alors qu'il espérait encore l'alliance de l'Italie, Napoléon III ne voulut pas l'acheter par l'abandon du Pape. Nos troupes ne quittèrent Rome que le 12 août, après l'invasion de l'Alsace et le désastre de Reichshoffen. La défaite de la France fut celle du Pape. Au musée de ·Munich, vous pouvez arrêter vos regards sur le célèbre tableau de Kaulbach : le Michel allemand, un géant, foule aux pieds l'empereur, l'impératrice, le prince impérial, deux Jésuites convulsés qui se roulent à terre, tandis que le Pape, tiare en tête et la chape sur les épaules, s'enfuit éperdu. A l'heure où s'effon-

draient les derniers débris de l'œuvre de Pépin le Bref et de Charlemagne, l'ennemi, plus clairvoyant que beaucoup de Français, projetait un rayon de lumière sur le dessein providentiel qui, depuis onze siècles, tenait si proches les destinées du Siège apostolique et celles de notre patrie.

J'ai dit : le témoignage de l'obéissance. Sans doute, et c'est chez eux une vieille tradition, les Français murmurent souvent; mais ils sont les premiers à obéir quand le Pape a parlé; voyez-les revenir à la liturgie romaine, accepter, malgré un usage invétéré, la communion des petits enfants, se soumettre aux décrets contre le modernisme qui, ailleurs, soulevèrent tant de protestations et de résistances. Voyez-les surtout à l'heure décisive entre toutes de la séparation de l'Eglise et de l'Etat!

Depuis vingt-cinq ans, la France laïque avait déclaré la guerre à la France catholique. Paul Bert, en un trop justement célèbre rapport, avait tracé par avance, avec une effrayante précision, les victoires escomptées et prochaines du jacobinisme,

les défaites et les souffrances réservées à l'Eglise. Plan méthodique de dépouillement et d'asservissement, où l'on se servirait du Concordat pour la juguler.

Déchristianisation de la famille et de l'école, laïcisation de tous les services publics, dissolution des congrégations religieuses, pénalités contre les évêques et les prêtres qui oseraient protester trop haut, atteintes à toutes nos libertés, à tous nos droits, tracasseries de toutes sortes contre les catholiques : pas une année ne s'était passée sans que quelque nouveau coup leur fût porté.

En vain les évêques avaient élevé la voix, en vain le Pape lui-même avait écrit au chef de l'Etat, en vain Léon XIII avait rendu, notamment en Orient, où il avait affermi notre protectorat, d'importants services à la France, en vain il avait essayé de dissiper certains malentendus d'ordre politique, en vain il avait réussi à émouvoir la bonne volonté de quelques-uns de nos hommes d'Etat, rien n'avait pu arrêter la marche en avant de l'adversaire, guidé par les implacables consignes de la Franc-Maçonnerie, désormais érigée

en contre-Église. Devant la guerre à l'Eglise catholique, tout devait céder, même l'intérêt national.

Lorsque enfin l'adversaire crut tenir l'Eglise à merci, deux incidents lui suffirent pour provoquer le dernier combat et séparer de l'Etat cette Eglise qui, depuis seize siècles, lui était unie. Pour justifier la rupture, rupture brutale, on invoqua les protestations du Pape contre le voyage à Rome du Président de la République et la démission exigée de deux évêques français. Par un mensonge impudent, « mensonge historique » dénoncé par M. Ribot, on essaya de rejeter sur Rome la responsabilité de cette rupture. La loi de Séparation fut votée, rédigée de telle sorte qu'elle compromettait gravement la hiérarchie catholique et plaçait l'Église dans la nécessité de choisir entre la soumission et la spoliation.

La France officielle déclarait ne reconnaître aucun culte; elle reniait toute son histoire et sa traditionnelle vocation de nation catholique.

Les étrangers, à l'exception des partis

révolutionnaires, la regardaient avec stupeur et avec crainte : ils voyaient en elle le fourrier de l'athéisme et de la Révolution.

Une fois de plus pourtant la France allait étonner le monde et tromper les espérances des ennemis de l'Église.

Pie X, lui, ne doutait pas d'elle et ne craignait pas d'affirmer que, pas plus que dans le passé, l'Église de France ne se laisserait détacher de l'Église romaine. L'âme en deuil, mais la main ferme, il signa les deux encycliques par lesquelles, en sauvant la hiérarchie, il condamnait au dénuement le plus complet tout le clergé français.

Le clergé français, unanime, acquiesça, la tête haute, une sainte allégresse au cœur, l'allégresse des premiers persécutés que loue saint Paul, dans l'épître aux Hébreux : « *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis,* vous avez accepté joyeusement d'être dépouillés de vos biens, sachant qu'il est pour vous de meilleures et plus durables richesses »[1].

1. Hébr. X, 34.

Spectacle magnifique qui transporta d'émotion la grande âme de Pie X.

Et maintenant, sortez de vos palais, cardinaux, archevêques, évêques vénérés! Quittez vos séminaires grands et petits, jeunes lévites, jeunes enfants que ne décourage pas la perspective de servir une Eglise persécutée! Cherchez en plein hiver de précaires abris. Et vous, humbles curés de campagne, déjà si éprouvés, risquez jusqu'à votre pain quotidien que désormais vous devrez attendre de la générosité des fidèles!

En vérité, vous avez donné la mesure de votre indéfectible attachement au centre de l'unité. Vous allez à présent, une fois de plus, donner celle de votre courage et de votre vertu créatrice.

La générosité des fidèles! Il y avait donc encore des fidèles dans notre pays, malgré les sombres pronostics et les calomnieuses assertions de l'étranger. Certes, il y en avait et nul pays, semble-t-il, n'eût supporté pareille épreuve, comme le nôtre le supporta.

Non seulement l'Eglise de France survécut; mais elle sauvegarda l'intégrité du

culte et des œuvres. Pas une église ne fut fermée et, devant l'attitude des catholiques, le Parlement dut modifier la loi. Pas une cérémonie ne fut supprimée, ou diminuée dans son éclat. Pas une œuvre ne cessa d'exister et de prospérer. Que dis-je? De nouveaux centres de culte furent créés, des œuvres nouvelles correspondant à des besoins nouveaux furent instituées et en quel nombre!

Cinq ans après la mise en vigueur de la loi de Séparation, le doute n'était plus possible. Le Pape, avec un accent prophétique, dans l'allocution consistoriale du 29 novembre 1911, annonçait le relèvement du peuple « qui avait fait alliance avec Dieu, aux fonts baptismaux de Reims et son retour à sa première vocation » : « Un jour viendra, s'écriait-il, et nous espérons qu'il n'est pas très éloigné, où la France, comme Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière céleste et entendra une voix qui lui répétera : « Ma fille, pourquoi me persécutes-tu? » Et sur sa réponse : « Qui es-tu, Seigneur? » la voix répliquera : « Je suis Jésus que tu persécutes. Il t'est dur de

regimber contre l'aiguillon, parce que, dans ton obstination, tu te renies toi-même. » Et elle, tremblante et étonnée, dira : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » Et lui : « Lève-toi! Lave-toi des souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance, et va, Fille aînée de l'Eglise, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon nom devant tous les peuples et tous les rois de la terre. »



Le désintéressement, le courage, la noble fidélité du clergé français, évêques et prêtres, produisirent en France même la plus vive impression. Ceux de nos adversaires que la passion ne rendait pas complètement aveugles se sentirent saisis d'estime et de respect, voire d'admiration. Les affinités dont j'ai parlé se réveillèrent : les cœurs les plus généreux se comprirent et commencèrent à se rapprocher. Qu'une occasion surgît qui les mettrait d'accord sur un même sentiment, l'union, une union sincère, ne manquerait pas de se faire

entre tous ceux en qui battait un cœur vraiment français. Au soir du 1er août 1914, des Alpes à la mer, des Vosges aux Pyrénées, les clochers de France sonnèrent cette occasion : ils appelaient au secours de la patrie attaquée tous les Français en âge et en état de porter les armes.

Les prêtres accourent : il y a sept ans, à l'amour de l'Eglise, ils ont sacrifié leurs biens; les religieux accourent eux aussi et de plus loin; n'ont-ils point, onze années en deçà, pour le même amour de l'Eglise, accepté l'exil? En un instant, les uns et les autres ont oublié tout ce qu'ils ont souffert, pardonné tout ce qu'on leur a fait souffrir. A l'amour de la patrie, ils sont prêts maintenant à sacrifier leur vie. Oh! comme ces deux amours, Église, Patrie, s'unissent dans leur cœur et s'y soutiennent l'un l'autre! Vous l'avez prouvé, admirables prêtres-soldats, dont le mâle courage s'est manifesté par tant d'actions d'éclat et qui fûtes d'un tel réconfort moral pour vos camarades de combat!

D'un bout à l'autre de l'armée, d'un bout à l'autre de la France, l'esprit reli-

gieux renaît. O mort sublime de ceux qui, en si grand nombre, ont cherché avec la victoire, la restauration de nos destinées chrétiennes! L'âme des croisés avait revécu en eux, la vieille France dans la France moderne.

La Providence nous fut bonne et la victoire nous vint, au terme de quelles angoisses! Pie X encore l'avait prophétisé : « Les fautes ne resteront pas impunies; mais elle ne périra pas la fille de tant de mérites, de tant de soupirs et de tant de larmes! » *Tu vocaberis quaesita civitas et non derelicta*[1]. O France, encore une fois, tu es la nation que Dieu a été chercher et qu'Il s'est refusé à abandonner!

Plût à Dieu que, dans ta victoire, tu eusses, et ton gouvernement avec toi, pleinement répondu à cette avance divine, à ce renouvellement de ta vocation, *civitas quaesita!*

Du moins, tu n'as pas voulu rester plus longtemps officiellement séparée de la Chaire de Pierre. Tes ambassadeurs ont retrouvé le chemin du Vatican; les nonces

1. Isaïe, LXII, 12.

apostoliques ont repris leur poste d'honneur à Paris. De sages interprétations ont atténué la législation rigoureuse d'antan et déjà, sur plus d'un point, la pacification s'est accomplie au moins de fait. Pour achever l'œuvre de réconciliation, nous comptons sur notre propre fermeté sans doute, mais aussi sur l'esprit de justice de ceux avec qui nous avons sauvé la patrie.

***

Messieurs, ma tâche est achevée.

Quinze siècles d'histoire vous ont, ainsi que je vous l'avais promis, montré la plus étroite solidarité entre les destinées de la France et de l'Église romaine. Leur union a produit de beaux fruits; leur désunion momentanée de désolantes conséquences qui, pour nous, prirent souvent l'apparence de châtiments ou d'avertissements providentiels.

Que de fois nous avons dû prononcer le mot de crises! Que d'époques douloureuses nous avons traversées! L'Église qui possède en elle un ferment divin en est

sortie victorieuse, et tout en demeurant elle-même, elle a su adapter sa manière aux temps nouveaux en face desquels elle se trouvait. La France aussi a été dotée par Dieu d'un naturel ferment de vie qui, aux heures les plus désespérées, l'a toujours sauvée de la mort. Grande leçon d'espérance et de confiance pour le temps qui est le nôtre et dont les difficultés ne sont pas pires que celles dont l'Église et la France ont triomphé, je ne dis pas à l'ordinaire, mais à certains moments du passé.

Les difficultés cependant ne se résolvent pas toutes seules et les maux ne se guérissent pas sans remèdes. Le mal présent, c'est le divorce des deux Frances. Ce divorce est, pour notre pays, une cause permanente de faiblesse, aussi bien qu'une menace pour la société. Evidemment, ce divorce ne peut cesser du jour au lendemain; nous savons, et l'Église sait, quels ménagements sont et seront longtemps nécessaires. Mais l'Église nous demande de travailler pacifiquement, constamment aussi, à l'instauration du règne de Jésus-Christ par l'évangélisation

du peuple. De ce long travail, un gouvernement chrétien sera le couronnement. Ce que réclame l'Église, notre tradition nationale nous l'enseigne : que la France moderne puise son énergie à la source chrétienne où la puisa la France ancienne! Or chez nous, la source chrétienne se confond avec la source catholique romaine. Puissent tous les Français se convaincre de cette vérité et ne pas reculer devant les conclusions légitimes!

Penseurs et savants, si portés à ne croire qu'à votre raison, écoutez en outre la voix de la tradition et dites-vous que la tradition n'est pas pour votre raison une rivale, mais une sœur, une forme de raison dont les titres, pour se perdre dans le passé, n'en sont pas moins réels.

Écoutez-les aussi, hommes d'État et politiques. Ne vous arrêtez pas à de vains succès d'une heure; considérez la beauté de la tâche qui fait de vous les continuateurs de tous les artisans de la grandeur française et ne détournez pas le pauvre peuple de notre pays de la seule puissance qui soit à même de lui infuser quelque

chose de la vie spirituelle et morale de ses aïeux.

Et vous enfin qui incarnez les traditions politiques des siècles passés avec l'espoir de les voir revivre pour le bien de la patrie, ne les séparez jamais de notre tradition religieuse qui postule l'union avec le Père commun des fidèles!

Chers auditeurs qui, de quelque point de l'horizon que ce soit, êtes venus dans cette antique cathédrale recevoir la parole divine, au moment de vous disperser, entendez, je vous en conjure, la voix de vos ancêtres qui descend pour vous de ces voûtes séculaires.

Elle vous dit : Vous êtes dans la maison de votre père, votre père qui fut et demeure le nôtre. Elle vous accueille comme elle nous accueillit, il y a tant et tant de siècles; elle n'est pas changée; elle ne peut pas changer; c'est sa force et non sa faiblesse.

S'il vous arrive, au cours d'une longue vie, de revoir, après bien des années, la maison où, jeune, vous viviez près de vos parents, qu'est-ce qui vous touche, qu'est-ce qui vous émeut jusqu'au fond de vos

entrailles, sinon de la retrouver telle qu'elle était et de vous y retrouver vous-même tel que vous étiez?

L'Eglise catholique, c'est la maison paternelle de vos âmes, de vos âmes à tous. Ames fidèles, demeurez-y et bénissez Dieu de n'en être jamais sorties! Ames infidèles, depuis longtemps hostiles ou indifférentes, ne refusez pas d'y rentrer! Ames troublées, désorientées, irritées peut-être, gardez-vous des sentiments et des gestes qui, tôt ou tard, vous la feraient quitter! A nous aussi, vos pères, des sacrifices furent souvent demandés et, à l'appel des papes, nous sûmes répondre par le cri de *Dieu le veut!* C'est le mot d'ordre qu'au nom de la tradition de notre France catholique nous vous transmettons à tous: Fidèles à l'Église, fidèles au Pape! *Dieu le veut!* Amen.

FIN

IMPRIMERIE FRANÇAISE DE L'ÉDITION, 17, RUE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE. — PARIS V°

TABLE DES MATIÈRES